9e ANNÉE — T. 17 — N° 371 — 5 MARS 1927

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI *(46 fascicules par an; tables semestrielles)*

PRIX DU NUMÉRO : 0 FR. 75

ABONNEMENTS : six mois, 16 fr. ; un an, 30 fr. Etranger, variables selon les pays.

BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIII°

(Chèques postaux : *Maison de la Bonne Presse, Paris,* Cte N° 1668.)

Les Questions Actuelles — Chronique de la Presse — L'Action Catholique — Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

Sommaire analytique

« LES QUESTIONS ACTUELLES » ET « CHRONIQUE DE LA PRESSE »

« LES QUESTIONS ACTUELLES » et « CHRONIQUE DE LA PRESSE »

Pages à relire

LES PHILOSOPHIES POLITIQUES DU « SILLON » ET DE L'« ACTION FRANÇAISE » RENVOYÉES DOS A DOS

Toute philosophie politique basée sur l'agnosticisme religieux est une monstruosité, quand même elle prétendrait aboutir, par le dehors, pour un pays donné, à des conclusions catholiques. C'est par le dedans, par la raison, qu'il faut y venir.

Tout effort de construction politique ou sociale qui ne repose pas rationnellement sur Dieu Créateur et Maître du monde est un effort condamné au néant, parce que c'est une folie et un blasphème.

« Si le Seigneur ne bâtit pas la maison, dit le Prophète, c'est en vain que travaillent ceux qui la construisent. »

Un homme en qui plusieurs voient un maître de la science sociale fait écho à ces paroles inspirées : « Le droit de Dieu, écrit M. de La Tour du Pin, est la clé de voûte de l'édifice social. Il est la commune mesure entre tous les droits et le facteur commun à tous les devoirs qui sont la base de ces droits. En rapportant à ce dernier principe tous les devoirs, en déterminant selon cette mesure tous les droits, et seulement en procédant ainsi, on peut et on doit arriver à la solution de tous les problèmes sociaux. C'est donc là le premier et le dernier mot de la Politique sociale. » (1)

On ne saurait mieux dire. Nos conclusions, qui ne sont pas nôtres, on le voit, mais qui sont celles de la science sociale et celles de l'Eglise, atteignent donc toute Politique qui ne serait pas franchement à base de droit naturel religieux, que l'absence de cette base, c'est-à-dire l'agnosticisme religieux, vienne du kantisme ou du positivisme.

Elles atteignent à la fois : la philosophie du relativisme révolutionnaire et libéral issue de Kant, et qui crée la politique sociale des modernistes et des sillonnistes, — et la philosophie néo-positiviste d'une autre école qui se réclame d'Auguste Comte ; elles l'atteignent en dépit de l'objet auquel, par la plus flagrante des contradictions, celle-ci prétend s'appliquer : la restauration d'une royauté catholique en France.

Au tribunal du droit naturel, au tribunal de la raison et de la science sociale comme à celui de la foi, ces deux philosophies doivent être renvoyées dos à dos.

Chanoine Bernard Gaudeau,
professeur à l' Institut d' « A. F. » (2).

(1) *Aphorismes*, p. 14. (Cité par B. Emonet, « La Semaine sociale de Rouen », dans les *Etudes*, octobre 1910, p. 71.) (Note de l'auteur.)

(2) *Foi catholique* (nov. 1910), t. 6, pp. 216-217. — M. Gaudeau, qui accepta de faire un cours à l'Institut d' « Action Française » en 1907, « à une époque où ni l'*Action Française* (qui n'existait pas encore comme journal), ni M. Maurras lui-même, ni son néo-positivisme n'avaient pris la place, l'attitude et le caractère qu'ils ont pris depuis lors » (B. Gaudeau, 25. 6. 14, *Foi cath.*, t. 14, p. 93), est revenu à plusieurs reprises sur les doctrines de M. Maurras, que certains royalistes « des plus catholiques » traitaient alors « avec une indulgence peu clairvoyante, car ils devaient plus tard en être les victimes » (*loc. cit.*): *Foi catholique*, nov. 1912, t. 10, pp. 363-376 ; déc. 1913, t. 12, pp. 401-448 ; juin 1914, t. 14, pp. 91-94. « Ce que j'ai dit [dans la déclaration précitée] est le minimum de ce que je pouvais dire : le taire eût été trahir la vérité. Qu'on le veuille ou non, l'agnosticisme d'Auguste Comte est d'essence révolutionnaire et libérale. [...] Il est impossible, radicalement impossible, de faire de la politique catholique avec une philosophie areligieuse [...] ; une alliance qu'on voudrait purement politique (et qui ne peut guère l'être) avec des philosophes agnostiques en religion — peu nombreux, mais qui sont dans le groupement les vrais directeurs intellectuels — est pour la masse des catholiques qui composent ce groupement, dans l'ordre des idées, une contradiction et, dans l'ordre des faits, un danger. » (*Foi cath.*, nov. 1912, t. 10, pp. 371-372, 376.)

COMMENT UN CATHOLIQUE REÇOIT UNE CONDAMNATION DU PAPE

L'exemple d'Amédée Guiard.

La révolte de l' « Action Française » donne une actualité saisissante à la page ci-dessous du Carnet intime *d'*Amédée Guiard (1).

Amédée Guiard était un des fondateurs du Sillon. *Ame fervente, il tenait un carnet de notes qui ont été publiées il y a quelques semaines, onze ans après sa mort* (2). *Ces notes n'étaient pas destinées à la publicité.*

Voici ce qu'il écrit au moment où il vient de recevoir la lettre de Pie X condamnant le Sillon :

Vendredi 2 septembre 1910.

Veni, Sancte Spiritus... C'est à genoux que j'ai lu la lettre du Très Saint Père au *Sillon*.

Faites, ô Esprit-Saint, que je ne méprise pas les paroles de l'Eglise.

Malgré toute la douleur dont mon intelligence est frappée, malgré les blessures que je sens dans mon pauvre être faible et pécheur ;

Malgré les attraits que je ressens encore vers les pensées et les habitudes d'autrefois ;

Je me prosterne profondément devant vous, ô Esprit-Saint, et devant votre sainte Eglise, et je vous supplie de me pardonner mes fautes et de me purifier.

En votre foi je veux vivre et mourir.

Celui qui dit aimer Dieu et ne fait pas sa volonté, celui-là est un menteur.

(1) Cette page a été publiée par la *Vie catholique* du 25. 12. 26 ; la première partie a été reproduite par de nombreuses *Semaines religieuses* et traduite en italien dans l' *O. R.* du 28. 1. 27, sous le titre « *Quando si ama il Papa* ». — Amédée Guiard, professeur de lettres, écrivain distingué, est mort au champ d'honneur en 1915 dans les tranchées de l'Artois.

(2) Paris, Bloud et Gay, dans la Collection *Ars et Fides*.

O Esprit divin, gardez mon cœur, ma pensée, ma volonté, et ma bouche, afin que je ne sois pas un menteur.

Que je sois épris au contraire de votre sainte lumière et que mon âme soit prête à tous les sacrifices, plutôt que d'en perdre un rayon.

Je me jette à vos pieds, pour détester, du plus profond de mon cœur, les fausses doctrines que j'ai pu suivre, les actes mauvais que j'ai pu poser pour les développer, et les paroles d'erreur dont j'ai pu empoisonner les âmes.

Oui, mon Dieu, je crois fermement toutes les vérités que vous avez révélées et que vous enseignez par votre sainte Eglise.

Je crois que c'est votre sainte Eglise qui nous les conserve précieusement et qui les développe en nous.

Je crois que ce dépôt ne peut faillir de ses mains, parce que vous la gardez vous-même, ô Esprit-Saint, dans cette œuvre de conservation et de développement.

Je crois que vous êtes la Vérité même, et que, Vérité, vous êtes puissance et amour, et que par suite vous ne pouvez ni vous tromper ni nous tromper.

6 h. soir. — Je veux, ô Esprit-Saint, copier moi-même cette encyclique qui me condamne, afin de la méditer dans l'humilité et le silence et me pénétrer sans révolte des vérités qu'elle contient.

Saint Michel archange, penchez-vous sur moi et défendez-moi dans le combat.

Et vous, ô Marie, Mère du silence, entourez-moi de votre protection.

(Ici le cahier contient la copie intégrale de l'Encyclique.)

Veni, Sancte Spiritus !

C'est au moment où je me recueille pour prendre une détermination que je vous supplie, ô Esprit-Saint, de me dégager de tout le mal que j'ai fait, de tout le mal qui m'environne, et de me combler de vos dons, afin que je marche dans la voie que vous m'avez préparée : la voie royale de Notre-Seigneur Jésus-Christ, la voie de la croix.

Avant toute chose inspirez-moi, ô ineffable Personne de la Sainte Trinité, la crainte de Vous, du Fils et du Père. Que je craigne, par suite de mes fautes, qui ne me sont pas toutes connues, d'offenser mon Créateur en lui enlevant l'hommage d'une partie quelconque de mon être, en refusant l'obéissance par un sentiment quelconque de dignité mal comprise, c'est-à-dire d'orgueil, répétant ainsi le cri des mauvais anges : *Non serviam.*

Que je craigne, ô Sauveur tout-puissant, de manquer au profond respect que je vous dois, et que je me rappelle avec crainte et tremblement les terribles paroles que vous avez prononcées contre les dissidents : « Qui vous méprise me méprise. » Et encore : « Ce ne sont pas ceux qui disent : Seigneur, Seigneur, qui entreront dans le royaume des cieux, mais ceux qui font la volonté de mon Père. »

Que je craigne, ô Esprit-Saint, souffle de vie, de me refuser à votre action ; que, docile à vos lumières, à vos avertissements et à vos indications, je me tienne aussi étroitement uni que je le pourrai à votre sainte Eglise, aussi profondément plongé dans l'obéissance aux pasteurs que vous inspirez.

Donnez-moi la sagesse, ô Esprit-Saint, c'est-à-dire recueillez en moi le goût du bien et l'horreur du mal. C'est cela, vous le savez, ma base et mon pilier, ma force et ma conviction intime ; faites donc, ô Esprit-Saint, que je me dégage du mal, c'est-à-dire de tout ce qui me pousse à interpréter dans un but mauvais cette lettre du Très Saint Père.

Faites au contraire que je la reçoive en mon cœur comme un réconfort dans les luttes actuelles, comme une grâce de Dieu qui veut me fortifier et m'empêche de dépraver en moi ce goût du bien qui doit être essentiel à ma vie.

Faites aussi, ô Trinité Sainte, que je me donne à vous de telle sorte que toutes les forces de mon esprit vous soient ouvertes et baignent dans votre lumière ; qu'à votre clarté, ô Esprit consolateur, je comprenne le sens de cette parole, la loi qui les organise, le chemin qu'elle définit, la doctrine qu'elle élabore. Donnez-moi de lire, avec humilité et simplicité, au fond de cette lettre, et d'en accepter les enseignements avec un cœur simple et droit.

Donnez-moi encore, ô Esprit-Saint, le don de conseil. Je ne veux lire cette lettre ni par curiosité, ni développer en moi à cette occasion mon esprit critique ; je veux simplement entendre le conseil qui m'est donné, afin de l'appliquer sans fausse honte ni hésitation à ma conduite actuelle.

Mais donnez-moi surtout le don de force. Le Très Saint Père nous l'a dit, c'est un grand sacrifice qu'il demande aux sillonnistes, mais il les croit assez généreux pour le consommer. Oui, si vous nous aidez, ô Esprit-Saint, si vous nous fortifiez de votre grâce souveraine, si vous nous élevez au-dessus de nos propres douleurs, secrètement et profondément irritées.

Et pour calmer justement cette irritation intime, pour en effacer les derniers souvenirs, pour en arracher les derniers ferments, nous vous supplions, ô Esprit-Saint, ô Paraclet divin, ô Consolateur très bon, d'être l'hôte de nos âmes et de nous instruire de cette science qui nous manque. Dans le désarroi de nos consciences brusquement éclairées, nos pauvres yeux ne peuvent plus retrouver ce qu'elles avaient considéré auparavant comme inébranlable sans une peur secrète de leur faiblesse intime. Ecartez de nos imaginations, ô mon Dieu, tout ce qui n'est que chimères vaines, faux idéalisme, duperie de notre secrète vanité, mais donnez-nous la science, la vraie science de la vie, la science, ô mon Dieu, de l'action divine parmi les hommes, donnez-nous des principes sûrs auxquels nous puissions nous rattacher, avec joie et certitude et avec douceur et humilité.

Et, instruits par vous, ô Esprit-Saint, nous rappelant notre conduite passée, faites que nous nous rattachions avec un sentiment de profonde reconnaissance et d'amour invincible à votre divine Eglise par la piété la plus fervente, par le sentiment de plus en plus vif des liens qui doivent nous unir perpétuellement à vous et à votre sainte hiérarchie : faites que nous soyons pieux.

Et pour nous maintenir dans cette piété nécessaire à notre salut, faites, ô Esprit-Saint, que par delà la hiérarchie que vous avez constituée nous vous sentions, Vous, le fondateur divin de la cité de Dieu ; et, désireux d'une place dans cette cité, faites que nous gardions profondément en nous, ô mon Dieu, la crainte de votre saint nom et le désir de votre règne.

Tout antidémocrates qu'ils se proclament, Maurras et Daudet empruntent à la démocratie un de ses traits les plus caractéristiques : le goût de la violence verbale, la pratique de l'injure.

RENÉ GILLOUIN.

[*Europe Nouvelle*, 26. 2. 27.]

La condamnation de l'« Action Française »

LA VOIX DES ÉVÊQUES

Lettre de S. Em. le cardinal Dubois, archev. de Paris.

Mme la comtesse Françoise de La Tour du Pin et un certain nombre de dames de l'aristocratie ont signé et envoyé à l'adresse de Mgr le cardinal-archevêque de Paris une pétition pour demander le retrait de l'ordonnance qui publie la mise à l'Index de l'*Action Française*.

Son Eminence leur a répondu par la lettre suivante (1):

Paris, le 7 février 1927.

MESDAMES,

La lettre que vous avez bien voulu m'adresser témoigne de nobles sentiments de foi et de patriotisme, auxquels je me plais tout d'abord à rendre hommage. C'est le glorieux héritage de vos familles, et je ne suis pas étonné que vous vouliez le maintenir intact en vos âmes.

Rien ne s'y oppose, même dans les circonstances présentes. La mise à l'Index du journal *l'Action Française* vous a émues : vous vous croyez placées dans une cruelle alternative ou de manquer à votre devoir de chrétiennes en désobéissant à l'Eglise, ou de faillir à vos obligations de Françaises en cessant la lecture d'un journal qui incarne vos opinions et vos espoirs.

C'est infliger, dites-vous, à « vos consciences des tortures imméritées ».

La réalité n'est pas si tragique. Il suffit de la considérer sans parti pris, sans passion, avec le vrai désir de s'éclairer.

Cette affaire — grave et douloureuse, à coup sûr, — a été depuis l'origine tellement dénaturée, obscurcie par tant de légendes, faussée par tant d'interprétations malveillantes à l'égard du Saint-Siège, que beaucoup d'esprits en demeurent profondément troublés.

Il suffit cependant, pour y voir clair, d'un peu de sens chrétien et de bonne volonté.

La mise à l'Index du journal *l'Action Française* est un acte du magistère pontifical, et les motifs de la condamnation sont exclusivement d'ordre doctrinal, moral et disciplinaire.

Y voir une mesure politique, inspirée par un sentiment de malveillance envers la France, c'est non seulement fermer les yeux à l'évidence, mais faire une grave injure au Souverain Pontife.

Sans doute, tout n'est pas condamnable dans l'*Action Française*. Personne ne met en doute le patriotisme de ses dirigeants, et leur ardeur à lutter contre les lois laïques, si néfastes à la France. Ils savent aussi — tout le monde en convient — inspirer à la jeunesse l'esprit de discipline et de courage. De tout cela, vous leur en savez gré, Mesdames, et vous avez raison.

Mais l'*Action Française* est l'organe d'une école et cette école a pour chef un maître dont la doctrine est radicalement inconciliable avec le catholicisme, et cette doctrine, qui donne le ton au journal, est sous bien des rapports aux antipodes de l'esprit chrétien. Païenne en son fond, elle l'est aussi par les principes pratiques dont elle s'inspire, par l'oubli ou le dédain de certaines vertus qui sont la divine efflorescence de la morale catholique. J'en appelle à votre expérience, Mesdames ; vous y avez vu souvent exalter l'ordre, la justice, la paix ; vous y avez lu de violents pamphlets ; y avez-vous jamais entendu résonner des paroles comme celles que vous lisiez dimanche en votre Missel : *Revêtez-vous donc comme des élus de Dieu, saints et bien-aimés, d'entrailles de miséricorde, de bonté, d'humilité, de patience, vous supportant les uns les autres et vous pardonnant mutuellement ?*

Je le sais, un journal n'est pas un livre de spiritualité ; mais quand on prétend diriger les catholiques dans leur vie politique et sociale, on n'a pas le droit d'oublier que la morale s'étend et s'impose à tous nos actes ; on est coupable si on cache aux yeux de la jeunesse tout un côté de l'esprit chrétien ; si, sous le faux prétexte que le moyen politique est le plus urgent, on la détourne en fait d'un double travail plus nécessaire, la formation intérieure et l'apostolat.

Je touche rapidement les principales raisons qui ont motivé l'intervention pontificale. Ce simple aperçu en dit assez le bien fondé.

Un mot encore. L'acte du Souverain Pontife respecte vos opinions politiques : libre à vous de les conserver, de les défendre ; mais pour rester en même temps catholiques fidèles vous devez obéir au Pape, dont je n'ai fait que publier la trop juste sentence, au Pape gardien du dogme et de la morale chrétienne.

Ne craignez pas qu'en suivant docilement la sainte Eglise vous trahissiez les intérêts de la France. Ce serait une dangereuse illusion. Quelques-uns tentent de vous le faire croire. Ne vous laissez pas tromper. Jamais le devoir chrétien et le devoir patriotique n'ont été en conflit. Ils ne le sont pas davantage dans les circonstances présentes.

Et en les conciliant par un acte de soumission qui vous honorera, vous attirerez sur vous, sur vos familles, les bénédictions promises à l'obéissance — surtout quand celle-ci se double d'un sacrifice.

Veuillez agréer, Mesdames, mes bien respectueux et tout dévoués hommages.

† LOUIS, cardinal DUBOIS,
archevêque de Paris.

P.-S. — Permettez-moi de vous conseiller, Mesdames, de lire : 1° Les articles du R. P. DE LA BRIÈRE, dans les *Etudes* du 20 janvier, sur l'« Autorité pontificale » et du R. P. LEBRETON dans les *Etudes* du 5 février ; 2° la lettre signée de M. DU PLESSIS DE GRÉNÉDAN, dans la *Croix* du 28 janvier ; 3° la brochure de M. J. VIALATOUX, *La doctrine catholique et l'école de Maurras* (Chronique sociale de France, 16, rue du Plat, Lyon) ; 4° la « Lettre des évêques de Belgique » (*Croix* du 10 février) ; 5° la « Lettre » de Mgr l'évêque d'Agen ; 6° *Charles Maurras, maître de la jeunesse catholique :* réponse de l'opinion catholique belge, Liége (1) ; 7° enfin et surtout le rapport de Mgr GUILLIBERT (ancien professeur de M. Maurras), rapport écrit en 1913 et publié dans la *Vie catholique* du samedi 5 février 1927 (2).

(1) Publiée dans la *Semaine religieuse de Paris* du 12. 2. 26 et la *Croix* de la même date. L'*Osservatore Romano* (19. 2. 27) a donné, en première page, une traduction italienne *in extenso* du document.

(1) Cf. *D. C.*, t. 16, col. 725-729.
(2) Cf. *D. C.*, t. 17, col. 531-535.

Lettre collective de l'épiscopat de Belgique.

Malines, le 20 janvier 1927.

Nos bien chers Frères,

Nous tenons à vous faire part officiellement des actes du Saint-Siège qui mettent définitivement fin aux discussions sur les doctrines et le journal de l' « Action Française ». Ces actes sont : 1) l'allocution consistoriale du 20 décembre 1926 ; 2) le décret de l'Index et du Saint-Office, en date du 29 janvier 1914 et du 29 décembre 1926, avec la lettre explicative de Notre Saint Père le Pape à S. Em. le cardinal-archevêque de Bordeaux, datée du 5 janvier 1927.

Ces graves documents sont déjà parvenus à votre connaissance par la voie de la presse, et Nous Nous réjouissons de constater que nos grands journaux catholiques, unanimement, se sont inclinés avec respect et docilité devant la parole pontificale. Néanmoins, Nous regardons comme un devoir de Notre charge d'appeler l'attention des prêtres et des fidèles, particulièrement de Notre chère jeunesse, sur l'obligation que la décision du Souverain Pontife impose à toute conscience catholique.

Plusieurs ouvrages de Charles Maurras sont mis à l'Index ; il est donc strictement défendu, sans permission spéciale du Saint-Siège ou de l'Ordinaire, de les lire, de les conserver, de les vendre ou de les communiquer. (Can. 1398.)

Il en est de même du journal *l'Action Française*, tel qu'il est dirigé et rédigé à présent : les catholiques, dit le Saint-Père dans son allocution consistoriale, ne peuvent ni le soutenir, ni le propager, ni le lire.

Vous n'ignorez pas que le Pape a le droit de prononcer un jugement, de tracer une ligne de conduite, de prendre des mesures disciplinaires au sujet de toute question, sous quelque aspect qu'elle se présente, qui engage d'une façon quelconque la foi et les mœurs, ou qu'il estime nuisible au salut des âmes ou au bien de l'Eglise. C'est de ce droit incontestable qu'Il vient de faire usage, d'abord en mettant en garde par de graves avertissements, ensuite, comme Il n'était pas écouté, en portant l'interdiction contre les doctrines, l'école et le journal de l' « Action Française ». Il l'a fait en vertu de ses pouvoirs de chef de l'Eglise et dans la conscience de ses responsabilités comme Pasteur universel des âmes. « Ce qui nous a décidé et décide à parler, dit-Il, ce ne sont pas les préjugés ni les intérêts d'un parti, ni des raisons humaines, ni l'ignorance ou l'insuffisante estime des bienfaits dont l'Eglise ou la Cité peuvent être redevables à certaines personnes ou à un parti ou à une école ; c'est uniquement le respect et la conscience d'un devoir qui Nous oblige ; Nous voulons dire le devoir de défendre l'honneur du Roi divin, le salut des âmes, le bien de la religion, et même la prospérité future de la France catholique. » (Allocution consistoriale.)

Vouloir faire passer l'intervention pontificale comme inspirée par des vues politiques, ce n'est pas seulement contraire à l'évidence des faits, c'est encore une odieuse calomnie contre le Saint-Siège et contre l'Auguste Personne de Sa Sainteté. Ceux qui prétendraient se prévaloir de ce prétexte pour passer outre à l'interdiction ne feraient qu'aggraver leur révolte.

Un autre prétexte, la soi-disant opposition entre le pape Pie XI et ses prédécesseurs Benoît XV et surtout Pie X, ne tient pas non plus debout. D'abord il est à remarquer que seule l'Autorité vivante gouverne l'Eglise actuelle et juge des situations présentes ; ensuite, la simple lecture du décret du Saint-Office dissipe, pour tout homme de bonne foi, la légende que d'aucuns ont voulu créer.

En conséquence, si quelques jeunes gens ont peut-être cédé à un mouvement irréfléchi d'insubordination, Nous avons la confiance que ce rappel au respect de leur conscience catholique suffira pour qu'ils regrettent leur faute et modifient leur attitude.

Ce n'est pas s'amoindrir — que la jeunesse en particulier le sache bien — que d'incliner respectueusement son jugement et sa volonté devant l'autorité qui a le droit de les guider ; bien au contraire, l'obéissance est la marque des âmes fortes. L'Eglise catholique est la grande école de la discipline, la seule qui reste debout dans le monde actuel, livré à toutes les anarchies. Que ceux qui l'ont exaltée précisément à cause de cela soient logiques et se soumettent à ses lois.

Est-il nécessaire d'ajouter que les catholiques belges se sont toujours distingués par leur absolue et filiale soumission à toutes les directives du Saint-Siège ? Dans la question présente, étrangère du reste à leurs préoccupations politiques, il n'y a pas d'autre fidélité concevable pour eux que la fidélité au Pontife romain, au Vicaire de Jésus-Christ.

Recevez, Nos bien chers Frères, avec Notre bénédiction pastorale, l'assurance de Nos sentiments affectueusement dévoués.

† Joseph-Ernest, *archevêque de Malines.*
† Gustave-Joseph, *évêque de Bruges.*
† Thomas-Louis, *évêque de Namur.*
† Martin-Hubert, *évêque de Liége.*
† Emile-Jean, *évêque de Gand.*
† Gaston-Antoine, *évêque de Tournai.*

Ordonnance de la hiérarchie de la prov. de Sens.

De la *Semaine religieuse de Sens et Auxerre*, « Communication de l'archevêché » (27. 1. 27), cette « Ordonnance de Mgr l'archevêque de Sens et de NN. SS. les évêques suffragants de la province ecclésiastique de Sens relative à l'Action Française » :

Nous, Jean-Victor-Emile Chesnelong, archevêque de Sens,

Laurent Monnier, évêque de Troyes,

Pierre Chatelus, évêque de Nevers,

Augustin Gonon, évêque de Moulins,

Réunis à Sens à l'occasion de la fête célébrée en l'honneur des bienheureux martyrs sénonais de Septembre,

Considérant que des doutes ont été soulevés et des questions posées relativement aux obligations de conscience résultant de deux documents pontificaux, déjà promulgués par Nous dans Nos diocèses respectifs, à savoir :

1° Le texte de l'allocution du Souverain Pontife au Consistoire du 20 décembre 1926, visant manifestement le journal *l'Action Française* et défendant aux catholiques de le soutenir de leur concours pécuniaire (*sustentare*), de le propager (*fovere*) et de le lire (*legere*) ;

2° Le décret du Saint-Office mettant à l'Index des livres prohibés ledit journal et diverses œuvres de M. Charles Maurras ;

Considérant que le bien des âmes de Nos diocésains demande que Nous dissipions toute incertitude et toute équivoque à cet égard, et suivant en cela l'exemple donné par S. Em. le cardinal Dubois et tous les évêques de la province ecclésiastique de Paris ;

Le Saint Nom de Dieu invoqué,

AVONS DÉCLARÉ, ORDONNÉ, DÉCLARONS ET ORDONNONS CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er. — La défense portée dans l'allocution consistoriale et le décret du Saint-Office visant le journal *l'Action Française* oblige en conscience le clergé et les fidèles sous peine de faute grave de sa nature.

ART. 2. — Nul prêtre de Nos diocèses respectifs, séculier ou régulier, de quelque dignité ou autorité qu'il soit, n'a le pouvoir, soit en confession, soit en dehors de la confession, de lever la prohibition portée dans l'allocution consistoriale et le décret du Saint-Office.

ART. 3. — La présente ordonnance sera lue en chaire dans toutes les paroisses et chapelles publiques de Nos diocèses respectifs, le dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Sens, le dimanche 23 janvier 1927, en la solennité des bienheureux martyrs de Septembre.

† JEAN-VICTOR-EMILE, *archevêque de Sens.*
† LAURENT, *évêque de Troyes.*
† PIERRE, *évêque de Nevers.*
† AUGUSTIN, *évêque de Moulins.*

Ordonnance de la hiérarchie de la prov. de Reims.

Du *Bulletin du diocèse de Reims,* « Communications de l'archevêché » (5. 2. 27), cette « Ordonnance de NN. SS. les évêques de la province » :

NOUS, LOUIS-JOSEPH, cardinal LUÇON, archevêque de Reims,

JOSEPH-MARIE, évêque de Châlons,

AUGUSTE-ERNEST, évêque d'Arsinoé, auxiliaire de Reims,

EUGÈNE, évêque de Beauvais,

HENRI, évêque de Soissons,

CHARLES, évêque d'Amiens,

Considérant que Notre Saint Père le pape Pie XI, en confirmant la condamnation déjà portée par Pie X, en la publiant et en l'étendant au journal *l'Action Française*, a usé de son autorité de Chef suprême de l'Eglise et de son plein pouvoir spirituel en matière doctrinale, morale et disciplinaire ;

Que la condamnation et la mise à l'Index de certaines œuvres de Charles Maurras et du journal *l'Action Française* et la défense de propager, soutenir et lire ce journal, ont posé pour les catholiques un cas de conscience dont la gravité ne doit faire doute pour personne ;

Qu'il est de Notre devoir d'éclairer les fidèles de Nos diocèses respectifs sur la gravité de l'obligation résultant pour les consciences des prohibitions précitées ;

Vu l'allocution consistoriale du 20 décembre 1926 ;

Vu le décret de la Sacrée Congrégation du Saint-Office des 29 janvier 1914 et 29 décembre 1926 ;

Vu le canon 1402 du Code de Droit canonique, qui règle les pouvoirs des Ordinaires par rapport à l'Index,

Le Saint Nom de Dieu invoqué,

DÉCLARONS ET ORDONNONS CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er. — La défense portée dans l'allocution consistoriale du 20 décembre 1926 et dans le décret du Saint-Office du 29 décembre suivant, concernant le journal *l'Action Française* et certains ouvrages de Maurras, oblige en conscience le clergé et les fidèles sous peine de faute grave de sa nature.

ART. 2. — Nul prêtre de Nos diocèses respectifs, séculier ou régulier, de quelque dignité ou autorité qu'il soit, n'a le pouvoir, soit en confession, soit en dehors de la confession, de lever la prohibition portée dans l'allocution et le décret précités.

ART. 3. — La présente Ordonnance sera lue en chaire dans toutes les églises paroissiales et chapelles publiques de Nos diocèses, le dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Reims, le 2 février 1927, en la fête de la Présentation de Notre-Seigneur au Temple.

† LOUIS-JOSEPH, cardinal LUÇON, *archevêque de Reims.*
† JOSEPH-MARIE, *évêque de Châlons.*
† AUGUSTE-ERNEST, *évêque d'Arsinoé.*
† EUGÈNE, *évêque de Beauvais.*
† HENRI, *évêque de Soissons.*
† CHARLES, *évêque d'Amiens.*

Ordonnance de la hiérarchie de la prov. de Cambrai.

De la *Semaine religieuse de Cambrai,* « Partie officielle » (12. 2. 27), cette « Ordonnance de NN. SS. les archevêque et évêques de la province de Cambrai concernant l'Action Française » :

I. — Le Souverain Pontife a déclaré « à plusieurs reprises et sans ambiguïté » ce qu'il pensait de l'école et du mouvement de l' « Action Française ». Il a condamné plusieurs livres de M. Charles Maurras et finalement le journal *l'Action Française* « tel qu'il est publié aujourd'hui ».

Tous ces actes sont très explicites, et ils ont amené beaucoup d'âmes à prendre aussitôt l'attitude de soumission qui convenait.

II. — Mais certains esprits, victimes de malentendus ou entraînés par de mauvais conseils, ne sont pas encore soumis et Nous obligent à sortir du silence où Nous aurions voulu rester enfermés par l'obéissance de tous. Nous voudrions, par ces lignes, tenter le commentaire « lumineux et fidèle » que le Saint-Père attend des évêques de France « pour ôter tout prétexte aux équivoques et aux fausses interprétations ».

III. — Si l'on veut se guider avec sûreté dans la question présente, *il importe de distinguer soigneusement le plan politique du plan religieux* (1).

Sur le plan politique, chacun est libre d'accorder ses préférences au régime qui lui paraît le plus apte à assurer le bien commun, objectif nécessaire de tout Gouvernement ; et le Saint-Siège a toujours laissé et laisse à tous, sur ce terrain, une juste liberté.

Cependant, il n'est permis à personne d'interdire en ces questions à l'Eglise un droit de regard et occasionnellement d'intervention ; car l'Eglise est la gardienne des consciences, c'est-à-dire de l'usage moral de la liberté. Elle peut et doit contrôler l'honnêteté des moyens employés pour atteindre les légitimes buts politiques. Comme tout tribunal est juge lui-même de sa propre compétence (2), l'Eglise et son

(1) Les caractères en italiques figurent dans la *Semaine religieuse de Cambrai.*

(2) « NN. SS. de la province de Cambrai, après [sic] avoir argumenté d'après le *militaire*, ont argumenté d'après le *judiciaire*. Ils comparent la décision du Saint-Siège à un jugement. « Tout tribunal, disent-ils, est juge lui-même » de sa propre compétence. » Nous soumettons nos réserves respectueuses à nos amis juristes. N'insistons pas : *omnis comparatio claudicat.* » (PIERRE TUC, *Action Française,* 22. 2. 27.) (Les notes sont de la *D. C.*)

Chef suprême sont seuls juges de leur compétence en matière de morale politique. On ne peut dire au Souverain Pontife : « Ne vous mêlez jamais, ni d'aucune façon, de nos agissements politiques » ; car la liberté qu'il nous laisse et nous laissera toujours de servir, à notre choix, l'idée républicaine ou monarchique ne lui enlève pas le droit de contrôler la légitimité morale des idées ou des moyens que nous mettons en œuvre pour ce service.

Pareillement on ne saurait dire : « Notre doctrine est exclusivement politique et donc échappe à l'autorité religieuse. »

En effet, une doctrine exclusivement politique serait une doctrine séparée, indépendante de toute doctrine morale et religieuse : et ceci est impossible et condamnable. Impossible, parce que toute question politique est une question morale, et toute question morale est une question religieuse. Condamnable, parce que toute doctrine sociale qui ne relève pas directement de Dieu est fausse et mauvaise.

IV. — *Sur le plan religieux*, où l'Eglise nous convie à nous réunir tous, à quelque parti que nous appartenions, parce que le terrain est en dehors et au-dessus des partis, *notre travail doit avoir des objectifs religieux, poursuivis par des moyens religieux et par des raisons religieuses.* Parmi les objectifs religieux, on peut ranger l'abrogation des lois antireligieuses, parce que, inspirées de principes d'ordre religieux, elles sont dans le champ d'action des groupements catholiques. Mais ce serait sortir du plan religieux que de *combattre au nom de la religion une forme de constitution républicaine ou monarchiste*, parce que ces sortes de constitutions ne sont pas par elles-mêmes opposées à la religion, bien qu'elles soient parfois utilisées, par un abus regrettable, pour fabriquer les lois irréligieuses.

On ne peut ranger non plus parmi les moyens adaptés au plan religieux celui qui consisterait à dire, par exemple : Vous voulez rendre aux Congréganistes le droit d'exister ou d'enseigner, *vous n'y arriverez qu'après avoir supprimé la République et ramené le roi.* Ce serait faire descendre le plan religieux au plan politique, introduire la politique dans la religion et créer une confusion nuisible.

La vraie revendication des droits des religieux doit reposer sur des motifs de droit naturel ou surnaturel, tirés de leur qualité d'hommes d'élite, de citoyens libres ou plus particulièrement de membres d'associations régulières, autorisées par l'Eglise, dont elles relèvent.

On comprend dès lors en quel sens les Papes réclament, sur le plan religieux, le ralliement à la constitution de fait actuellement existante, tout en laissant, sur le plan politique, pleine liberté aux organisations et campagnes respectueuses de la morale, dont elle a la garde.

V. — La prohibition de lire le journal *l'Action Française* portée par le Souverain Pontife est très nette. « Tel qu'il est publié aujourd'hui, ce journal, dit Pie XI, doit être tenu pour prohibé et condamné et doit être inscrit à l'Index des livres prohibés. » C'est clair, et les chrétiens qui en ont conclu qu'ils devaient immédiatement renoncer à l'abonnement et à la lecture sont ceux qui ont tiré la vraie et droite conclusion de la défense pontificale.

D'autres ont fait difficulté et ont cherché à échapper à la loi. Ils ont dit : « Jamais un journal n'a été condamné ; cette condamnation, à supposer qu'elle soit valable, n'oblige que trois mois après le décret de condamnation, et même elle n'oblige pas du tout, parce qu'une loi n'oblige pas quand elle présente les inconvénients de celle-ci : *Lex non obligat cum tanto incommodo.* »

Ces allégations sont vaines.

Premièrement, une foule de journaux sont condamnés effectivement par le droit ecclésiastique, du fait même qu'ils attaquent de parti pris la religion et les bonnes mœurs. Voir à ce sujet l'article 21 de la loi de l'*Index*. En dehors d'eux, on peut lire dans le catalogue de l'*Index* l'indication de plusieurs périodiques nommément inscrits et prohibés, et tout le monde connaît la condamnation portée par les évêques du Midi contre la *Dépêche* de Toulouse. Tous les numéros, même à venir, de ces journaux et périodiques sont condamnés en vertu d'une présomption légale qui les assimile aux numéros passés, causes de la prohibition, tant que la direction et l'orientation restent les mêmes.

Deuxièmement, la condamnation oblige dès le jour de sa promulgation, sans qu'un autre délai soit nécessaire.

Troisièmement, enfin, elle oblige malgré les inconvénients que quelques-uns prétendent y trouver et qu'ils invoquent pour se délivrer du joug de l'obligation. Il faut se défier des théologiens anonymes dont on voit circuler les prétendues consultations. Leur théologie privée ne peut prévaloir contre la théologie authentique du Saint-Siège.

Il est vrai que, dans certaines lois positives humaines, un grave inconvénient peut faire disparaître l'obligation dans les cas individuels, et cela par une interprétation légitime de la volonté du Supérieur, qui est censé, dans ces cas particuliers, ne pas vouloir urger sa défense. Ainsi des inconvénients de santé lèvent pour certaines personnes la loi de l'abstinence et du jeûne.

Mais cette interprétation de la volonté du Supérieur est illégitime quand le Supérieur lui-même s'est prononcé nettement, quand il a maintenu fermement sa défense, surtout quand cette défense n'est au fond qu'un rappel de la loi naturelle ou divine, dont aucun inconvénient ne peut dispenser. Les Macchabées ont dû mourir plutôt que de manger de la viande de porc qui leur était présentée en signe d'apostasie.

Dans les prohibitions portées contre l'*Action Française*, il se mêle des obligations d'ordre doctrinal et moral imprescriptibles ; il y a aussi des déclarations explicites de la volonté du Saint-Siège qui interdisent toute interprétation contraire de cette volonté et l'on doit dire : *Lex obligat cum tanto incommodo.*

Si l'on acceptait sans discernement la formule que l'inconvénient dispense de l'observation de la loi, il faudrait renoncer à l'héroïsme des soldats et des martyrs, comme à tout ordre social, car celui-ci ne repose que sur l'observation des lois, et toutes les lois, étant par essence des contraintes, comportent des sacrifices souvent considérables.

VI. — Nous supplions les membres de l' « Action Française » relevant de Notre juridiction qui ne se sont pas encore soumis de s'inspirer des principes mêmes de discipline qu'elle leur a enseignés, et d'accomplir pour la paix du pays et de la religion le sacrifice qui leur est demandé.

Qu'ils ne voient pas dans les mesures prises par le Saint-Siège une méconnaissance des valeurs que renferme le mouvement d' « Action Française » ou des services qu'elle a rendus. On n'ignore pas que dans ce mouvement créé par des Français, bons Français, mais incroyants, il y a une considérable clientèle catholique et qu'ainsi deux courants s'y côtoyaient : celui qui partait d'une doctrine positiviste areligieuse et celui qui partait d'une foi sincère et imposait à certains problèmes du moment les solu-

tions catholiques. On n'ignore pas que le mouvement primitif, né d'une doctrine agnostique qui ignore Dieu, marche vers la restauration d'un roi très chrétien. On n'ignore pas que la doctrine elle-même de l'école, si elle ne s'appuie ni sur Dieu, ni sur Jésus-Christ, ne cesse de louer la bienfaisance de l'Eglise, ouvrière d'ordre social, maîtresse de discipline, soutien de l'autorité. Non, le Saint-Père ne méconnaît ni les valeurs ni les services de l' « Action Française » et il l'a déclaré avec une attentive délicatesse à plusieurs reprises.

Mais, en face de ces valeurs et de ces services, il a vu des erreurs religieuses, philosophiques et sociales et les périls redoutables qui en découlent ; ces erreurs ne sauraient rester dans le domaine purement théorique, elles retentissent fatalement par le lien qui rattache de toute nécessité une doctrine politique à une philosophie sociale et religieuse, dans le domaine pratique de l'action politique ; ces erreurs gagnent les pays voisins, et la Sainte Eglise, quelque reconnaissance qu'elle nourrisse pour les services rendus, ne saurait y voir une raison suffisante pour affranchir leurs auteurs de leurs devoirs de fidélité envers la doctrine catholique et de discipline envers la hiérarchie ecclésiastique.

VII. — Combien cette discipline n'est-elle pas compromise à l'heure actuelle par des attaques très vives et quotidiennes, lancées sous prétexte de politique ou de patriotisme contre le Siège Romain et contre ses représentants ! Une vague très violente d'anticléricalisme est en train de se former et de grossir. Elle menace d'emporter, avec le respect pour l'autorité dans l'Eglise, le meilleur soutien de toute autorité sociale et française. En attaquant le Pape, on ébranle la Papauté ; en critiquant le Saint-Siège, on diminue le sens religieux ; en désobéissant aux défenses portées, on s'écarte des pratiques de la vie chrétienne ; les passions grandissent, l'unité nationale est rompue ; et, en prétendant défendre la patrie, on lui prépare une des crises les plus terribles de son histoire.

Nous ne saurions trop inviter les dissidents à se rappeler les très justes prescriptions de nos règlements militaires qui veulent qu'avant d'élever quelque réclamation on commence par obéir (1).

Qu'ils se soumettent ; qu'ils témoignent d'un religieux respect pour toutes les autorités religieuses. Ainsi serviront-ils efficacement la patrie et la religion.

VIII. — Aux fidèles qui n'ont pas d'attaches avec l' « Action Française », nous demandons deux choses : la bonté et l'humilité.

La bonté, parce que les partisans de l' « Action Française » sont des frères et qu'ils sont soumis à une douloureuse épreuve.

L'humilité ; car dans la mêlée confuse des idées contemporaines, n'arrive-t-il pas trop souvent qu'on oublie ses devoirs envers la doctrine catholique ;

---

(1) Sous le titre « Le devoir d'obéissance d'après le général de Vial », M. Pierre Tuc écrit dans l'*Action Française* (22. 2. 27) : « Les archevêque et évêques de la province de Cambrai ont rendu une ordonnance, publiée par la *Croix*, qui fait l'objet d'un très remarquable article du général de Vial à *Argia*.

» Le général ne méconnaît pas « l'allure générale de » compréhension, de justice et de bienveillance » qui distingue ce document de quelques autres. Mais les conclusions en sont sévères, et comme NN. SS. les archevêque et évêques les justifient par une comparaison avec le *devoir militaire d'obéissance*, l'éminent collaborateur d'*Argia* écrit :

« L'ordonnance rappelle « les très justes prescriptions » de nos règlements militaires qui veulent qu'avant d'élever » quelque réclamation on commence par obéir ».

» J'ajoute et je précise : l'officier sévèrement puni, des » arrêts de rigueur par exemple, doit se rendre *librement* » à ses arrêts. Il n'est pas plus tôt chez lui, et, comme » autrefois, le planton est-il à sa porte, qu'il peut prendre » sa bonne plume et écrire immédiatement sa réclamation. » Pourquoi ? Parce qu'il sait qu'en droit et en fait nul » n'a la possibilité de l'arrêter en route et qu'elle ira jus- » qu'à l'échelon suprême, le chef de l'armée. Il n'attend » pas la fin de sa punition, *ce qui serait une dérision*, il » obéit tout de suite et il réclame tout de suite, et la » solution rapide suit.

» Je dirai à Messeigneurs de Cambrai, avec tout le » respect et la vénération qui leur est due, que je suis » prêt à cesser la lecture de l'*A. F.* un, deux, trois jours, » le temps de donner à l'autorité l'hommage complet de » déférence et le témoignage évident qui lui est dû. » Cela pour cent raisons, proprement catholiques, et pour » cinquante d' « Action Française », restauratrice de » l'autorité. Mais, comme dans l'armée, puis-je compter » *avec certitude* que j'aurai audience et que mon procès » sera ouvert ? Ou bien, ne faisons pas de comparaisons » si les choses ne sont pas comparables. »

» Que d'objections intrinsèques, en effet, à dresser contre cette comparaison boiteuse de la discipline religieuse et de la discipline militaire ! »

Le 24 février, l'*Action Française* publiait, sur le même sujet, la lettre suivante adressée par l'amiral Schwerer à M. Maurras :

« Paris, le 22 février 1927.

» Mon cher Ami,

» J'ai lu ce matin dans la Revue de la presse un extrait du lumineux article dans lequel le général de Vial parle de l'ordonnance des archevêque et évêques de Cambrai, qui justifient leurs conclusions par une comparaison avec le devoir militaire d'obéissance. Le général a montré combien la comparaison est peu fondée.

» Je me permettrai d'ajouter que NN. SS. les archevêque et évêques me semblent oublier ou ignorer que les règlements militaires et maritimes eux-mêmes fixent une limite au devoir d'obéissance.

» Quand un officier prend le commandement d'un navire, le supérieur qui, selon les termes consacrés, le fait *reconnaître* dans son commandement rassemble l'état-major et l'équipage et prononce les paroles suivantes : « Vous reconnaîtrez pour votre commandant l'officier » *Un tel* et vous lui obéirez en tout ce qu'il vous comman- » dera pour le bien du service et pour le succès des armes » de la France. »

» Et si ce commandant voulait un jour livrer son navire à l'ennemi, le devoir strict de son état-major et de son équipage serait de lui désobéir. S'ils ne lui désobéissaient pas, on serait en droit de les traduire devant un Conseil de guerre pour complicité.

» Les catholiques d' « Action Française » obéiront toujours à tout ce que leurs chefs religieux leur commanderont pour le bien de la religion et pour le succès de la mission divine de l'Eglise ; mais ils leur demandent de leur donner des ordres précis, clairs, nets. Ils les supplient de ne pas leur donner l'ordre de favoriser la politique d'un Briand, la politique judéo-maçonnique, la politique allemande, parce que l'exécution d'un pareil ordre serait une trahison de leur patrie à laquelle ils ne consentiront jamais.

» J'ajoute qu'il y a des cas profondément douloureux où désobéir devient un devoir de conscience.

» Si un chef donnait à un inférieur l'ordre de renier sa foi, de profaner une église et un autel, de cracher sur la croix, NN. SS. les archevêque et évêques pensent-ils que le devoir de l'inférieur serait d'obéir d'abord, de réclamer ensuite ? Nous, nous ne le pensons pas, et il y a chez nous des officiers qui ont mieux aimé briser leur carrière que d'obéir à un pareil ordre.

» Aujourd'hui, notre conscience nous dit que notre patrie est menacée. Nous la défendrons comme nous avons défendu notre religion. Nous ne les séparerons jamais l'une de l'autre.

» Affectueusement à vous.

» Amiral Schwerer. »

qu'on la trahisse sans s'en douter ou en croyant la servir ? Jamais il ne fut plus opportun d'exercer sur ses propres idées un contrôle rigoureux, de se défendre contre les illusions ou contre les sophismes de la passion. *Qui stat, videat ne cadat.*

A ces causes, le Saint Nom de Dieu invoqué,

Nous avons déclaré et ordonné, Nous déclarons et ordonnons ce qui suit :

Article 1er. — La défense portée dans l'allocution consistoriale du 20 décembre 1926 et dans le décret du Saint-Office du 29 décembre suivant, concernant le journal *l'Action Française* et certains ouvrages de M. Ch. Maurras, oblige en conscience le clergé et les fidèles sous peine de faute grave de sa nature.

Art. 2. — Nul prêtre de Nos diocèses respectifs, séculier ou régulier, de quelque dignité ou autorité qu'il soit, n'a le pouvoir, soit en confession, soit en dehors de la confession, de lever la prohibition portée dans l'allocution et le décret précités.

† Jean Chollet, *archevêque de Cambrai.*
† Hector-Raphaël Quilliet, *évêque de Lille.*
† Eugène Julien, *évêque d'Arras.*
† Georges Jansoone, *évêque titulaire élu de Nilopolis, auxiliaire de Lille.*

LE VATICAN ET LE MOUVEMENT AUTONOMISTE ALSACIEN

Lettre de Mgr Ruch, évêque de Strasbourg,

à M. le Gérant de l'« Action Française ».

Strasbourg, le 7 janvier 1927.

Dans le numéro du jeudi 6 janvier 1927, l'*Action Française* a jugé bon de nommer l'évêque de Strasbourg. S'il faut croire M. Léon Daudet, Son Excellence le nonce apostolique, Monseigneur Maglione, et (je cite les paroles mêmes de l'article) « *des germanophiles romains* » veulent me ravir mon siège épiscopal pour le donner à une personne qui favoriserait les autonomistes alsaciens (1).

En me mettant ainsi en cause, l'*Action Française* me donne le droit de lui répondre et ma conscience m'oblige à le faire. Je vous demande donc d'insérer la réponse suivante :

(1) Nous reproduisons cet article de l'*Action Française* (6. 1. 27), « Saint Aristide, l'Allemagne et le nonce », signé de M. Léon Daudet. Il donne le ton des polémiques actuelles de l'*Action Française* et de ce qu'on a appelé son « anticléricalisme de droite » :

« Il nous faut d'abord prendre acte respectueusement de la franchise et de la netteté avec lesquelles Son Excellence Mgr Maglione, nonce apostolique, s'est placée, à l'Elysée, sur ce terrain *politique*, où se trouvent la véritable raison et le véritable principe des attaques actuellement dirigées contre nous. Cette retentissante apologie — on a pu dire cette « béatification » inattendue — d'un suppôt de la police des mœurs, parti d'une condamnation pour outrage à la pudeur et arrivé au quai d'Orsay par l'antimilitarisme, l'anticléricalisme et l'anarchie, cette chaleureuse adhésion à « Locarno », « Bierville » et « Thoiry », ont déchiré, du haut en bas, un voile obscur. La réalité est apparue, jusque-là mal dissimulée derrière les injures et les faux de Passelecq, de Pierre, de Lugan et des abbés démocrates, les diffamations et les infamies de l'*Osservatore Tedesco* dit *Romano*, les patenôtres tartufiards de la *Croix* et les chastes boniments (« *risum teneatis !* ») de l'*Echo de Valentin Simond*. Cette réalité, c'est qu'aux grands projets du « rapprochement franco-allemand » machinés conjointement par Briand, Stresemann et l'*Osservatore*, l'*Action Française* seule fait sérieusement obstacle, et que la nécessité s'imposait, si l'on voulait réussir l'abandon du Rhin et l'autonomie de l'Alsace-Lorraine, d'abattre préalablement l'*Action Française*, en tournant contre celle-ci, par des textes faussés et des rapports mensongers, l'autorité du Saint-Père.

» Devant l'énorme scandale ainsi provoqué, et dont les remous ne sont pas apaisés à l'heure où j'écris, une première remarque s'impose : le nonce, dans son enthousiasme briandophile, n'a paru tenir aucun compte de la circonstance que *son héros se trouvait excommunié de fait, comme principal artisan de la loi de Séparation*, élaborée avec le concours du juif allemand Grünebaum-Ballin. Le « saint » malsain se trouve ainsi dans la situation la plus paradoxale qu'il soit possible d'imaginer, d'une part anathématisé et, de l'autre, glorifié, à la fois maudit et bénit. Une telle antinomie donnerait à croire que les facilités accordées à l'Allemagne, en vue de sa prochaine guerre de revanche, pèsent plus, dans l'esprit de Son Excellence, que les difficultés et persécutions accumulées contre l'Eglise de France par un abject individu environné, chez nous, d'un immense mépris. Cette explication étant insoutenable, il faut donc en chercher une autre, qui s'applique à l'étonnante allocution, « première en son genre », a déclaré le *Temps*.

» Je m'en vais dire ici tout haut ce que chacun répète à mi-voix, dans les sphères officielles et renseignées, ce qu'il importe que les Français sachent. En parlant carrément comme il a parlé, Mgr Maglione voulait poser romainement la candidature de Briand à la présidence du Conseil. Pourquoi cela ? Parce que, entre autres motifs du même ordre, Poincaré a nettement déclaré, lui aussi, que, tant qu'il serait aux affaires, le remplacement de Mgr Ruch — voulu par les germanophiles romains — n'aurait pas lieu. On sait que l'éminent prélat est justement considéré comme le plus ferme rempart contre les menées allemandes autonomistes en Alsace-Lorraine. Lui remplacé par un autre, dont le nom est sur toutes les lèvres, et dont la docilité exemplaire est connue, la *Zukunft* et l'« Heimatbund » deviendraient les maîtres du terrain, l'autonomie ne traînerait pas. L'arrivée de Briand à la présidence du Conseil marquerait le remplacement de Mgr Ruch. D'où la désignation par le nonce, à l'occasion du premier de l'an, de Briand successeur de Poincaré !

» On citerait, dans l'histoire politique des cinquante dernières années, peu d'actes politiques, *purement politiques*, aussi audacieux. Mais, en même temps, quelle imprudence ! En parlant comme il a parlé, le nonce a pratiquement engagé le Vatican à la suite de la politique proallemande de Briand, c'est-à-dire de la politique allemande tout court. La plus haute autorité spirituelle du monde risque de se trouver, demain, à la merci d'une de ces menaces soudaines que les Germains, quand leur intérêt le commande, font surgir au-dessus de leurs grimaces de paix. *Que deviendrait, vis-à-vis des catholiques français et belges, la position du Vatican, le jour où se produirait une telle menace ?* Quels gages, quels sacrifices n'exigerait pas la fort peu scrupuleuse Allemagne pour la remise momentanée de son épée au fourreau ? Nous ne saurions trop recommander à Son Excellence Mgr Maglione la lecture des *Mémoires de Bismarck*. La tactique allemande, depuis le chancelier de fer, n'a pas changé. Quiconque s'appuie imprudemment sur l'Allemagne est finalement manœuvré, *utilisé et compromis* par elle. Enfin, l'Allemagne est historiquement menée par la Prusse, et elle serait encore même après que, à nos dépens et à ceux des autres nations catholiques, on l'aurait accrue de l'Autriche, de ses anciennes provinces polonaises et de notre Alsace, ce que, certes, nous ne laisserions pas faire. Nous ne voyons pas bien l'avantage que le Vatican pourrait trouver à se mettre sous le joug et la coupe de Martin Luther, même par le biais, pittoresque mais dangereux, d'une « active collaboration » avec Briand.

» Car nous avons beau nous frotter les yeux, le mot y est. Mgr Maglione a spécifié qu'il s'agissait d'une « active » et loyale collaboration » avec le politicien le plus louche et le plus vil que la funeste démocratie ait produit. Jusqu'où entraîne cette collaboration, on peut le voir par le

1° Jamais le Saint-Siège ne m'a demandé ni fait demander par qui que ce soit ma démission. Il m'est même possible de prouver jusqu'à l'évidence qu'il ne désire pas mon départ. Renouvelant une démarche que déjà j'ai tentée auprès de Pie X en 1913 et de Benoît XV en 1918 et 1919, j'ai à plusieurs reprises sollicité de Sa Sainteté le pape Pie XI et de ses représentants l'autorisation de résigner ma charge épiscopale pour m'ensevelir dans une cellule de Trappiste. Et le Souverain Pontife sait que, s'il accédait à mon désir, il ferait de moi le plus heureux des hommes. Or, chaque fois, je me suis heurté à un refus. Chaque fois le Saint-Père et ses représentants m'ont affirmé, ils me laissent croire aujourd'hui encore que mon devoir est de rester à l'évêché de Strasbourg.

2° Jamais, à ma connaissance, le Souverain Pontife ou ses représentants n'ont écrit une ligne, dit un mot, fait un geste qui favorise les autonomistes alsaciens. Si un tel encouragement avait été donné, ceux qui l'auraient reçu se seraient hâtés de le faire savoir.

3° Ni le Souverain Pontife, ni le cardinal secrétaire d'Etat, ni le nonce apostolique, ni aucun représentant du Saint-Siège n'a fait savoir par lui-même ou par un tiers, par écrit, oralement ou de toute autre manière, qu'il condamnait, désapprouvait, regrettait un acte ou une déclaration de l'évêque de Strasbourg. Au contraire, à moins de vouloir oublier ou contredire les faits, je me vois obligé de reconnaître que le Souverain Pontife, par lui-même ou par des tiers, m'a donné, dès le début de son pontificat et jusqu'à ces derniers jours, des preuves de sa haute satisfaction et de son extrême confiance, d'une satisfaction et d'une confiance qui dépassaient tout ce que raisonnablement j'étais en droit d'espérer, tout ce que justifiaient mes faibles mérites.

Si je rends publiques ces déclarations, c'est d'abord parce que, comme tout honnête homme, je suis tenu de rendre témoignage à la vérité.

Ce faisant, j'accomplis un devoir de bon citoyen. Essayer de faire croire, sans preuve, que le Souverain Pontife favorise les autonomistes alsaciens, est-ce vraiment servir les intérêts de la France ?

Enfin, je parle en catholique et en évêque. Aux fils de l'Eglise qui pourraient se laisser troubler par les propos lancés contre le Souverain Pontife et ses représentants, je dis sans hésiter : Que mon cas vous montre ce qu'il faut penser des autres. Voyez : tout ce que le Saint-Siège est accusé d'avoir fait ou de vouloir tenter contre moi est fantaisie pure. Opposez donc une invincible défiance à tous les bruits, à toutes les attaques dirigées contre le Saint-Siège de quelque côté qu'elles viennent. Catholiques d'Alsace, catholiques de France, un homme que personne n'accusera certes d'être un mauvais citoyen vous l'affirme avec toute la puissance d'une raison qui sait, avec toute l'indignation d'un cœur que révolte l'injustice. Plus que jamais le Pape mérite la soumission et le respect, la confiance et l'amour de ses fils de France, auxquels il n'a cessé de prodiguer les preuves de l'affection la plus tendre et la plus efficace.

Recevez, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux.

† Charles Ruch,
évêque de Strasbourg.

Dès que Sa Sainteté le Souverain Pontife Pie XI a eu connaissance de la lettre de l'évêque de Strasbourg citée plus haut (1), il a daigné lui faire

---

déchaînement contre l' « A. F. », dont le crime est de défendre, envers et contre tous ses adversaires et ses ennemis, l'intérêt national, l'intérêt français.

» Son Excellence, venue de Suisse, a-t-elle été entraînée, dans sa stupéfiante irruption au sein de la politique française, par les confidences et les conseils de notre ambassadeur gâteux à Berne, Jean Hennessy, grand admirateur et auxiliaire de « saint Aristide », grand contempteur et adversaire de Poincaré ? On le dit beaucoup depuis quelques jours, et je serais tenté de le croire, quand je me rappelle l'inoubliable séance de la Chambre où Jean Hennessy, déjà fort vasouillard, fut ramassé comme il faut, et à ma requête, par Poincaré. Il s'agissait de la campagne ignoble de Hennessy, dans l'*Œuvre*, contre « Poincaré-la-Guerre », campagne que menait aussi, en sourdine, une partie de la police de Sûreté générale, subventionnée par ledit Jean-Jean. Si le fait est exact, je conseillerais très respectueusement à Son Excellence Mgr Maglione de vérifier désormais avec soin les renseignements bernois. Je n'ai, certes, aucune illusion sur ce pleutre de Poincaré depuis son attitude piteuse dans l'assassinat policier de mon malheureux enfant, depuis sa défense de Malvy, depuis ses erreurs politiques impardonnables au 11 mai 1924. Cependant, je lui reconnais des sentiments français ; tandis que Briand est un malfaiteur et un ennemi public.

» Au résumé, cet événement, et qui ne saurait être réduit, par les Tartufes de la *Croix*, aux dimensions d'un simple incident, a un côté utile. Il montre le péril qu'il y aurait, le péril qu'il y a, pour des autorités spirituelles si hautes qu'elles soient, à intervenir dans les questions politiques les plus épineuses du temps présent, qui ont commandé hier, qui commanderont demain la vie ou la mort de centaines de milliers de citoyens français. Avant-hier, Son Eminence le cardinal Andrieu, passant toute mesure, refusait la qualité de « françaises » à nos doctrines, qui ont cependant largement contribué, de l'avis unanime et de son propre avis de 1915, il y a quinze, quatorze, douze, dix et huit ans, à l'avertissement et au salut du pays. Il y a cinq jours, le nonce bénissait l'œuvre funeste, et chargée de menaces sanglantes, d'un Briand. On ne saurait trop déplorer de tels errements, et si rapprochés. Il serait temps, grand temps, comme disait magnanimement un prince de l'Eglise de France, « qu'on en restât là ». Les dégâts sont, semble-t-il, suffisants. » (Note de la *D. C.*)

(1) La lettre de Mgr Ruch a paru dans la *Croix* datée du 11 janvier. L'*Action Française* (11. I. 27) n'en publie que les cinq premiers paragraphes : « Le noble évêque qui, depuis l'armistice, défend pied à pied la cause de la France dans son diocèse, au milieu des pires difficultés, a certes le droit à la parole dans ce journal patriote pour ce qui le concerne, lui et l'Alsace. Voici donc cette lettre à l'exception de la fin [les trois derniers paragraphes], qui, sortant de ce sujet, a trait à d'autres questions où l' « Action Française », en connaissance de cause, a pris ses responsabilités. »

Puis elle ajoute, sous la signature de M. Maurice Pujo : « Ni Léon Daudet ni personne ici n'a jamais dit que Mgr Ruch ait été l'objet, de la part du Saint-Siège, de démarches directes ou indirectes pour lui faire donner sa démission. Le caractère du grand évêque, son patriotisme ardent sont trop connus pour qu'une pareille demande ait jamais pu paraître utile. Et sa démission, dans les circonstances actuelles, ne pourrait être, en effet, désirée par des adversaires de la France doués d'un peu de clairvoyance, car elle provoquerait une émotion nationale qui irait à l'encontre de leurs désirs.

» Il ne s'agit pas de ce qui a été dit ou écrit à Mgr Ruch, ni à ce sujet, ni au sujet de la façon dont son action ou ses déclarations étaient appréciées. Il s'agit de manœuvres conduites autour de lui et de l'Alsace catholique et qui ont pu l'être à son insu, bien qu'il en fût l'objet.

» L'éminent évêque de Strasbourg ignore sans doute que tel journal « bien pensant » de Paris a interrompu naguère une campagne engagée contre l'autonomisme alsacien sur une démarche que fit faire auprès de lui l'ancien nonce. Il peut ignorer de même que, dans les milieux politiques et diplomatiques, qui n'ont heureusement rien de commun avec le domaine religieux et national où il se meut, il était récemment question de son rem-

envoyer par Son Eminence le cardinal secrétaire d'Etat le télégramme suivant :

Rome, 12 janvier.

A Monseigneur Ruch, évêque de Strasbourg,

Saint-Père a lu avec vive satisfaction lettre écrite au gérant de l'*Action Française* ; il espère que témoignage si noblement rendu à la vérité montrera à tous ses chers fils de France injustice de propos lancés contre lui et contre ses représentants ; il vous envoie de grand cœur à vous, à votre clergé et à vos fidèles, spéciale bénédiction apostolique.

Cardinal Gasparri.

Un communiqué de la nonciature.

Dès le 7 janvier, la nonciature avait communiqué à la presse la note suivante :

Paris, 6 janvier.

Devant des affirmations répétées, tendant à présenter sous une lumière fausse et comme inspirés de buts politiques les actes émanant de l'autorité religieuse du Saint-Siège, la nonciature apostolique, persuadée que le bon sens de l'opinion française suffirait à en faire justice, a cru ne pas devoir sortir jusqu'ici d'une réserve qui est la loi de ses délicates fonctions. Aujourd'hui, devant l'insistance qu'on met, d'un certain côté, à propager des faits inexistants, la nonciature croit de son devoir de déclarer :

1° Il est faux que le mouvement autonomiste alsacien ait reçu un encouragement quelconque,

---

placement par un prélat dont le nom est connu et qui aurait mieux servi la politique de Locarno et de Thoiry.

» Les gens de la *Zukunft* et de l' « Heitmatbund » n'ont sans doute pu faire état d'aucun acte ou déclaration du Saint-Siège en leur faveur. Mais, dans la lutte sournoise qu'ils mènent contre leur évêque, n'ont-ils pas, plus ou moins publiquement, invoqué bien souvent cette haute autorité ?

» Un enquêteur impartial, notre confrère Edouard Helsey, du *Journal*, enregistrait hier, lui aussi, le démenti du nonce, mais il ajoutait : « Si le Pape réprouve l'activité des » Haegy, des Fashauer, des Müller, des Zemb et des cen» taines de prêtres qui marchèrent derrière eux, s'ils ont » eu tort à ses yeux de vivre en état de complot per» manent et presque de révolte ouverte contre leur évêque, » uniquement coupable d'être un bon Français, les moyens » ne manquent pas au Souverain Pontife de les rappeler » à la raison. C'est à lui de leur faire comprendre qu'ils » ont mal interprété certains gestes ou certaines paroles » et de les convaincre que les intérêts de la foi n'exigent » pas le retour de l'Alsace à l'Allemagne. »

» C'est un fait que personne n'a encore entendu parler d'une mise à l'Index de la *Zukunft* ni même d'un simple avertissement romain à l' « Heimatbund ». Et cependant, ils sont depuis longtemps en révolte contre leur évêque comme aussi contre les « institutions » ou plutôt contre la « nation existante ». Les catholiques de l' « Heimatbund » ont, pour faire alliance avec les communistes, déclaré reléguer au second plan et mettre en sommeil leurs revendications religieuses, ce qui est une manière de « politique » d'abord » que l' « Action Française », pour sa part, n'a jamais admise. Mais, ici, il signifie « Allemagne d'abord ».

» Mgr Ruch nous dit qu'à plusieurs reprises il a sollicité de S. S. le pape Pie XI et de ses représentants l'autorisation de résigner sa charge épiscopale pour s'ensevelir dans une cellule de Trappiste. Que l'évêque de Strasbourg, dont nous savons l'admirable vaillance, nous permette de voir dans ce désir le témoignage que la charge qu'il a noblement acceptée est bien lourde et que rien, jusqu'à présent, n'a été fait pour l'alléger.

» Et si cela change comme nous le souhaitons, il pourra se dire que la franchise et le patriotisme de l'*Action Française* n'y auront pas été pour rien. »

De cet article nous ne relevons que le témoignage de M. Helsey. Les onze articles, parus au *Journal*, de son enquête « impartiale » fourmillent des plus graves erreurs, au dire de patriotes indiscutés, comme M. de Férenzy, de Strasbourg, et le chanoine Ritz, de Metz. Sous le titre « Le *Journal* en Alsace », la revue strasbourgeoise *Notre droit* (janv. 1927) apprécie comme il suit l'enquête de M. Helsey :

« M. Edouard Helsey, du *Journal*, vient de se livrer à une enquête en Alsace. Cette enquête fait du bruit. On dit même qu'elle fournira matière à un procès politique retentissant.

» Il est certain que, dans ces longues colonnes où l'enquêteur raconte ce qu'il a vu et entendu, il y a des choses vraies. Il est certain qu'il y en a d'autres qui ne le sont pas. Nous n'en ferons pas la critique ; il y faudrait un volume.

» Sur un point seulement, important il est vrai, nous dirons notre avis. Il s'agit du rôle que dans les manœuvres germanophiles, en Alsace et ailleurs, M. Helsey attribue au clergé.

» D'après lui, ce rôle est prépondérant. Non seulement la grande majorité des prêtres d'Alsace, mais d'une façon générale le clergé de tous les pays, ou à peu près, serait l'adversaire de la France. Et il requiert une parole pontificale qui ramènerait le calme en Alsace et travaillerait pour la paix.

» Une remarque d'abord : dans les pays hostiles à la France — il y en a, — il n'est pas étonnant que le clergé le soit aussi.

» Ensuite, pour arriver au fond du débat, au lieu de faire appel au Pape, pourquoi M. Helsey ne se demande-t-il pas si la France n'a pas une part de responsabilité dans cette hostilité générale du clergé ?

» De tous les grands pays civilisés — nous ne parlons ni du Portugal, ni du Mexique, ni de la Russie, — la France est le seul dont la législation est violemment antireligieuse. Jusqu'ici, le Gouvernement, les Chambres, restent sourds aux appels de la Fédération Nationale, de la D. R. A. C., qui demandent justice pour les catholiques, pour les religieux hors la loi. Ces religieux, pendant la guerre, ont fait magnifiquement leur devoir. Après le 11 mai 1924, M. Chautemps les eût reconduits à la frontière s'ils ne l'avaient pas arrêté — comme ils avaient arrêté l'ennemi sur le front pendant que le futur ministre était embusqué en Touraine. Les prêtres « à la soutane » verdie », si chers à M. Herriot, vivent dans une pauvreté extrême. Faute de ressources pour les entretenir, les églises s'écroulent, les écoles libres se meurent.

» Et M. Helsey s'étonne que le clergé de beaucoup de pays n'aime pas la France ! Le contraire serait étonnant, vraiment.

» Si la France traitait les journalistes comme elle traite « les curés », qu'en dirait M. Helsey ?

» Soyez sincère et juste, Monsieur l'enquêteur. Proposez le remède, le vrai, le seul qui puisse guérir le mal : Que le sectarisme anticlérical disparaisse de nos lois ! Qu'il soit mis fin à la scandaleuse liquidation des biens ecclésiastiques, dont les colonnes du *Journal Officiel* sont encore remplies ! Que tous les honnêtes gens de France puissent vivre d'une façon conforme à leur conscience !

» Est-ce trop demander dans notre pays épris de justice et de liberté ? Notre législation religieuse retarde de cinquante ans.

» Le jour où le droit commun, le simple droit commun, sera reconnu de la même façon à tous les citoyens français, l'hostilité du clergé tombera d'elle-même. Point ne sera besoin de recourir au Pape.

» L'Alsace catholique reprendra confiance dans une France qui, ayant reconnu ses torts, s'attachera à les réparer.

» Croyez-moi, M. Helsey, c'est à obtenir ce résultat qu'il faut vous efforcer avec nous.

» Aidez-nous à combattre le sectarisme des lois laïques ; ces lois travaillent contre la France partout. Des Français qui n'ont aucune religion commencent à le reconnaître. Signez les pétitions qui sont adressées au Gouvernement. Qu'Albert Bayet se déclare prêt à signer lui-même. Et vous aurez bien mérité de la France. »

soit direct, soit indirect, de la part du Saint-Siège ;

2° Il est faux que l'action de Sa Grandeur Mgr Ruch, évêque de Strasbourg, en faveur d'un apaisement des esprits en Alsace, n'ait pas reçu l'approbation la plus entière du Saint-Siège ;

3° Il est faux que le Saint-Siège soit intervenu, manifestement ou non, pour encourager le mouvement de rattachement ou de fusion de l'Autriche à l'Allemagne ;

4° Prêt à donner son appui moral à toute action destinée à établir, à consolider la paix entre les peuples, le Saint-Siège sait que cette paix ne pourrait être ni solide ni durable si elle ne disposait pas de garanties suffisantes : or, tant pour la forme que pour la substance de ces garanties, qui doivent résulter uniquement de l'entente entre les peuples et les Gouvernements, le Saint-Siège ne songera jamais à donner ni des directions ni même des conseils. Il lui suffit de savoir que ces garanties s'harmonisent avec les lois supérieures de la justice pour qu'il puisse y applaudir. C'est de ce principe que s'est inspiré le représentant du Saint-Siège en France en prononçant au nom du corps diplomatique, le jour de l'an, à l'Elysée, une allocution où à tort on a voulu découvrir autre chose que la reconnaissance de l'aspiration sincère de paix qui anime la France.

Lettre de Mgr Ruch, évêque de Strasbourg,

à M. Pujo, de l' « Action Française » (1).

Strasbourg, le 15 février 1927.

Monsieur,

De nouveau, l'*Action Française* prétend que le Saint-Siège a voulu « se débarrasser de l'évêque patriote de Strasbourg ».

Celui qui écrit ces lignes a en horreur la polémique ; mais il a la passion de la vérité. Il cesserait de se tenir pour un honnête homme si à vos affirmations il n'opposait pas le démenti des faits. Le public jugera.

---

(1) L'*Action Française* (15. 2. 27), sous la signature « Maurice Pujo » et le titre « L'argent allemand en Alsace », consacre sa première page à démasquer la traîtrise des autonomistes alsaciens : un million quatre cent mille francs d'argent allemand leur aurait été versé par l'intermédiaire de M. l'abbé Joseph Fasshauer [Fashauer], ancien rédacteur à l'*Elsaesser Kurier*, et de la fiancée de son frère Xavier, fonctionnaire des chemins de fer d'Alsace-Lorraine, Agnès Eggemann, Allemande de nationalité, dactylographe au journal, que l'*Action Française* accuse d'être la maîtresse de M. Joseph Fashauer. « A nos risques et périls, pour accuser et pour confondre les traîtres, nous nous ferons procureurs supplémentaires », déclare M. Pujo. Mais auparavant il adresse cette lettre ouverte « A Monseigneur Ruch, évêque patriote de Strasbourg » :

« On sait dans quel esprit, dès le lendemain de l'armistice, l' « Action Française » a abordé les affaires d'Alsace. Le Gouvernement de la République, en apportant dans les provinces recouvrées ses vices organiques, sa centralisation bureaucratique, sa faiblesse, son ignorance et sa maladresse, son irresponsabilité, son sectarisme naturel enfin, y avait produit presque aussitôt cette crise aux formes multiples que l'on a appelée le malaise alsacien. Alors que presque tous les Français de l'intérieur ne songeaient qu'à se scandaliser des difficultés croissantes que notre administration rencontrait là-bas, alors qu'ils ne parlaient que de les brusquer, l' « Action Française » a voulu les étudier de près et a tenté de les résoudre. Elle a tenu à prendre contact avec cette population de langue allemande, qui n'avait pas aimé l'Allemagne, mais qui ne connaissait pas la France, et chez qui les agents de l'ennemi pouvaient envenimer les malentendus.

» Pour l'atteindre, cette population, pour la rassurer et l'attirer à la patrie commune en l'invitant à distinguer la France véritable et traditionnelle de l'absurde régime qui décevait nos frères retrouvés, nous avons publié notre enquête de 1920, dont les Alsaciens nous ont dit que c'était la première fois qu'ils étaient compris ; nous avons créé notre *Kalender*, qui se servait de la langue allemande pour enseigner le patriotisme français, puis, au prix d'importants sacrifices, notre vaillant *National d'Alsace et de Lorraine*, qui mène depuis plus de deux ans de si beaux combats. Allant au cœur de la difficulté, nous n'avions pas hésité dès la première heure à entrer en relations avec les chefs de cette population catholique, avec leurs comités et leurs journaux. Nous avons pu espérer un moment faire comprendre aux Haegy, aux Rossé même, qu'ils trouveraient un appui pour tout ce qu'il y avait de légitime dans leurs revendications si, entrant résolument dans la famille française, ne séparant plus leur sort de celui de la grande patrie, ils s'appliquaient avec nous à la sauver. En dépit des méfiances longtemps rencontrées, les sections d' « Action Française » se sont fondées. Elles ont essaimé sur tous les points du pays, et l'on a pu juger avec quel succès en cette journée du 27 juin, quand une foule d'Alsaciens, où dominaient les paysans, la fleur de lys de l' « A. F. » à la boutonnière, remplissaient les rues de Strasbourg et acclamaient avec nous, sur la place Kléber, la France et le roi.

» Le Gouvernement sait quels services nous avons rendus pour réparer les conséquences de ses fautes. L'évêché patriote le sait aussi. Ils savent que c'est cette réunion Daudet du 27 juin qui a obligé, huit jours plus tard, l'U. P. R. [Union Populaire Républicaine], la grande organisation politique catholique, qui s'était laissé entraîner vers l'autonomisme, à faire des déclarations de patriotisme. Ils savent que c'est l'action énergique des Camelots du Roi et des ligueurs d' « A. F. » qui, le 22 août, a brisé la monstrueuse coalition des catholiques et des communistes au sein du « Heimatbund ».

» Mais une ligue d'opposition ne peut suffire à la tâche lorsque le jeu mécanique des institutions établies contribue à perpétuer le mal et quand l'action de l'ennemi, à qui le Gouvernement laisse le champ libre, s'applique à l'aggraver. C'est ainsi que des éléments longtemps hésitants sont tombés sous la direction de chefs embochés tels que les Ricklin et les Fashauer. Maîtres de toute la presse catholique de langue allemande par le consortium du Bas-Rhin, dont le principal organe est le venimeux *Elsaesser*, et par le consortium du Haut-Rhin avec l'*Elsaesser Kurier* et ses multiples feuilles annexes, ils ont entraîné dans leur aventure une fraction importante des catholiques alsaciens sur la route de la trahison.

» Pour lutter contre cet empoisonnement, l'admirable patriote qui occupe le siège épiscopal de Strasbourg a été seul, comme l' « Action Française » poursuivant la même tâche a été seule dans son domaine. L' « Action Française » avait contre elle les institutions démocratiques et le mauvais vouloir de la République. Contre ces prêtres et ces catholiques en lutte contre son autorité, Mgr Ruch, hélas ! n'a pas trouvé plus d'aide dans le Gouvernement de la catholicité.

» Ah ! Monseigneur, quelles réflexions avez-vous dû faire quand, le 7 janvier dernier, vous nous avez envoyé cette lettre de désavœu que nous avons publiée ! C'était au lendemain du jour où le nonce apostolique venait lui aussi de démentir nos remarques trop véridiques sur la complaisance que les autonomistes avaient trouvée à Rome. et de ce démenti, provoqué par nous, votre action bienfaisante a bénéficié, car vous avez pu opposer ces paroles officielles aux gens du « Heimatbund », qui avaient pu proclamer jusqu'alors que le Saint-Siège était pour eux.

» Vous et nous, nous savions pourtant à quoi nous en tenir. Nous savions qu'en septembre 1925, au moment de la grève scolaire, où vous aviez défendu contre les lois laïques la conscience des enfants de votre diocèse, la Curie romaine était prête à vous sacrifier au Gouvernement anticlérical et qu'il avait fallu envoyer à Rome deux parlementaires alsaciens pour défendre votre cause. Nous savions que, quelques mois plus tard, après une lettre où votre honnêteté refusait de laisser duper vos diocésains dans un

PREMIER CAS

M. Pujo écrit :

« En septembre 1925, au moment de la grève scolaire, où vous avez défendu contre les lois laïques la conscience des enfants de votre diocèse, la Curie romaine était prête à vous sacrifier au Gouvernement anticlérical » et il a « fallu envoyer à Rome deux parlementaires alsaciens pour défendre votre cause ».

Les faits répondent :

« A cette date, le bruit a couru en Alsace que le Gouvernement demandait au Souverain Pontife mon transfert à un autre siège. Je n'ai envoyé ni fait envoyer personne à Rome. Spontanément, des Alsaciens ont cru devoir s'y rendre afin d'éclairer le Saint-Siège sur la situation. Il leur a été dit en termes exprès qu'il ne pouvait pas être question de me déplacer. A ce moment, j'ai rappelé à S. Em. le cardinal secrétaire d'Etat mon désir, déjà manifesté plusieurs fois depuis 1913, d'embrasser la vie monastique. De nouveau, ma demande n'a pas été prise en considération. »

Donc, soutenir que « la Curie romaine était prête alors à me sacrifier », c'est affirmer exactement le contraire de la vérité.

DEUXIÈME CAS

M. Pujo écrit :

« Quelques mois plus tard, après une lettre où votre honnêteté refusait de laisser duper vos diocésains dans un emprunt du Cartel, le Vatican a de nouveau offert votre tête au ministère radical. Celui-ci n'a pas osé la prendre, de peur du scandale, et votre vœu douloureux de vous ensevelir dans une cellule de Trappiste n'a pas été exaucé. »

---

emprunt du Cartel, le Vatican a de nouveau offert votre tête au ministère radical. Celui-ci n'a pas osé la prendre de peur du scandale, et votre vœu douloureux de vous ensevelir dans une cellule de Trappiste n'a pas été exaucé. Vous n'ignorez pas qu'il existe sur tout cela un dossier au ministère des Affaires étrangères. Sans doute, dans ces circonstances, l'autonomisme n'était pas en cause. Mais il semblait que Rome saisissait toutes les occasions pour se débarrasser de l'évêque patriote de Strasbourg.

» Vous avez signalé, dans vos discours [*D. C.*, t. 16, col. 535-547] et mandements [*ibid.*, t. 16, col. 922-924 ; t. 17, col. 82-84], le « politique d'abord » des autonomistes, qui, pour permettre leur accord avec les communistes, déclaraient mettre au second plan les revendications religieuses. Ce n'est pas le « politique d'abord » des autonomistes, révoltés contre vous, c'est celui de l' « Action Française », qui n'a jamais eu un sens pareil et qui place au premier rang la lutte contre les lois laïques, qui a été condamné ! Aujourd'hui, si Rome ne peut se décider à la rigueur contre les singuliers catholiques du « Heimat-» bund », souhaitons qu'elle trouve un moyen indirect de vous aider en renforçant votre autorité aux yeux de tous. Elle pourrait imposer à votre excessive humilité ce chapeau de cardinal qui est vacant et qui reviendrait ainsi au siège de Strasbourg, traditionnellement honoré par la pourpre dans l'ancienne France. Puisse le Vatican s'y décider — ne serait-ce que parce que l'opinion française alarmée a besoin d'un nouveau démenti plus efficace que celui de Mgr Maglione le mois dernier ! Une fois de plus, ce bon diable qu'est l'*Action Française* aurait porté pierre.

» L'Eglise sait ce qu'elle a à faire. Nous, notre pierre, nous la portons à la patrie et, avec elle, nous écrasons ses ennemis. Celle que nous apportons aujourd'hui est de taille. Sa chute va frapper au milieu de votre clergé et de vos diocésains, mais elle n'atteindra que des brebis galeuses, que votre vigilance avait déjà marquées : elle sauvera le troupeau que vous avez héroïquement et trop vainement défendu. »

Dès la soirée du 15 janvier, Mgr Ruch, après avoir lu l'*Action Française*, adressa à ce journal un télégramme où il déclarait « complètement erronées » les affirmations concernant l'attitude du Saint-Siège à son égard. Sa lettre, communiquée à l'*Elsass* et publiée dans l'*Elsaesser* du 16. 2. 27, a paru dans l'*Action Française* du 17 et la *Croix* du 18 février. A titre documentaire, bien qu'elles n'ajoutent rien d'essentiel, nous reproduisons les explications de M. M. Pujo (*Action Française*, 17. 2. 27), explications dont M. Pujo exigea l'insertion dans la *Croix* (21. 2. 27), à titre de réplique à la lettre de Mgr Ruch :

« La vérité qu'invoque l'éminent évêque de Strasbourg, elle se lit entre les lignes de sa lettre, qui reproduit à peu près celle qu'il nous avait adressée le 7 janvier, et il pourrait nous suffire de rappeler ce que nous lui avons déjà répondu, à savoir que nous sommes mieux informés que lui.

» Entrons cependant dans le détail. Voyons le premier cas. Nous n'avons pas dit que Mgr Ruch avait « envoyé » ni fait envoyer » à Rome deux parlementaires alsaciens pour défendre sa cause. Nous avons dit : « il a fallu » envoyer ». Nous savons, en effet, que cette initiative a été prise par le Comité d'Action catholique, qui, comme le dit Mgr Ruch, estimait que le Saint-Siège avait besoin d'être « éclairé ».

» Le Gouvernement anticlérical, par l'organe de M. Doulcet, s'était plaint « comme d'une campagne d'agi-» tation inadmissible » de l'appui donné par Mgr Ruch à la grève scolaire. L'ambassadeur avait trouvé à la Curie romaine l'accueil le plus favorable à ses doléances, et on lui avait promis de s'arranger pour faire cesser ces « agis-» sements ». Qu'après cela les envoyés de Strasbourg, deux honorables députés, n'aient trouvé au Vatican que de bonnes paroles à l'égard de leur évêque, nous ne pouvons en être surpris. Le Gouvernement anticlérical avait alors reculé devant le danger de faire déplacer l'évêque patriote, et les émissaires bénévoles n'avaient pas à être mis au courant par Rome de ce qui avait été dit à l'ambassadeur officiel. Je remarque seulement que c'est à ce moment que Mgr Ruch a manifesté un désir particulièrement ardent d'embrasser la vie monastique.

» Passons au deuxième cas. Sur la conversation qui s'est engagée entre la Curie romaine et le ministère radical, à propos de la lettre de Mgr Ruch sur l'emprunt, sur les propos qui ont été tenus, l'évêque de Strasbourg nous dit : « Je n'avais pas à le savoir. » Il se contente de l'assurance qui lui a été donnée par S. Exc. le nonce Mgr Cerretti, en réponse au vœu formulé par lui plus vivement que jamais de s'ensevelir dans une cellule monacale, que son devoir était de demeurer sur le siège épiscopal de Strasbourg. Mais, là encore, Mgr Ruch ne sait-il pas que Mgr Cerretti ne pouvait pas s'exprimer avec lui aussi librement qu'avec M. Edouard Herriot ?

» Au surplus, j'affirme de nouveau qu'il existe, au sujet de ces négociations, un dossier au ministère des Affaires étrangères. Il en fixe le caractère, qui est bien celui que j'ai indiqué. J'étais persuadé que Mgr Ruch ne l'ignorait pas et qu'un de ceux qu'il honore de son amitié avait fait un petit voyage exprès pour l'en avertir. Il faut que là-dessus je me sois trompé ou que Mgr Ruch ne se rappelle pas.

» C'est aussi la vérité et l'honnêteté que nous invoquons auprès de l'évêque honnête, sincère et patriote de Strasbourg. Il est pour nous douloureux d'avoir à le contredire et de nous voir opposer à lui, dont le grand cœur bat, comme le nôtre, pour le salut de l'Alsace et de la France menacées. [*Ici s'arrête la reproduction de la* Croix.] Mgr Ruch nous reproche de n'avoir pas inséré la fin de sa lettre du 7 janvier, où, cessant de nous répondre sur ce qui le concernait lui-même et son diocèse, il croyait devoir appuyer la campagne injuste menée contre nous. Sans doute, pendant quatre mois, l'*Action Française* a pu reproduire des documents où elle était calomniée. Mais, ayant suffisamment montré sa bonne foi, le moment est venu pour elle de se défendre et de ne plus admettre que, contre elle, on aurait tous les droits, alors qu'elle n'en aurait aucun. Son propre droit, Mgr Ruch ne l'outrepasse-t-il pas encore aujourd'hui, en disant que nous prenons le Pape pour « adversaire » et que c'est uniquement pour lui nuire que nous maintenons les dires que nous venons précisément de justifier ? Nous avons pu insérer cela, puisqu'il nous le demandait, mais ce ne sera pas sans lui répondre, avec le profond respect qui nous anime à son égard, que c'est lui qui s'est trompé. »

Les faits répondent :

« A la date et en les circonstances indiquées, une conversation s'est-elle engagée entre le ministère radical et le Saint-Siège à mon sujet ; et, si oui, quels ont été les propos tenus ? Je n'avais pas à le savoir. Mais, à cette date précise, j'ai eu l'occasion de voir S. Exc. le nonce apostolique, et spontanément je lui ai de nouveau fait part de mon désir de m'ensevelir dans une cellule monacale, face à Dieu seul et à l'éternité. Or, cette fois encore, S. Exc. le nonce apostolique a repoussé ma proposition avec une extrême énergie et m'a déclaré que mon devoir était de demeurer sur le siège épiscopal de Strasbourg. »

Force est de conclure : M. Pujo dit que le Vatican *a offert ma tête et que le ministère radical n'a pas osé la prendre*. Le Gouvernement a-t-il alors demandé mon déplacement ? S'il l'a fait, il ne me l'a pas dit. Mais si vraiment il l'avait sollicité, ce qui se serait passé alors, ce serait juste le contraire de ce que raconte M. Pujo : *le ministère radical aurait demandé ma tête et le Saint-Siège l'aurait refusée.*

Tels sont les faits. Dois-je les commenter pour les lecteurs de l'*Action Française* ? Ce serait sans doute m'imposer un travail inutile. Par la manière dont elle a traité une moitié de ma lettre du mois de janvier, elle m'a montré qu'elle n'hésite pas à supprimer ce qui la gêne. Mais puisque je vous tiens, Monsieur, pour un homme d'honneur, j'ose m'adresser personnellement à vous et vous dire : chacun de nous a le droit de se tromper. C'est votre tour aujourd'hui, ce peut être le mien demain. Mais quiconque a une conscience rétracte son erreur dès qu'il l'aperçoit. La maintenir uniquement pour nuire à un adversaire serait calomnier. Et il ne suffit pas que cet adversaire soit le Pape pour que, contre lui, tout soit permis.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mon dévouement.

† Charles Ruch,
évêque de Strasbourg.

Discours de Mgr Ruch au Congrès de l'Union régionale d'Alsace de l'A. C. J. F., tenu à Colmar le 20. 2. 27.

« FIDÉLITÉ AU VICAIRE DE JÉSUS-CHRIST » (1)

Aux hommes qu'il a l'honneur de diriger, un chef est tenu de donner les ordres que commande la situation. La responsabilité peut être lourde. Il n'a jamais le droit de ne pas faire son devoir. Esquiver la tâche serait incurie ou faiblesse, lâcheté ou trahison. Membres alsaciens de l'Association catholique de la Jeunesse française, la consigne du jour est : *Fidélité au Vicaire de Jésus-Christ.*

Une leçon de catéchisme.

Le Pape est à la lettre Vicaire de Jésus-Christ.

Tel est bien le nom du Pape. Notre-Seigneur a fondé le christianisme : or, le Christ lui-même l'a déclaré, son Eglise est *bâtie sur Pierre*, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Au divin Sauveur il appartenait d'ouvrir ou de fermer les portes du ciel, et il a confié non seulement au collège des Douze, mais aussi à Pierre seul le pouvoir *de lier ou de délier*. Si Celui qui ne meurt pas et ne chancelle jamais a qualité pour affermir tous les chrétiens dans la vérité, il a prié pour le chef des apôtres, afin que *sa foi ne défaille pas*, et il peut ainsi lui donner *mission de confirmer ses frères*. C'est un des derniers mots qu'il ait dits à l'humanité. Bon et unique Pasteur, il a fait connaître, avant de quitter le monde, sa volonté de *paître* par Pierre *ses agneaux*, c'est-à-dire tous les fidèles ; *ses brebis*, en d'autres termes, tous ceux, évêques ou prêtres, qui donnent la vie spirituelle aux baptisés. Nul doute, le premier Pape et ses successeurs sont bien à la lettre les Vicaires de Jésus-Christ.

Notre-Seigneur est la « Voie » : qui suit son vicaire arrive toujours au terme.

Or, Notre-Seigneur est non seulement un chef, mais la *Voie*. Un guide peut ne pas découvrir son chemin. La route arrive toujours au terme qui lui est assigné. Tout catholique désireux d'atteindre le but suprême de son activité, sa destinée surnaturelle, est obligé de suivre le chemin qui conduit à la fin dernière : il doit obéir à la direction morale et religieuse que lui impose au nom de la vraie *Voie*, de la *Voie* divine, le Vicaire de Jésus-Christ.

Notre-Seigneur est la « Vérité » : qui n'écoute pas son vicaire se trompe.

Notre-Seigneur est aussi la *Vérité*. Un maître peut ne pas tout savoir et se tromper. Infaillible est la vérité. Toutes les fois que le Souverain Pontife, en qualité de chef spirituel des fidèles, enseigne une doctrine morale ou religieuse, il est le représentant de l'Homme-Dieu. Parfois il donne à sa parole la force d'une définition et alors elle est infaillible. Mais alors même que le Pape ne juge pas opportun d'user de ce droit, il n'est pas un seul cas où, lorsqu'en qualité de chef religieux des fidèles, il affirme ou il nie, il approuve ou il condamne, les catholiques ont le droit de répondre par d'insolents refus d'obéissance ou de respect à celui qui est le Vicaire de Jésus-Christ.

Notre-Seigneur est la « Vie » : qui se sépare de son vicaire perd l'existence surnaturelle

Enfin, Notre-Seigneur est la vie de nos âmes, il l'est de mille manières. Il l'est surtout par les sacrements, par le baptême qui nous donne l'existence surnaturelle, par la pénitence qui la restitue ou la restaure, il l'est par l'Eucharistie plus encore, puisqu'après la communion *ce n'est plus nous qui vivons, c'est Jésus qui vit en nous.* Or, si un catholique commet une faute grave de désobéissance au Pape, il perd l'existence surnaturelle et il lui est impossible de la retrouver par l'absolution aussi longtemps qu'il s'obstine dans sa révolte. Il s'interdit donc la possibilité de recevoir la nourriture de son âme à la Table sainte. Pour le catholique, pas de vie divine s'il refuse de se soumettre au Vicaire de Jésus-Christ.

Fierté du catholique à soumettre sa conscience au Souverain Pontife.

Les fidèles, les bons, se gardent donc avec le plus grand soin de commettre pareille faute. Vieillards vénérables aussi bien que petits enfants, génies les plus fameux comme les fidèles les moins instruits, têtes couronnées ou esclaves, saints et confesseurs de la foi plus encore peut-être que les pécheurs repentants, tous s'inclinent avec le plus profond respect aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ. Devant un homme, quelles que soient sa puissance ou sa fortune, ses menaces ou ses flatteries, jamais le chrétien ne courbe sa volonté. Aussitôt qu'il aperçoit sur le front d'un de ses semblables le reflet de l'autorité

(1) Les sous-titres sont de la *D. C.*

du Très-Haut, à l'instant au Créateur visible en la créature il obéit. Voilà pourquoi tout catholique est fier de soumettre sa conscience au Souverain Pontife comme au Vicaire de Jésus-Christ.

Et ce représentant de Notre-Seigneur, qui prie pour chacun de nous et se préoccupe du salut de notre âme, ce chef suprême qui, sans cesse torturé par la *sollicitude de toutes les Eglises*, porte le poids le plus écrasant, la responsabilité de l'univers ; ce prisonnier du Vatican, qu'à toute minute des ennemis acharnés poursuivent de la haine la plus impitoyable et parfois la plus savante ; cet homme qui, pour tout fidèle, est son premier directeur spirituel, son véritable curé, son propre évêque, le porte-drapeau de la religion, l'âme de son âme et le père de sa conscience, tout vrai catholique lui accorde son affection ; car il aime en lui le Vicaire de Jésus-Christ.

Je ne m'excuse pas, Messieurs, de ne vous avoir rien appris, de vous avoir parlé du Pape comme on le fait au catéchisme. Il me semble qu'il n'est jamais inutile, qu'il est toujours agréable de se rappeler la vérité.

L' « Action Française » méconnaît cette leçon.

« Une histoire » : celle de l'évêque de Strasbourg.

Maintenant, descendons du ciel sur la terre. Voyons comment l'*Action Française* traite le Souverain Pontife.

Incapable de tout dire, je vous raconterai d'abord une histoire, une seule, celle que je connais le mieux et sur laquelle il m'est impossible de me tromper. Le moi est toujours haïssable. Je m'excuse de vous entretenir du mien. Jamais je ne l'avais fait, ni dans mes discours, ni dans mes écrits, avant que ma propre personne ait été mise sur la sellette et livrée par l'*Action Française* à la curiosité publique. Je n'ai pas besoin d'ajouter que j'essayerai de parler de moi comme si j'étais pour moi-même un étranger.

Le Pape accusé d'avoir voulu sacrifier Mgr Ruch pour favoriser les autonomistes alsaciens.

A la suite de la grève scolaire et jusqu'à l'avènement du ministère actuel, des gouvernants ont demandé à Rome le transfert de l'évêque de Strasbourg à un autre siège. Le Souverain Pontife n'a pas cru devoir accéder à ce désir. Ce n'est plus un mystère. De nombreuses personnes le savent, à Rome et à Paris. Des agents du Gouvernement ont cru pouvoir le dire à des tiers, qui l'ont eux-mêmes raconté un peu partout, notamment à Strasbourg.

Que fait l'*Action Française* ? Elle raconte, le mois dernier, que le Pape favorise les autonomistes alsaciens et que, pour leur être agréable, il veut se débarrasser de l'évêque de Strasbourg. Aussitôt, le Souverain Pontife, par un démenti officiel qui fait le tour du monde, déclare n'avoir jamais donné un encouragement quelconque soit direct, soit indirect, aux autonomistes alsaciens. Il daigne même ajouter que, loin de blâmer l'action de l'évêque de Strasbourg en faveur d'un apaisement des esprits en Alsace, il lui donne sa plus entière approbation. Les autonomistes eux-mêmes reconnaissent que jamais le Pape ne les a soutenus.

La vérité : maintes fois Mgr Ruch a offert sa démission ; chaque fois le Pape lui a ordonné de rester à son poste.

L'évêque de Strasbourg intervient lui aussi. Il possède une preuve excellente. Il lui en coûte beaucoup de la rendre publique, car il lui faut faire connaître un des secrets de son âme. N'importe, puisque l'honneur et le bien de l'Eglise l'exigent, après avoir consulté, il n'hésite pas. Il écrit donc à l'*Action Française* : « La preuve certaine, péremptoire, indiscutible, que le Pape ne veut pas me changer, la voici : déjà en 1913, puis en 1918 et chaque année depuis, l'évêque de Strasbourg a demandé tantôt au Pape, tantôt au cardinal secrétaire d'Etat, tantôt aux nonces apostoliques, l'autorisation d'embrasser la vie religieuse. Le Saint-Siège sait qu'à n'importe quel moment, s'il accède à ce désir, il fera un heureux. Or, toujours il a refusé à l'évêque de Strasbourg l'autorisation d'entrer dans un cloître. Donc, il n'a jamais voulu le déplacer. »

On pouvait penser que cette explication loyale suffisait. Or, cette semaine, dans le numéro où l'*Action Française* dénonce de nouveau, à tort ou à raison, des complots d'autonomistes alsaciens, de nouveau elle met le Pape en cause et l'accuse d'avoir voulu « débarrasser » l'Alsace *de l'évêque patriote de Strasbourg*. Elle indique deux circonstances où cette tentative aurait été faite. Pour obéir à sa conscience, l'évêque de Strabourg redit au journal que, précisément, dans ces deux cas, il a offert au Saint-Siège sa démission, et que le Saint-Siège lui a les deux fois ordonné de rester à son poste.

Que fait l'*Action Française* ? Elle insère, il le faut bien, la réponse qui lui est envoyée. Elle daigne accorder à l'évêque de Strasbourg un certificat *d'honnêteté*. Il est *sincère*, paraît-il. Mais elle ajoute qu'il ne dit pas la vérité.

L'abracadabrante découverte de l' « A. F. » : la Curie romaine vendue à l'Allemagne; les nonces faisant une politique antifrançaise; l'évêque patriote de Strasbourg doit disparaître.

Comprenne qui voudra. La vérité, les contradicteurs de l'évêque de Strasbourg la savent mieux que lui, mieux que les agents du Gouvernement et mieux que le Pape. La vérité, c'est la plus ahurissante des histoires. La voici, d'après l'*Action Française* : la Curie romaine vendue à l'Allemagne, les nonces venus à Paris pour faire une politique antifrançaise, le secrétaire d'Etat docile agent de Berlin, le Souverain Pontife hanté du rêve de réincorporer l'Alsace dans je ne sais quel Saint-Empire romain germanique, tous ces ennemis de notre pays que l'*Action Française* a eu le rare mérite de découvrir et qu'elle se glorifie d'être seule à pourfendre veulent absolument se débarrasser de l'évêque patriote de Strasbourg, un de ces gêneurs qui empêche le succès de leurs grandioses desseins.

Or, ce pelé, ce galeux que Paris, à coup sûr, pendant un certain temps, que Rome, d'après l'*Action Française*, veulent faire disparaître de Strasbourg, n'a cessé d'offrir sa démission au Pape depuis 1919 jusqu'en 1927. Il se déclara prêt à s'extirper lui-même, et si bien qu'on ne le verra plus. Il s'enterrera tout vivant. L'opération se fera sans douleur pour personne, sans bruit ni tapage, sans plainte ni murmure, sans qu'il soit nécessaire de faire disparaître un archevêque pour découvrir une place, une compensation, un avancement. Tout le monde sera content, la Curie romaine, le Quai d'Orsay, l'intéressé plus que personne.

Or, le Souverain Pontife, le secrétaire d'Etat, les nonces, toutes les fois que l'évêque de Strasbourg offre sa démission s'obstinent à la refuser et à lui affirmer que son devoir est de rester à son poste. L'évêque veut ce que, d'après l'*Action Française*, le Pape lui-même désire, et aussitôt le Pape ne le veut plus. L'évêque offre à Rome ce que ce journal reproche au Saint-Siège de souhaiter, et chaque fois le Saint-Siège refuse. L'évêque est prêt à faire ce

qui, d'après l'*Action Française*, facilite la réalisation des intentions pontificales, ce qui doit être souverainement agréable au Pape, et à l'instant le Pape ordonne à l'évêque de Strasbourg de ne pas le faire.

Telle est, s'il fallait croire l'*Action Française*, l'abracadabrante, l'invraisemblable, l'impossible histoire qui doit se substituer aux affirmations si simples, si naturelles et si bien démontrées de l'évêque de Strasbourg. Et le journal ne peut pas dire qu'en inventant cette légende il veut servir la France. Faire croire que le Pape soutient les autonomistes alsaciens, c'est au contraire les favoriser, leur apporter la plus précieuse des alliances.

L' « A. F. » n'agirait pas autrement si elle voulait attirer sur le Pape la haine des patriotes français.

Pourquoi donc l'*Action Française* a-t-elle lancé pareille fable ? Pourquoi la croit-elle dur comme du fer ? Pourquoi la raconte-t-elle encore après toutes les dénégations ? Je n'ai pas le droit de scruter les intentions, mais je suis obligé de constater qu'elle n'agirait pas autrement si elle cherchait un prétexte de haïr un peu plus le Saint-Siège et de le faire détester de tous les patriotes français.

Elle se dit qu'elle aurait tort de se gêner, puisque ses lecteurs tiennent le magistère d'un incroyant pour plus infaillible que celui du Vicaire de Jésus-Christ.

Sans doute, un journal ne peut vouloir accréditer pareille aventure sans prendre ses lecteurs pour des niais, mais l'*Action Française* se dit qu'elle aurait tort de se gêner. Que n'essaye-t-elle pas de faire avaler chaque matin : les consultations anonymes de docteurs en théologie qui oublient leur catéchisme ; les accusations les plus graves et les moins démontrées contre les collaborateurs du Pape, salis uniquement pour que le Souverain Pontife et ses actes soient déconsidérés, les projets d'une politique purement humaine et antifrançaise présentés, sans aucune preuve et contre l'évidence, comme les considérants de mesures spirituelles et religieuses, les appels sans cesse renouvelés à la résistance propagés au nom de la doctrine la plus intransigeante de l'ordre, la revision des jugements du Vicaire de Jésus-Christ par un positiviste mais incroyant, dont le magistère est tenu pour plus infaillible que celui du Vicaire de Jésus-Christ.

La « juste colère » de l'évêque de Strasbourg.

On le couvre d'éloges pour mieux attaquer le Pape.

Mon langage surprendra peut-être l'*Action Française*. Qui sait si elle ne sera pas tentée de demander au Souverain Pontife d'enfermer bien vite à la Trappe un mouton devenu enragé. Ah ! c'est qu'il y a des heures où les justes colères font explosion. Oui, c'en est assez ! Je suis las de voir l'*Action Française* louer ma personne et se servir d'elle pour attaquer le Souverain Pontife. Et je deviendrais son complice si je me prêtais à cet abominable jeu. J'ai en horreur des éloges plus blessants que des injures. Que l'*Action Française* me traîne dans la boue tant qu'il lui plaira : je serai en excellente compagnie et je ne m'en porterai pas plus mal : aux insultes personnelles je n'oppose jamais que le silence et à tous mes adversaires je n'ai jamais infligé que le pardon. Mais quand sans preuve aucune, contre l'évidence et au risque de nuire à la patrie, ce journal essaye de faire de moi la pauvre victime d'un Pape allié aux autonomistes alsaciens ; quand à des histoires vraies ou fausses d'espions, de filles, d'argent étranger, on ose mêler le nom de l'auguste et vénérée personne du Vicaire de Jésus-Christ, comment voulez-vous que je ne hurle pas à tous les échos mon indignation d'honnête homme, de bon citoyen et de vrai catholique ?

Le mal fait aux âmes par l' « A. F. », devenue la feuille la plus anticléricale de France.

Oui, hélas ! l'*Action Française* elle-même devrait le comprendre ; c'en est assez, c'est mille fois trop ! Depuis des semaines, à cause de ce journal devenu la feuille la plus anticléricale de France, des milliers d'âmes souffrent, âmes d'enfants de quinze ans et de collégiens, à qui on apprend l'art de se révolter contre une autorité légitime et sacrée ; âmes de jeunes filles, qui s'exercent à insulter le Pape en lui faisant une révérence ; âmes de candides lecteurs, qui se croient mis en demeure de choisir entre trahir leur drapeau ou renoncer à leur foi ; âmes de chrétiens, hier encore exemplaires, et qui, aujourd'hui, s'habituent à commettre leur faute grave quotidienne ; âmes pieuses de la veille qui, pour rester fidèles à la feuille condamnée, se privent des secours de l'absolution et des joies du banquet eucharistique. Depuis plus de deux mois, l'Eglise voit chaque matin expirer à ses pieds des flots de récriminations, de calomnies et de menaces. Depuis plus de deux mois, à tout instant, les chefs religieux se demandent si le spectre hideux du gallicanisme ne sort pas de la tombe et si le danger du schisme ne commence pas à poindre. Depuis plus de deux mois, tous les jours, l'Eglise aperçoit les adversaires les plus acharnés de ses droits et de ses libertés qui ricanent comme des fous, sûrs que demain, contre les fidèles divisés, ils pourront se permettre les pires attentats.

Le mal fait à l'Église et à la France : en les opposant l'une à l'autre on les déchire.

Or, une partie de ces âmes me sont confiées, elles sont mes enfants. Cette Eglise, c'est ma Mère et je ne suis pas seulement son fils, mais son défenseur. Si elle m'a donné une crosse, ce n'est pas pour que je la fasse admirer dans ma cathédrale, mais pour que je combatte de toutes mes forces les ennemis du Vicaire de Jésus-Christ, quels que soient leurs noms. Etranger, supérieur à tout parti, je ne connais que l'Eglise et la France. Or, toutes deux me crient qu'en les opposant l'une à l'autre on les afflige, on les déchire et on les expose aux plus graves dangers. Dresser la patrie contre la religion, les catholiques contre leurs chefs spirituels, de bons citoyens contre de bons citoyens, tous les membres de l' « Action Française » ne le verront-ils pas bientôt, c'est affaiblir ce qu'ils déclarent leur être plus cher que tout au monde. De grâce, leur disons-nous, de cette Alsace où l'on sent plus que partout ailleurs le besoin de l'union nationale, la nécessité de ne pas détruire nos plus puissants moyens de défense, les forces spirituelles du pays, ayez pitié de la France et de l'Eglise si vous les aimez.

Une ligue de fidélité au Pape parmi les jeunes Français d'Alsace.

Membres de l'Association catholique de la Jeunesse française, dès la première minute, vous avez compris votre devoir. Vous avez envoyé au Souverain Pontife une adresse de fidélité, c'est-à-dire de religieux respect, d'obéissance complète et de filiale affection. Elle a consolé le cœur du Pape. Elle vous a valu de nouveaux encouragements et une précieuse bénédiction.

Votre fidélité ne se démentira jamais. Au siècle dernier, le patrimoine de saint Pierre était en péril. De nombreux catholiques d'Alsace et de toutes les provinces de France coururent s'offrir au Pape pour être ses chevaliers, trop heureux de combattre et, si Dieu l'exigeait, de mourir pour une sainte cause, celle de la faiblesse, du droit et de la liberté de l'Eglise. Aujourd'hui, ce qui est en péril, ce ne sont pas seulement quelques lambeaux de terre, c'est le magistère doctrinal, l'autorité spirituelle du Vicaire de Jésus-Christ. Il faut qu'une *ligue de fidélité* au Pape recrute à cette cause de courageux défenseurs.

Dans cette légion, vous serez au premier rang. Vous devez l'occuper, parce que vous êtes les enfants très aimés, très aimants de la Sainte Eglise ; parce que le Souverain Pontife témoigne à la jeunesse la plus touchante prédilection ; parce qu'à votre âge on se bat volontiers pour une belle et sainte cause ; parce que l'avenir catholique sera ce que vous serez.

Fidèles, vous le demeurerez parce que Français. Les catholiques de notre pays avaient jusqu'à ce jour à l'étranger la réputation d'être très attachés au Saint-Siège : cette gloire, vous ne voudrez pas la perdre. L'intérêt national nous commande de ne pas offenser l'homme qui détient sur la terre la plus haute puissance morale. Un devoir de reconnaissance nous oblige à récompenser par notre dévouement le Pape, qui, loin de combattre la France, n'a cessé de lui témoigner son extrême bienveillance, s'ingénie à exalter les mérites et les saints de notre patrie, nous rend tous les services qu'il peut nous accorder sans manquer à ses devoirs de Père commun de tous les catholiques et de toutes les nations.

Alsaciens, fils de cette province qui, d'un si grand nombre de paroisses, envoya jadis à Pie IX des soldats et qui, aujourd'hui encore, met à son service, en la personne de nos missionnaires, une foule de conquérants pacifiques des âmes, vous aurez à cœur d'imiter vos parents et vos frères, vous resterez fidèles au Vicaire de Jésus-Christ.

Respect, soumission, amour envers le Vicaire du Christ

Vous le respecterez : nul d'entre vous ne manquera de déférence à l'égard de sa personne. Sur vos lèvres ne s'égarera aucune critique de ses actes. Jamais vous ne vous permettrez de prêter à ses jugements des intentions malveillantes. Un bon fils n'insulte pas son père. Un vrai catholique professe la plus religieuse déférence pour le Vicaire de Jésus-Christ.

Vous lui obéirez. Après la grâce du ciel, le principal trésor de l'Eglise, c'est l'union de ses enfants par la soumission aux pasteurs légitimes et, par eux, à Jésus-Christ. Discuter l'autorité, c'est la nier. Distinguer entre les préceptes, ce n'est plus leur obéir, mais suivre le caprice individuel. Marchander la soumission, c'est la rendre plus difficile et lui enlever la moitié de son prix. Vous ne violerez aucune défense du Pape. Vous ne transgresserez aucun de ses ordres. S'il est une interdiction ou un commandement qui vous pèsent, c'est en les respectant que vous prouverez le mieux votre sens catholique. Et n'oubliez jamais qu'il est plus dur pour le Pape d'imposer certains ordres que pour les fidèles de les exécuter.

Obéir ainsi, c'est aimer. Vous prierez pour le Souverain Pontife afin que ses desseins soient compris et que ses efforts soient couronnés de succès, afin qu'au plus tôt tous ses fils lui rendent leur affection. Vous le défendrez toujours par la parole, s'il est attaqué devant vous. Vous le soutiendrez aussi par les actes et par la plume, si vous le pouvez. Ce sera *suaviter et fortiter*, avec douceur et adresse mais non sans courage ni énergie. Plus le Pape sera insulté et plus vous lui témoignerez votre déférence. Plus on se révoltera contre lui et plus vous lui accorderez votre docilité. Plus on le détestera et plus vous l'aimerez. Pour être protestant, il faut être séparé du Pape, pour être catholique, il est nécessaire d'aimer en lui le Vicaire de Jésus-Christ (1).

LES LIGUEURS D' « A. F. » ET LES ŒUVRES CATHOLIQUES

De la *Revue mensuelle de la Ligue dauphinoise d'Action catholique* (fév. 1927) :

Il est convenu qu'à la L. D. A. C. nous ne nous occupons pas de politique. Notre Ligue a été organisée pour « la sauvegarde des libertés religieuses et la défense des intérêts catholiques » (art. 1er de ses statuts).

D'autre part, la Ligue ne constituant pas « un parti catholique et n'étant inféodée à aucun parti politique, s'interdit délibérément toute politique de parti » (art. 3).

Il découle de ces principes que la seule condition exigée de la part de nos adhérents a été leur pro-

---

(1) Deuxième réponse « à Monseigneur Ruch » de M. Maurice Pujo (*Action Française*, 23. 2. 27) : « Au lendemain du jour où nos révélations ont porté un coup mortel aux traîtres de l' « Heimatbund », Mgr Ruch, parlant au Congrès régional de l'A. C. J. F., vient de se livrer, à Colmar, centre d'action de leur trahison, à une attaque extrêmement vive contre l' « Action Française ».

» Que l'évêque de Strasbourg, sans regarder le service que nous venons de rendre à son autorité en le délivrant des misérables qui la sapaient et la narguaient depuis si longtemps, croie devoir se porter, par cette agression, à la défense de l'autorité du Pape, que nous avons toujours respectée et obéie dans son domaine, nous devons lui dire à nouveau, respectueusement, qu'il commet une erreur généreuse, mais une erreur. Dans l'assaut mené contre nous par tant d'hommes sans conscience et sans foi, il est infiniment douloureux, avons-nous dit, de nous voir opposer aussi à son grand cœur, qui bat, comme le nôtre, pour l'Alsace et la France menacées. Mais il nous faut accepter cette douleur et poursuivre notre défense de la patrie là où nous avons aperçu le danger. Car un cœur, si noble soit-il, ne prévaut pas contre la vérité.

» La vérité, nous l'avons dite, en ce qui concerne les pourparlers qui ont eu lieu entre le Gouvernement français et la Curie romaine au sujet du siège épiscopal de Strasbourg. Je répète, d'ailleurs, qu'il y a un dossier de ces pourparlers au quai d'Orsay.

» La vérité, en ce qui concerne les accusations produites contre l' « Action Française », elle éclate à tous les yeux qui ne se ferment pas et il leur est impossible de confondre avec la parole de vie l'édifice de mensonges et de faux qui a trompé l'Autorité spirituelle.

» Au surplus, sans nous attarder à des termes où Mgr Ruch exagère notre pensée (« la Curie romaine » vendue (!) à l'Allemagne »), ce n'est pas nous qui avons inventé la politique internationale suivie par le Saint-Siège. Depuis la faveur prodiguée aux pèlerins de Bierville jusqu'à l'affront fait à l'amiral Schwerer à une réunion patriotique, cette politique s'est inscrite dans tous les faits et tous les documents publics. Elle s'est définie elle-même dans le discours du nonce apostolique à l'Elysée, apportant son appui aux politiciens qui désarment la France, et dans la manœuvre du nonce apostolique à Berlin facilitant l'accession au pouvoir du parti de la revanche allemande.

» Libre à Mgr Ruch de ne pas voir les effets au moins indirects de cette politique dans les difficultés qu'il rencontre en Alsace. Pour nous, nous gardons les yeux ouverts et nous continuerons à veiller à la frontière. » (Note de la *D. C.*)

fession catholique. Pourvu qu'ils n'appartiennent pas à une association dont la doctrine a été condamnée par l'Eglise, tous peuvent faire partie de notre organisation.

D'autre part, l'article 3 du paragraphe II des statuts exige que, pour être membre de la L. D. A. C., il faut être présenté par deux membres du comité local et être agréé par le Comité diocésain ; toute personne qui désire être ligueur doit nécessairement remplir ces deux conditions.

Jusqu'ici les membres de la Ligue d' « Action Française » qui avaient demandé à faire partie de la L. D. A. C. ont toujours été agréés, non pas en tant que ligueurs d' « Action Française », ce que nous n'avions pas à connaître, mais comme catholiques, et c'est pourquoi la Ligue dauphinoise d'Action catholique s'est toujours refusée à admettre dans son sein des adhérents présentés en dehors des comités locaux, obligés de donner leur avis pour que statue le Comité diocésain, qui seul a qualité pour délivrer la carte de membre de notre Ligue.

On nous demande maintenant si des ligueurs d' « A. F. » peuvent faire partie de notre Ligue dauphinoise d'Action catholique. Déjà, le seul fait que la question se pose est une présomption qu'il y a quelque incompatibilité. Cependant, comme il s'agit ici d'une question de principe, donc de doctrine, nous avons prié Mgr l'évêque de décider lui-même.

Voici quelle est sa réponse :

« Il faut se reporter aux trois récents documents pontificaux qui traitent officiellement de la question : lettre du 5 septembre 1926, allocution consistoriale du 20 décembre, sentence de l'Index du 29 décembre 1926, parue le 9 janvier.

» 1° La lettre de S. S. Pie XI (au cardinal-archevêque de Bordeaux), 5 septembre 1926, était déjà un avertissement grave et public, qui semblait, dans la pensée du Pape, devoir suffire.

» 2° L'allocution du Pape au Consistoire du 20 décembre précise et aggrave les précédentes déclarations. D'après le Saint-Père, « il n'est pas permis » de soutenir, de favoriser, de lire... (l'*Action* » *Française*) ; d'adhérer au programme... ». (Se reporter à la *Semaine religieuse*, n°s 20, 30 décembre 1926, et à la note pp. 305-309.)

» Voilà qui était clair et précis, semble-t-il. Il paraît que ce n'était pas encore assez catégorique.

» 3° Le décret du Saint-Office du 29 décembre 1926, et porté au nom du Pape, met à l' « Index », nommément, le journal *l'Action Française* (ainsi que plusieurs ouvrages de Charles Maurras).

» Cette fois, le Pape ne se contente pas de dire : « Il n'est pas permis » ; il déclare explicitement qu' « il est défendu... ». Une telle défense oblige gravement en conscience.

» Dès lors, la situation est nette. Du fait que l'on est membre de la Ligue dauphinoise d'Action catholique, on accepte cette obligation, on se soumet à cette défense. Par conséquent, ceux qui ne voudraient pas admettre ces conditions ne pourraient évidemment pas faire partie de la Ligue ; ils s'excluraient d'eux-mêmes.

» Grenoble, 22 janvier 1927.

» † Alexandre,
» évêque de Grenoble. »

Le Comité directeur, en portant à la connaissance des présidents des comités paroissiaux et cantonaux cette décision de l'évêque du diocèse, croit donner une réponse suffisamment claire et nette à la question qui était posée.

Ces explications ne surprendront personne. Chacun sait qu'à la L. D. A. C. l'autorité, pas plus que les directions du Saint-Père, ne peuvent souffrir de discussions : on les accepte avec respect, avec reconnaissance, dans un esprit de parfaite docilité et de soumission confiante, filiale.

Le Comité directeur.

La *Semaine religieuse de Grenoble* du 17. 2. 27 publie, sous le titre « Communiqué : une mise au point », la lettre suivante, adressée à l'*Action Française* (1) :

Grenoble, le 14 février 1927.

Monsieur le Directeur,

On me communique *l'Action Française* du 10 pour l'article éditorial, où je suis représenté comme « déclarant qu'il y a incompatibilité entre la qua-

(1) L'Action Française (*Action Française*, 10. 2. 27, « A propos des Œuvres ») cite la *Revue mensuelle de la Ligue dauphinoise d'Action catholique* et ajoute :

« M. Fernand Rocher, président des sections d' « A. F. » de l'Isère, nous communique la lettre de démission qu'il adresse à Mgr l'évêque de Grenoble : démission de la Ligue d'Action catholique et des divers comités catholiques dont il faisait partie et dans lesquels « son concours, dit-il, ne peut manquer de devenir indésirable : » écoles libres, patronages, sociétés de gymnastique et » autres Œuvres paroissiales » ; « Ces Œuvres avaient » toutes été fondées par les miens et j'avais contribué » de mon mieux à les faire vivre et prospérer : mon » regret de les quitter ne va pas sans amertume, mais » je ne veux pas être un empêcheur à la magnifique » paix qu'on est en train d'instaurer entre les peuples et » entre les catholiques d'un même pays... Soumis à l'autorité du Saint-Siège, comme tous les catholiques » d' « A. F. », pour tout ce qui est du domaine spirituel du dogme et de la morale, j'entends rester seul » juge de la voie politique que j'ai à suivre pour aider » de tous mes moyens au salut de mon pays... Si les » royalistes dont je suis estiment que seule la monarchie » peut sauver la France, ils ont besoin de leurs chefs, » de leurs ligueurs, de leurs camelots et de leur journal ; » supprimer un des maillons, c'est briser la chaîne. » ... Si nous laissons faire : *Finis Galliae.* »

» M. Fernand Rocher nous écrit d'autre part : « Je » suis curieux de savoir si la Fédération des Ligues diocésaines (Fédération Nationale Catholique) fait sienne » la mesure prise dans l'Isère. » Nous aussi nous serions heureux de le savoir.

» Il y a déjà quelque temps que nos amis nous avaient avertis des difficultés qui leur sont faites dans les Œuvres catholiques, où ils sont presque partout les plus dévoués zélateurs. Hier encore c'était Dreyer-Dufer, si connu dans le 18e arrondissement de Paris pour son ardente charité, qui était invité par son président des Conférences de Saint-Vincent de Paul à s'abstenir d'assister aux séances de la conférence. Au sein de l'A. C. J. F., nos jeunes étudiants et ligueurs, livrés aux rancunes des sillonnistes impénitents, sont l'objet d'avanies et de brimades sans nombre.

» Un cas de conscience douloureux se pose assurément. Résolus à demeurer fidèles à l' « A. F. », nos amis doivent-ils rester ou non dans ces Œuvres, qui leur tiennent tant à cœur et auxquelles ils ont apporté tant de généreuse activité ? Ce cas de conscience, quoi qu'ils puissent souffrir d'une telle situation, ils désiraient ne pas le trancher eux-mêmes. Mgr l'évêque de Grenoble, déclarant qu'il y a incompatibilité entre la qualité de ligueur d' « A. F. » et celle de membre d'une Union catholique, fixe une solution pour l'étendue de son diocèse avec toute l'autorité qui lui appartient.

» Formulée nettement à Grenoble, la question se pose, en fait, dans tous les diocèses de France. Ce n'est pas à nous, c'est à chacun de nos amis de la trancher pour son cas personnel. Il nous importe seulement de ne pas

lité de ligueur d' « A. F. » et celle de membre d'une Union catholique », le mot « Union » semblant ici, d'après le titre de l'article, s'étendre aux « Œuvres ».

Cette façon de présenter les choses n'est pas tout à fait conforme à l'exacte vérité. Une mise au point me paraît nécessaire. D'abord, jusqu'aux événements de ces derniers mois, une telle question ne se posait pas. Ce sont des ligueurs d' « A. F. » qui ont été amenés à la poser parce qu'ils sentaient que leur position « catholique » devenait délicate après le *Non possumus*, réplique au *Non licet* du Saint-Père, et après la mise à l'Index du journal, « tel qu'il est présentement dirigé et rédigé ». Ceux de mon diocèse m'ont fait interroger sur leur cas. Je leur ai fait la réponse que vous avez reproduite : réponse conçue en termes généraux et sous la forme conditionnelle, de façon à ne pas froisser, mais particulière au cas concret qui m'était soumis, donc solution d'espèce, ne s'appliquant pas aux « Œuvres », comme vous le dites.

D'autant que, dans mon diocèse, la Ligue dauphinoise d'Action catholique, ainsi que le déclarent explicitement les statuts et que les faits le montrent chaque jour, n'est pas une « Œuvre », pas plus que n'est une « Œuvre » la F. N. C. D'ailleurs, de même qu'on peut être royaliste sans être d' « A. F. », on est catholique aussi sans être de L. D. A. C. Mais dès là que l'on veut être de L. D. A. C., c'est pour y faire de l'Action catholique, et alors le simple bon sens dit qu'il faut bien au moins donner l'exemple de la soumission complète et sans réserve aux directions du Saint-Siège. Que si des ligueurs d' « A. F. » ne veulent pas donner cet exemple, n'est-il pas évident qu'ils s'excluent d'eux-mêmes par là de la L. D. A. C. et que ce n'est pas L. D. A. C. qui les exclut ? Et quand ils demandent s'ils doivent donner leur démission, quelle réponse attendent-ils donc ?

J'attache de l'importance à cette mise au point, et je vous demande de la publier comme vous avez publié ma réponse.

Agréez, Monsieur, le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

† Alexandre,
évêque de Grenoble.

---

les laisser exposés aux malentendus, aux persécutions, aux affronts qui sortiraient inévitablement d'une situation équivoque.

» C'est pourquoi nous engageons les chefs des organisations d' « A. F. » dans tous les diocèses de France à poser respectueusement cette question de « l'incompati» bilité » à leurs Ordinaires respectifs, afin d'obtenir d'eux une réponse claire. Ainsi chaque ligueur d' « A. F. » pourra décider de sa conduite en toute clarté et en toute liberté de conscience.

» On nous informe, d'autre part, que certains commerçants, médecins, professeurs, officiers ministériels, petits employés, etc., sont l'objet d'un chantage en raison de leur attachement à l' « A. F. » et poursuivis dans leurs intérêts au point de voir leur gagne-pain menacé par certains catholiques « zélés ». Dans ce cas, il n'y a pas à hésiter. Nous avons par toute la France, Dieu merci, des amis qui jouissent d'une autorité sociale qui peut beaucoup pour la défense des ligueurs moins favorisés. Nous les engageons à exercer des représailles rigoureuses contre des adversaires sans scrupule et sans charité. »

Le 26 février seulement l'*Action Française* publia la lettre de Mgr l'évêque de Grenoble, lettre « que nous regrettons, dit-elle, de n'avoir pu publier plus tôt », et elle la fit suivre du communiqué suivant : « Nous remercions Mgr l'évêque de Grenoble de la lettre explicative qu'il a bien voulu nous adresser. En engageant nos amis à poser la question à leurs évêques respectifs, notre désir était de provoquer des précisions qui les mettraient à l'abri « des malentendus, des persécutions et des affronts » qui sortiraient d'une situation fausse.

» Mgr de Grenoble tient à distinguer entre l'Action catholique et les Œuvres. Qu'il n'estime pas que, de ces dernières, les catholiques d' « A. F. » se trouvent « exclus » d'eux-mêmes » et qu'il ne repousse pas leur concours financier et peut-être même personnel dans cette branche, nous devons le remercier de cette généreuse pensée, dont nous ne saurions être surpris. Reste à savoir si nos amis, qui ont particulièrement montré leur aptitude à l'action, pourront concevoir cette distinction entre catholiques d'œuvres et catholiques d'action, à moins que par l'action on n'entende la politique — auquel cas ils devraient comprendre que c'est bien à la politique d' « A. F. » qu'on en veut. Reste à savoir s'ils jugeront possible de se placer pratiquement dans une situation de catholiques de seconde zone, à qui tout serait demandé et à qui rien ne serait permis. De cela, comme de tout en ces matières, nous les laissons juges absolus. — A. F. »

UNE CONFÉRENCE D' « ACTION FRANÇAISE » A DIJON

De la *Semaine religieuse de Dijon*, « Actes officiels et communications de l'évêché » (12. 2. 27), ce « Communiqué à lire en chaire le dimanche 13 février » :

Article premier. — La défense portée dans l'allocution consistoriale du 20 décembre 1926 et dans le décret du Saint-Office du 29 décembre suivant, concernant le journal *l'Action Française* et certains ouvrages, oblige en conscience le clergé et les fidèles sous peine de faute grave de sa nature.

Art. 2. — Nul prêtre de notre diocèse, séculier ou régulier, de quelque dignité ou autorité qu'il soit, n'a le pouvoir, soit en confession, soit en dehors de la confession, de lever la prohibition portée dans l'allocution et le décret précités.

Art. 3. — A l'occasion de la réunion organisée au cirque, dimanche prochain, par la Ligue d' « Action Française », section de Dijon, nous rappelons que pour tout catholique et, à plus forte raison, pour tout ecclésiastique c'est un devoir de conscience d'éviter de prendre part à des réunions, publiques ou privées, dans lesquelles l'autorité du Souverain Pontife pourrait être battue en brèche et ses ordres méconnus.

[Chanoine Joseph Geoffroy,
vicaire capitulaire.]

L'autorité du Souverain Pontife fut battue en brèche, ses ordres discutés et méconnus, comme en témoigne la relation ci-après (1) :

Dimanche 13 février 1927, au Cirque Tivoli, à 14 h. 30, a eu lieu une conférence privée, organisée par le Comité d' « Action Française », en union avec

---

(1) M. Pierre Tuc (*Action Française*, 13. 2. 27 : « Abus d'autorité ») s'étonne pourtant de cette interdiction : « La Ligue d' « Action Française » est une organisation politique qui, de droit naturel reconnu par l'Eglise, a le droit de poursuivre sa propagande politique. Ceci n'empêche pas Mgr l'évêque de Dijon [*sic*], dont la *Croix* reproduit l'Ordonnance, d'interdire aux catholiques d'assister à une réunion qui a lieu aujourd'hui, sous le prétexte « que » l'autorité du Souverain Pontife *pourrait être* battue en » brèche et ses ordres méconnus ».

» Jamais l' « Action Française » n'a battu en brèche

le représentant du duc de Guise. Les orateurs étaient MM. l'amiral Schwerer et Gazave. Le sujet annoncé était : « Questions actuelles. »

Nous avons eu trois comptes rendus faits par trois personnes, qui ont agi sans entente préalable : un esprit cultivé, un publiciste et un ouvrier.

En séance, il y avait au grand maximum 800 personnes, dont plus de moitié de femmes, et surtout des jeunes filles. Parmi les hommes, il y avait une centaine de curieux. Beaucoup de jeunes gens.

Premier compte rendu.

J'ai l'honneur de vous informer que le 13 courant, à 15 heures, salle du Tivoli, à Dijon, a eu lieu, sous les auspices de la section de l' « Action Française » de Dijon, une conférence privée, annoncée en ville par des affiches.

Environ 500 personnes y assistaient, pas de bureau, mais un simple président, M. de Salverte, président du Comité royaliste de la Côte-d'Or.

M. Arbassier, avocat et président de la section dijonnaise de l' « Action Française », présenta les orateurs, l'amiral Schwerer et Jean Gazave, et avertit l'auditoire :

1° Qu'il s'agit d'une réunion privée, dans laquelle la Ligue saura faire sa police : tout perturbateur sera expulsé, mais la contradiction courtoise sera admise ;

2° Qu'il existe dans la Côte-d'Or une Ligue d' «Action Française » indépendante et un Comité royaliste ; ces organisations sont distinctes, mais, pour la circonstance, elles ont fait front unique, le second tendant une main loyale à la première ;

3° Que, dans les circonstances que traverse l' « Action Française », alors que le Souverain Pontife se détourne des défenseurs de la Fille aînée de l'Eglise, il est réconfortant de voir Monseigneur le duc de Guise et la famille royale lui continuer toute sa confiance (1) et, par des télégrammes

---

l'autorité du Souverain Pontife ou méconnu ses ordres en matière religieuse.

» Et que penser de cet interdit jeté d'avance, à raison d'un délit hypothétique ?...

» De pareils abus d'autorité trouvent en eux-mêmes leur remède. *Lex iniusta non obligat.* »

Dans le même numéro, « Interdits et invité », M. Maurice Pujo manifeste un pareil étonnement : « Sans doute le journal *l'Action Française* est à l'Index pour ce qui pourrait être contenu dans ses numéros à venir. Toutefois, on peut s'étonner de ces extensions de l'interdit à des journaux comme la *Nouvelle Guyenne* et même aux réunions de la Ligue, qui n'ont été visés par aucun décret du Saint-Office. On peut s'en étonner d'autant plus que nous recevons, au même moment, communication de la note officieuse suivante : « M. Albert Thomas, directeur du bureau » international du travail, a fait ce soir au Musée social » une conférence sur l'œuvre du B. I. T. Il y avait été » invité par la Confédération française des travailleurs » chrétiens, l'Union catholique d'études internationales et » le Secrétariat social de Paris. La réunion était présidée » par M. Zirnheld, président de la Confédération des travailleurs chrétiens, assisté de Mgr Chaptal, représentant » le cardinal archevêque de Paris. M. Albert Thomas a » adressé un éloquent appel aux travailleurs chrétiens » pour que ceux-ci, unissant leurs efforts à ceux des travailleurs de toutes tendances, fassent progresser la législation sociale et secondent l'œuvre bienfaisante de l'organisation internationale (Havas). »

» Ainsi, un glorieux marin comme l'amiral Schwerer, un bon Français comme Jean Gazave, tous deux catholiques pratiquants, sont jugés pernicieux pour des oreilles catholiques ; mais, au contraire, on estime désirable qu'elles entendent la parole d'un Albert Thomas, franc-maçon et socialiste, qui, après avoir fait en Russie le lit du bolchevisme et de Lénine, a trouvé une source de scandaleux profits à la maçonnique Société des Nations.

» Comprenne qui pourra ! »

M. Pujo aurait pu ajouter qu'aujourd'hui l'ancien disciple de Jaurès va chercher à Rome ce qu'il sait bien ne trouver que dans le catholicisme pour consolider toute œuvre de régénération sociale. Il feint d'oublier qu'avec la rébellion contre la hiérarchie ecclésiastique on perd tout droit à la réception des sacrements et au titre même de catholique.

---

(1) A l'occasion du nouvel an, M. CHARLES MAURRAS, au nom des Comités directeurs de l' « Action Française », avait adressé au duc de Guise la lettre suivante :

« 1er janvier 1926 [*sic*].

» MONSEIGNEUR,

» A la fin de l'année qui a vu l'immense deuil autour duquel le Prince a su rallier les espoirs, les conseils directeurs de l' « Action Française » me chargent d'exprimer à Monseigneur les vœux reconnaissants qu'ils forment de tout cœur au seuil de l'année nouvelle.

» Ils ne peuvent pas oublier quels soucis, quelles profondes inquiétudes patriotiques se mêlent sans trêve dans la pensée du Prince aux amertumes de son cruel exil. Puissent ces tristesses recevoir, dès aujourd'hui, quelque adoucissement du progrès évident de l'idée monarchique dans le pays ! La France sent de mieux en mieux que la monarchie seule lui ramènera l'ordre et la sécurité, la prospérité et la paix ; que la monarchie seule accordera une juste satisfaction à ces aspirations confuses, à ces désirs mal définis et plus mal contentés qui animent, mais qui agitent et qui dévorent le cœur de ce grand peuple. Après avoir cherché le bien public très loin, on finit par le découvrir où il est : dans la réunion des familles du pays à sa dynastie fondatrice.

» MONSEIGNEUR,

» Nos espoirs sont en rapport avec bien des événements dont le cours se précipite. Que Monseigneur, Madame, le prince Henri, que toute la famille royale daignent donc agréer nos vœux, tels qu'ils sortent des cœurs français ! Que le Prince et tous les siens, qu'il a réunis autour de lui, daignent accueillir sur la terre lointaine un peu de la respectueuse et profonde affection que ses fidèles élèvent vers le chef de la grande famille française, vers celui dont la place est encore vide, hélas ! au foyer de la patrie.

» C'est dans ces sentiments qu'au nom de mes collègues et au mien j'adresse au Prince cet hommage et que j'ai l'honneur de me dire, avec le plus profond respect, de Monseigneur le très humble, très fidèle et très dévoué serviteur.

» CHARLES MAURRAS. »

Voici la réponse reçue par M. Maurras et publiée, avec la lettre précédente, dans l'*Action Française* du 12 janvier :

« Du Maroc, le 8 janvier 1927.

» MON CHER MAURRAS,

» Je vous remercie des vœux que vous m'avez adressés, pour moi et pour les miens, en votre nom et au nom des comités directeurs de l' « A. F. ». Je vous exprime ici les souhaits d'heureuse année que nous formons pour vous et pour vos amis.

» Dans l'incessante et violente lutte des partis — sans doute inhérente au régime, mais que je déplore, — l' « A. F. » agit en toute liberté, sous sa seule responsabilité. Je prends bien part, néanmoins, à la terrible épreuve qu'elle traverse en ce moment, et dont tant de bons catholiques sont très attristés.

» Mais j'ai foi dans un apaisement prochain. Les royalistes, fidèles à leur doctrine traditionnelle, resteront, quoi qu'il arrive, très respectueux de la religion et de l'Eglise, tout en gardant en politique, d'où dépend la vie même de la nation, la légitime indépendance qu'en cette matière la monarchie française eut toujours soin de conserver. Il appartient aux Français d'assurer la sécurité de leurs foyers et de leurs frontières.

» J'ai, de plus, la ferme espérance qu'il sera tenu compte des services que vous avez vous-même rendus à la France, et aussi à l'Eglise, ainsi que l'écrivait tout dernièrement encore un éminent prélat.

» Croyez toujours, mon cher Maurras, à mes sentiments affectionnés.

» JEAN. »

La *Croix* du 13 janvier reproduisait « à titre strictement documentaire » la lettre, « appelant d'expresses réserves »,

affectueux, lui prouver une réelle amitié, en continuant de veiller sur les destinées de la patrie. La grande famille qui a donné tout son sang pour le pays est toujours avec nous, applaudissons donc tous le roi.

A ce moment, une partie de l'assemblée se lève et crie : « Vive le roi ! », puis la parole est donnée aux orateurs.

L'amiral Schwerer prend la parole et raconte à l'assistance un entretien qu'il a eu, à Dijon, le matin même, avec le chanoine Marigny, le vicaire général [capitulaire] n'ayant pas voulu le recevoir. Il a prévenu l'ecclésiastique qu'il abandonnait le sujet choisi pour la conférence, « Les lois laïques », pour ne parler que du différend avec le Pape et il l'a averti qu'abreuvé d'injures par des prêtres il n'hésiterait plus à livrer ses détracteurs non à la justice civile, mais à la justice canonique.

D'après l'orateur, en février 1922, lors du conclave, le correspondant à Rome de l'*Action Française*, M. Aventino, envoyait au journal précité des indications sur les travaux de l'assemblée, en même temps que des renseignements sur les candidats à la chaire de saint Pierre. Il mentionnait que le cardinal Ratti (Pie XI) était partisan de la constitution d'un Saint-Empire catholique (Allemagne, Italie, Autriche, Russie), Empire qu'il comptait manier à sa guise et qui deviendrait entre ses mains un instrument pour des vues pacifiques.

Lors des élections de 1924, l' « Action Française », bien que ne prisant guère M. Poincaré, proposa la constitution d'un grand parti d'union nationale, ne comptant pas d'ennemi à droite, mais un certain abbé Renaud, avec l'assentiment de Rome, adressa un mémoire à tous les évêques et princes de l'Eglise française pour conseiller le ralliement à la République ; bien plus, un évêque recommanda de ne pas combattre les lois scélérates, en disant qu'on pourrait peut-être arriver à les amender dans un sens favorable à la religion et qu'il ne fallait pas tout compromettre par trop d'intransigeance.

Le Cartel élu, les persécutions religieuses se dessinent aussitôt et, pendant ce temps, on voyait le nonce Cerretti ami du « misérable Briand » et d'Herriot.

L' « Action Française », voyant le relèvement rapide de l'Allemagne et l'impéritie de la France, se réorganise et entreprend une formidable campagne d'agitation ; le Gouvernement inquiet voulut l'abattre. Plateau et le jeune Daudet payèrent de leur vie. On chercha alors autre chose et, finalement, il y a quelques semaines, éclatèrent comme un coup de foudre les accusations inouïes du cardinal Andrieu. Quelques jours après cet anathème, le cardinal Charost, de Rennes, disait à l'orateur, qu'il avait invité à sa table, que la lettre en question était le résultat d'un véritable complot, ourdi depuis longtemps par le nonce Cerretti, qui l'avait harcelé lui, Charost, pour l'écrire, ce qu'il avait refusé ; que, d'autre part, le cardinal Andrieu, malade, n'avait pu rédiger la lettre et qu'il s'était contenté de la signer.

D'après l'orateur, cette lettre est la reproduction, parfois intégrale, d'un pamphlet dû à la plume d'un avocat belge, pro-allemand, M. Passelecq (1).

A la réception de sa condamnation, l' « Action Française » se soumit d'abord et en appela au successeur de saint Pierre, mieux informé. Toutes les demandes d'audience, les offres de conciliation furent rejetées par Rome. Deux journaux catholiques, la *Vie catholique* et l'*Osservatore Romano*, continuant à salir l' « Action Française », celle-ci, sous les coups injustes, regimbe, elle ne veut plus tendre au fer de Calcas une gorge innocente et, dans l'intérêt de la France, fera le grand public juge de ce conflit douloureux.

La Papauté veut abattre l' « Action Française », dont le patriotisme gêne ses desseins. Il est connu de toutes les sphères vaticanes que le Pape rêve de constituer un grand Empire catholique allemand, englobant l'Allemagne, l'Italie, l'Autriche, la Pologne, l'Alsace et la Lorraine ; sous sa direction, cet Empire imposerait la paix au monde, but auquel tend le Pape, mais, *pour l'atteindre, il faut sacrifier la France ;* ce sacrifice serait facile à obtenir de nos gouvernants, qui n'ignorent rien de ce projet et sont tous pourris par le judéo-maçonnisme ; seul en France, un groupement vivace reste debout et veut que la France vive, l' « Action Française ». On a voulu l'abattre, et pour cela, en vue de fins politiques et non religieuses, on lui retire les catholiques sur lesquels elle s'appuyait. C'est en 1914, grâce aux calomnies d'un évêque allemand, que le catholicisme de Maurras a été attaqué en cour de Rome ; mais Pie X a énergiquement refusé la condamnation. Plus crédule ou plus politique, Pie XI l'a signée, en essayant de rejeter la responsabilité sur son devancier, ce qui est peu digne, et sans avoir, contrairement à ce qu'il dit, saisi la Commission du Saint-Office ou de l'Index. Seul l'assesseur Canali a été consulté.

L'orateur critique l'idée du Pape, qui, en matière politique, n'est pas infaillible : il montre que, dans l'Empire rêvé, il y aurait la Prusse luthérienne, revancharde et guerrière, qui, toujours, a su dominer et asservir à ses fins les Puissances qui se sont agglutinées à elle, et qu'une telle conception, si elle se réalisait, porterait en elle des germes de guerre.

Il termine en parlant de la mentalité de certains catholiques qui font jouer le dogme de l'infaillibilité dans des domaines où, d'après les saints canons, il n'a rien à voir

---

du duc de Guise. L'*Action Française* (13. 1. 27) inscrivait en manchette : « ... Il appartient aux Français d'assurer la sécurité de leurs foyers et de leurs frontières (lettre de Mgr le duc de Guise à Charles Maurras) ; le duc de Guise adresse à M. Maurras une lettre appelant d'expresses réserves (la *Croix* d'hier). » La *Croix* (14. 1. 27) relevait le « procédé » : « Oui, mais ce n'est pas sur la phrase citée qu'il y a lieu à réserves. » « Sur quoi portent-elles ?, reprend M. PIERRE TUC (*Action Française*, 14. 1. 27). En fait comme en droit, les réserves non explicites sont sans valeur. » Comme l'écrit M. VAUSSARD (*Bulletin catholique international*, 1. 2. 27), « dans chaque numéro de l'*A. F.* on pourrait relever petites habiletés semblables ou déformations plus graves de la vérité. L'effet cependant est produit sur les lecteurs crédules ».

La *Vie catholique* (15. 1. 27) préfère faire « quelques observations » :

« 1° La lettre du duc de Guise a été écrite avant la publication du décret du Saint-Office ;

» 2° Le duc de Guise, en termes non équivoques, marque nettement qu'il entend laisser à l' « Action Française » toute la responsabilité de ses polémiques ;

» 3° Il serait à souhaiter que tous les royalistes appartenant à l' « Action Française », et notamment les collaborateurs du journal, entendissent la parole du duc de Guise les invitant à rester, *quoi qu'il arrive*, très respectueux de la religion et de l'Eglise, tout en gardant en politique la liberté que l'Eglise n'a point l'intention de leur contester jamais ;

» 4° Au dernier paragraphe de cette lettre, le duc de Guise exprime l'espoir qu'il sera tenu compte des services rendus à l'Eglise et à la France ; nous savons qu'il a été tenu compte de tout ; la défense de l' « Action Française » a été présentée, trois Papes ont voulu connaître les pièces du procès. C'est bien en toute connaissance de cause que la sentence a été rendue. »

Le 16 janvier, l'*Action Française* publiait le télégramme suivant : « MM. CHARLES MAURRAS et LÉON DAUDET, à l'*Action Française*, 14, rue de Rome, Paris. — Du Maroc, le 15 janvier 1927. Profondément affecté par la décision qui vous frappe tous deux avec le journal, connaissant votre respect de la religion et votre patriotique dévouement aux intérêts nationaux, je vous assure de toute ma sympathie. — JEAN. » (Les notes sont de la *D. C.*, sauf indication contraire.)

---

(1) Sur M. Fernand Passelecq, cf. *D. C.*, t. 17, col. 153-154, en note.

et dit qu'il ne faut pas confondre catholicisme et fétichisme.

M. Jean Gazave, secrétaire général de l' « Action Française », lui succède et fait remarquer qu'il ne peut être mieux placé qu'à Dijon pour réfuter l'acte du Pape, saint Bernard, originaire d'un pays voisin, n'ayant pas hésité à dire au pape Honorius III quelques vérités utiles ; Bossuet, catholique sincère, ayant toujours eu avec le Pape son franc parler.

D'après le Vatican, la France doit devenir une nation de second ordre ; le Cartel franc-maçon approuve et souhaite cette déchéance, occupé par ailleurs à des soins électoraux ; l' « Action Française » gênant à la réalisation du plan de Rome, on veut la supprimer, parce qu'on sait qu'elle connaît toutes les intrigues et saurait les déjouer.

Il critique le projet en question, parce qu'il déborde sur le temporel, les conséquences de sa réalisation ne pouvant être que politiques et non religieuses. Cet Empire chrétien rêvé n'est qu'une utopie, ce n'est pas sur le Pape qu'il faut compter pour imposer la paix aux nations, mais sur l'épée du roi de France.

Il parle ensuite de certains rois de France menacés d'excommunication et qui, néanmoins, ont fortement contribué à la grandeur du pays, tel Louis XIV (1) ; mais ce qui, actuellement, fait la perte du pays, c'est que son roi est exilé et ne peut faire entendre sa voix dans le concert européen.

Il déclare et montre que l' « Action Française » ne peut se dissoudre en tant que groupement politique, car ce serait souscrire à l'anéantissement de la France et violer plusieurs commandements de Dieu, qui doivent en imposer à la Papauté.

M. Arbassier demande s'il y a des contradicteurs. Personne ne se présentant, la séance est levée aux cris de « Vive le roi ! A bas la République ! »

La séance prit fin à 17 h. 30 sans aucun incident. Pas d'interruptions, pas d'ordre du jour.

Deuxième compte rendu.

La réunion d' « Action Française » du 13 février à Dijon.

Séance ouverte à 14 h. 50 au lieu de 14 h. 30. Le public ne commence à arriver, par groupes peu nombreux, que vers 14 h. 30.

Service d'ordre très bien organisé ; on distribue d'ailleurs à volonté les cartes d'entrée.

Au bureau : M. Arbassier ; M. de Salverte, qui représente la famille royale ; M. le baron de Jessé de Levas, vice-président d' « A. F. » ; l'amiral Schwerer et Jean Gazave ; plus deux autres personnalités non identifiées.

Auditoire : un millier de personnes, parmi lesquelles un bon tiers de non-sympathisants ; parmi eux, Benielli, président de la Ligue des Droits de l'homme. Pas d'ecclésiastiques, un certain nombre de dames et de jeunes filles, des vieillards et des jeunes gens ; un nombre relativement minime d'hommes d'âge mûr.

Au début de la séance, M. Arbassier présente les conférenciers, puis salue M. de Salverte en sa qualité de délégué du duc de Guise ; la présence de ce délégué, dit-il, prouve que le duc de Guise est entièrement avec l' « A. F. ».

M. Arbassier, sans doute pour compter ses hommes, demande à l'assistance de crier, debout : « Vive le duc de Guise ! Vive Jean III ! » Les deux tiers environ des auditeurs se lèvent.

L'amiral Schwerer prend la parole. A l'issue de la messe de 11 heures à la cathédrale, où il avait entendu lecture du communiqué de l'évêché, il s'est rendu, dit-il, à l'évêché. M. le vicaire capitulaire ne voulut pas le recevoir (1). Ce fut M. le chanoine Marigny qui écouta ses doléances. L'amiral se plaignit alors de la condamnation qui venait frapper le seul groupement capable de défendre les droits de l'Eglise et les ayant défendus en fait contre les lois laïques. Il n'avait pas l'intention, en venant à Dijon, de parler de la condamnation ; puisqu'on fait à lui, bon catholique, l'affront d'interdire aux catholiques de venir l'entendre, il ne parlera que de cela ; mais, loin de battre en brèche l'autorité du Pape, il dira respectueusement des faits.

L'amiral examine alors les diverses phases de la « lutte ouverte contre l' « A. F. » par le Vatican ». Ce sont les couplets déjà connus et quotidiens du journal *l'Action Française* : le saint pape Pie X repoussant, en 1914, ceux qui « comme des chiens enragés » voulaient obtenir de lui la condamnation de l' « A. F. ». C'est le cardinal germanophile Ratti qui, sous le nom de Pie XI, juge opportun de condamner Maurras et son journal, afin de briser l' « A. F. » et de permettre la création d'une sorte d'Empire romain germanique moderne. Le Pape s'apercevra bientôt de son erreur ; mais pourquoi veut-il, pour comble d'ironie, faire porter la responsabilité de la condamnation de Maurras sur le saint pape Pie X, qui voulait la conversion de celui-ci ?

L'amiral rappelle un entretien avec Mgr Charost, qui lui aurait dit avoir refusé d'écrire une lettre de condamnation contre l' « A. F. » comme le nonce le lui avait proposé ; quant au cardinal Andrieu, ce n'est pas lui qui a écrit lui-même sa lettre à des jeunes gens ; l'auteur doit être plutôt un vague chanoine...

L'amiral déclare qu'il y a des dessous tellement horribles à cette condamnation qu'il ne peut, à cause du respect qu'il a pour le trône de saint Pierre, insister davantage.

Jean Gazave a la parole à son tour ; il s'élève contre le reproche qu'on a fait à l' « A. F. » : « Politique d'abord ». Cette formule ne veut pas dire que les préférences des adhérents d' « A. F. » sont hiérarchisées et que la religion vient après la politique. Cela signifie qu'actuellement l' « A. F. » considère que le moyen politique est le meilleur et que ce moyen figure en tête de son programme.

L'orateur aborde la question de la condamnation ; le Pape, dit-il, veut trop empiéter sur l'autorité temporelle, domaine où précisément il ne possède pas l'infaillibilité. Il rêve d'une grande coalition — pacifique — italo-austro-allemande ; pour cela, il lui faut détruire l'esprit national en France.

Le Pape ne fait là qu'un beau rêve. Quand ce rêve se sera dissipé, ce sera un cauchemar : la guerre. Alors faudra-t-il que nous ayons la honte d'être obligés, à ce moment-là, de citer, à côté de traîtres tels que les Bolo, Almereyda, Marion, etc., des évêques ou des jésuites ?

Impressions. — Le discours de Gazave a été très violent et d'autant plus pernicieux qu'il s'agit d'un excellent orateur.

L'amiral et lui se sont dits à tout instant catholiques et respectueux du Saint-Siège, qu'ils accusaient nettement ensuite.

L'idée que doit rapporter de cette réunion un auditeur « moyen » et royaliste, c'est que le Pape travaille pour l'Allemagne et, par suite, pour la guerre.

Troisième compte rendu.

Conférence du Cirque « A. F. ».

Tribune : MM. de Salverte, Arbassier, Henri Déroche, de Jessé, baron d'Avout.

M. Huguenin, de Gemeaux : « Si un curé me défend une chose, c'est une raison de plus pour que je la fasse. La France n'est pas un couvent. »

(1) Sur l'excommunication de Louis XIV, cf. *D. C.*, t. 14, col. 1027-1037, un article de l'*Ami du clergé* résumant les découvertes faites aux Archives du Vatican par le P. Marc Dubruel.

(1) M. Geoffroy déclare catégoriquement que M. Schwerer ne s'est pas présenté chez lui. Il n'a donc pas eu à refuser de le recevoir. (Cette note figure au 2e compte rendu.)

M. Arbassier. — Allocution d'ouverture : « Le Pape a trahi et abandonné la France. »

Amiral Schwerer. — Entrevue de l'évêché. M. Geoffroy n'a pas daigné me recevoir. J'ai vu M. Marigny et lui ai dit : « Je vous pardonne cette offense, car je suis chrétien. Nous devions parler sur la F∴ et la finance juive ; mais, puisque vous nous le défendez, nous parlerons de la question de la condamnation de l' « A. F. »

» Chaque fois qu'un ecclésiastique parlera mal de l' « A. F. », nous le traînerons non devant les tribunaux civils, mais devant les tribunaux ecclésiastiques... »

Allusion aux décisions à prendre vis-à-vis des Œuvres, si persiste l'hostilité contre l' « A. F. »

Nous nous attendions d'ailleurs à être attaqués depuis l'arrivée de Mgr Ratti sur le siège de saint Pierre. Car Pie XI, dès le jour de son élection, nous était représenté par notre correspondant romain comme un politicien.

Pie XI est un Pape politicien, qui rêve de l'union de l'Allemagne, de l'Italie, de la Pologne, de la Russie soviétique, de l'Autriche unie à l'Allemagne, de l'Alsace et de la Lorraine et de la Catalogne, pour en faire un nouvel Empire germanique, qu'il conduira à sa guise.

C'est dans ce but que la Franc-Maçonnerie, de concert avec l'Allemagne, l'Italie et la Russie, a travaillé en faveur de l'élection de Pie XI. Pie XI travaille au profit de la Prusse.

Voilà pourquoi on le trouve derrière les autonomistes alsaciens contre la France, et derrière les Catalans contre l'Espagne.

Voilà pourquoi il a favorisé en France le Cartel.

En effet, aux élections de 1924, l' « A. F. » avait proposé aux modérés de former un bloc avec cette formule : « Pas d'ennemis à droite ». Les modérés, poussés par l'abbé Renaud, ont refusé l'alliance avec les royalistes. « Je m'en fus alors trouver Mgr Roland-Gosselin, et lui demandai pourquoi on refusait l'alliance avec les droites, alors que, elles seules, luttaient contre les lois laïques... » Mgr Roland-Gosselin me répondit : « Mais... les lois laïques ne sont pas mauvaises ! »

Résultat de cette politique : le Cartel au pouvoir.

Et voici le spectacle scandaleux que l'on vit : on vit le misérable Briand, l'homme de la Séparation, monter à la tribune pour demander la reprise des relations avec le Vatican. C'était sa façon de remercier le Pape de ses services.

A son tour, pour remercier Briand de son intervention à la Chambre, en faveur de l'ambassade, le Pape nomme Mgr Cerretti nonce à Paris, lequel passera son temps à faire des courbettes devant le misérable Briand.

Mais Briand n'était pas satisfait. Il voulait la peau de l' « A. F. ». D'où la lettre du cardinal Andrieu. Cette lettre est un tissu de mensonges. Elle n'est que le résumé d'un pamphlet écrit par un avocat belge, M. Passelecq.

« Un jour que je déjeunais avec le cardinal Charost et quelques religieux éminents, le cardinal me déclara : « Cette lettre est un tissu de faussetés. D'ailleurs, ce n'est » pas « lui » (*sic*) qui l'a écrite. Consolez-vous ! vous ne » serez jamais condamnés. C'est le résultat d'un complot » tramé par Cerretti (*sic*). Depuis trois mois, il a fait » pression sur moi pour obtenir de moi une lettre contre » l' « A. F. ». J'ai refusé. D'où... la lettre du cardinal » Andrieu. » Voilà ce qu'a fait le cardinal Charost. Eh bien ! vous, les curés, faites comme lui ; ne vous laissez pas mener. Il faut protester.

Ce que l'on veut, c'est, en décapitant l' « A. F. » de Maurras et de Daudet, ruiner la *politique nationale* de l' « A. F. ». Comme preuve : le discours du nonce sur la paix.

D'où la mise à l'Index et la condamnation de l' « A. F. ». « Or, je tiens à affirmer (et nous le tenons de source absolument sûre) que les membres de l'Index n'ont appris cette condamnation que par les journaux. » Seul Canali, sur l'ordre du Pape, a condamné.

C'était l'aboutissement d'une campagne commencée dès 1914 par l'entourage boche du Pape. Dès 1914, le secrétaire de l'Index était un Allemand. A trois reprises, il avait fait pression sur Pie X pour obtenir une condamnation, c'était les... 26 et 29 janvier. Mais, grâce à l'intervention de religieux éminents et du cardinal de Cabrières, la condamnation avait été écartée. Cela est si vrai que, quelques jours avant sa mort, le pape Pie X disait à M. de Bellaigues [Camille Bellaigue] : « Ils étaient autour de moi comme des chiens, qui me criaient : « Condamne ! » Condamne ! Condamne ! »

Le pape Pie XI avait le droit de condamner l' « A. F. », mais il aurait dû avoir le courage de le faire lui-même, et ne pas s'abriter derrière l'autorité de Pie X. S'il s'est abrité derrière son prédécesseur, c'est pour ne pas démasquer ses desseins ; mais ils sont aujourd'hui connus.

Ou bien le *Pape prépare une guerre mondiale, comme on n'en a jamais vu..., ou bien il veut anéantir la France.*

Voilà le dilemme. Eh bien ! qu'on le sache, nous ne nous soumettrons pas ; nous ne consentirons jamais à cela !

Quant à vous, jeunes gens, tenez-vous en garde contre les prêtres qui chercheraient à vous tromper.

Un jour, à Paris, je reçois un coup de téléphone. C'était un jeune homme, descendu avec son père dans un hôtel, qui me demandait un rendez-vous. « Je suis catholique avant tout, me dit-il ; j'étais « A. F. » ; mais, après la condamnation du Pape, que dois-je faire ? Je crois que mon devoir est d'obéir. » Je lui ai répondu : « Supposez que le Pape vous ordonne de tuer votre père ? Le tueriez-vous ? — Oui, je le tuerais ! » (*Tolle de protestations dans la salle.*)

Voyez, jeunes gens, à quelles monstruosités on aboutit quand on comprend ainsi l'obéissance ! Il ne faut pas avoir le fétichisme du Pape.

Autre exemple : c'était dans le Nord. Un autre jeune homme vint me poser la même question ; il était camelot du roi. Je lui fis la même objection : « Si le Pape vous commandait de tuer votre père, le tueriez-vous ? — Le Pape ne me demanderait jamais cela ! me répondit-il. — Mais s'il vous demandait de renier votre patrie, que feriez-vous ? — Je la renierais ! » (*Tolle de protestations ! Cris ! Coups de canne sur le plancher. Hou ! Hou ! Hou !*)

Eh bien ! jeunes gens, soyez sur vos gardes, et défendez votre pays contre ceux qui rêvent sa ruine.

Discours de M. Gazave.

Nécessité pour les catholiques de faire la politique d' « A. F. ».

Ils ont cru que l'enseignement libre suffirait à leur donner l'influence. On peut se demander s'ils ont eu raison de le créer, et de dépenser pour lui tant d'argent. Mieux eût valu soutenir la politique, qui aurait mis fin à leur situation inférieure...

Le Pape a sa politique ambitieuse, qui vise à la formation d'un Saint-Empire catholique... Pour y parvenir, il s'efforce de mettre la France de côté, et, dans ce but, il s'attaque aux seuls défenseurs de la France, en s'efforçant de leur enlever leurs troupes catholiques.

C'est la rencontre de deux pouvoirs : le civil et le religieux. Cette rencontre n'est pas la première : saint Louis, Philippe le Bel, Henri IV, Louis XIV, Bossuet... Autrefois, le roi était là pour défendre les droits du pouvoir civil ; aujourd'hui, il est exilé...

Le Pape veut écarter la France, parce qu'il partage sur elle les idées de Herriot, à savoir que la France est un pays fini, dont la population trop faible est incapable de résister aux nations plus fortes qui l'entourent ; qu'il vaut mieux pour elle céder, et s'arranger, pour vivre tout doucement, dans la tranquillité et la paix.

Mais le Pape, en agissant ainsi, a dépassé son domaine. Il est en contradiction avec le Christ, qui a dit : « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu ! » « Je crois bien que si Dieu avait tout, il ne donnerait rien

à César. » (*Sic.*) Aussi « on se demande quel est le dupé dupeur, ou le dupeur dupé ! » (*Sic.*)

Pour aboutir à la réalisation de son rêve de domination, le Pape fait pression sur les autonomistes alsaciens et sur les Catalans.

... Il rompt l'union sacrée sur les tombes mêmes des morts (incident Schwerer et Mgr de La Villerabel). Il trahit la France...

« Je me demande si, en cas de guerre, on ne trouverait pas, à côté des Caillaux, des Bolo, Malvy, Marty, des traîtres parmi les quelques évêques sillonnistes et les pèlerins de Bierville. » (*Sic.*)

Devant un pareil complot, quel est, catholiques, votre devoir ?

Abandonner l' « A. F. » ? Non ! ce serait *reconnaître pour vrai ce qui est faux !* On nous accuse de paganisme et de démoralisation !

Abandonner l' « A. F. » ? Ce serait reconnaître que vous avez violé le 9e commandement : « Luxurieux point ne seras de corps ni de consentement. »

Abandonner l' « A. F. » ? Ce serait trahir la patrie et violer le quatrième commandement de Dieu.

Le Pape n'a pas le droit de nous demander cela.

Aussi, je réponds comme saint Grégoire de Nazianze : « Il faut désobéir et résister à l'injustice. » « Car il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes... ».

... Vive Jean III !

(*Acclamations enthousiastes... Applaudissements.*)

Les abominables et pernicieuses doctrines exposées par les conférenciers du cirque Tivoli sont propagées dans l'ombre par des tracts et des prospectus que nous avons en main, et par des conférences privées dont on ne rend pas compte. Le journal l'Action Française (1) *a parlé de la réunion de Dijon. Mais il n'a pas dit un mot des questions qui ont été exposées. Même silence prudent chez* l'Avenir bourguignon, *journal royaliste de Beaune.*

Nous avons pensé qu'il y avait tout intérêt à faire tomber les masques. C'est pourquoi nous publions les comptes rendus ci-inclus. Nous aurions pu collationner les trois comptes rendus pour n'en faire qu'un seul. Mais il nous a paru qu'il était préférable de laisser à chacun son caractère propre. Ce sont trois témoins différents. Leur déposition n'en aura que plus de poids.

Nous ne nous attarderons pas à réfuter les abominations qui constituent le fond de ces discours. Il nous semble qu'il suffira de faire connaître les déplorables doctrines de ces mauvais bergers pour que toute personne de sens s'en éloigne avec dégoût.

Un homme qui se dit catholique disait en sortant de la réunion du cirque : « Mon pape, désormais, c'est Maurras. » Voilà où en arrivent les pauvres égarés qui suivent l'Action Française.

Ajoutons que M. Geoffroy, vicaire capitulaire, avait, par un communiqué à la Semaine religieuse, *défendu aux fidèles d'assister à la conférence du cirque Tivoli. M. Schwerer a dit qu'il s'était présenté chez M. Geoffroy, qui avait refusé de le recevoir. C'est faux. Jugez de la véracité des affirmations de l'amiral.*

Le Pape, pour nous, c'est Sa Sainteté Pie XI. Où est le Pape, là est l'Eglise.

(1) Le 15. 2. 27, l'*Action Française* publie une lettre de l'amiral Schwerer avec un récit de « cette belle journée » : « Si M. le vicaire capitulaire y avait assisté, ajoute-t-elle, il aurait été convaincu que les meilleurs catholiques peuvent assister sans crainte à nos réunions, où nous ne combattons jamais que les ennemis de la patrie et de la religion. » (Note de la *D. C.*)

LES POSTULATS DE L' « ACTION FRANÇAISE »

« ELLE EST L'INTELLIGENCE, L'HONNÊTETÉ, LA FRANCE »

De M. l'abbé Jacques Leclercq, directeur de la *Cité chrétienne* (20. 1. 27), sous le titre « La condamnation de l'Action Française ».

Nous avons publié dans notre numéro passé la partie du discours du Pape au Consistoire du 20 décembre relative à l' « Action Française ». Le Pape s'y prononçait sur le devoir des catholiques d'abandonner le mouvement d'une façon suffisamment claire pour qu'il n'y eût plus à s'y méprendre. Rappelons en deux mots la teneur du discours pontifical. Le Saint-Père défend aux catholiques d'adhérer à un mouvement où ils subissent des influences périlleuses ; il demande en outre que les catholiques français s'unissent pour la défense de leurs droits religieux, en ajoutant que, par ailleurs, il ne prétend nullement entraver leur juste liberté de préférer telle ou telle forme de gouvernement.

La révolte de l' « Action Française » * (1).

On ne retrouve pareils violence et mépris de la vérité que dans la presse communiste.

L' « Action Française » s'est aussitôt révoltée. Un article signé « Les catholiques d'Action Française » déclarait la soumission impossible. Déjà auparavant le journal avait commencé une campagne contre l'*Osservatore Romano* en l'accusant d'être sous la dépendance des Allemands ; cette campagne s'accentua avec violence après le discours du Consistoire et se porta en outre contre l'entourage du Pape et, après le discours du nonce à Paris le jour du nouvel an, contre le représentant du Saint-Siège.

Cette campagne était menée avec un mépris de la vérité et une puissance d'affirmation qu'on ne retrouve au même degré que dans la presse communiste.

L'*Action Française* passe entièrement sous silence le motif que le Pape donne à sa condamnation. A la lire, le Pape en veut à ses principes politiques, que le Pape déclare expressément exclure de sa condamnation ; du danger qu'il signale à ce que des catholiques subissent l'influence intellectuelle générale d'incroyants, l'*Action Française* ne souffle mot, pas plus que du fait incontestable qu'elle constitue non seulement un mouvement politique, mais un milieu intellectuel. Quant à l'union des catholiques sur le terrain de la défense religieuse et à son importance, elle n'en parle pas davantage.

Pour les dirigeants de l' « Action Française », la question se présente donc comme suit : leur mouvement veut la défense de la France contre l'Allemagne et la restauration de la patrie française. Le Pape condamne leur mouvement : le Pape prend position contre la France ; la chose ne peut s'expliquer que par des manœuvres allemandes.

Dès lors, les chefs de l' « Action Française » ne voient plus partout que la main de l'Allemagne. M. Passelecq, qui a mené campagne contre eux en Belgique et dont la campagne semble bien avoir été une des occasions de leur condamnation, devient un émissaire de l'Allemagne ! Pour qui connaît les hommes et les choses en Belgique, cette affirmation,

(1) Les sous-titres accompagnés d'un astérisque sont de l'auteur ; les autres de la *D. C.*

que l'*Action Française* répète à peu près tous les jours avec une force d'affirmation impressionnante, mérite plus qu'un point d'exclamation ; mettons-en trois ou quatre ! ! ! On sait suffisamment chez nous que M. Passelecq est un parfait honnête homme, d'un désintéressement au-dessus de tout soupçon et d'une indépendance ombrageuse. Il a, lui aussi, le tempérament combatif du partisan, mais il faut reconnaître que sa violence n'a jamais égalé celle de l'*Action Française* elle-même (1).

Le péché d'orgueil *.

Il rend incapable de voir les choses sans les déformer : on se fait soi-même règle du vrai et du bien.

Pour nous, nous croyons avoir vis-à-vis de nos semblables des devoirs de justice. Le fait d'être en désaccord avec qui que ce soit sur n'importe quoi ne nous enlève pas le désir de le traiter avec la considération à laquelle tout être humain a droit.

Je persiste à croire que les dirigeants de l' « Action Française » sont d'une certaine manière d'honnêtes gens, entendant par là qu'ils ne sont pas à vendre, qu'ils sont sincèrement épris d'un idéal auquel ils consacrent leur vie. Malheureusement, ce sont des orgueilleux ; et l'orgueil les illusionne au point de les rendre incapables de voir les choses objectivement. L'énergie avec laquelle ils affirment tous les jours la contre-vérité manifeste que le Pape en veut à une doctrine purement politique et à la France, alors que la lecture des documents pontificaux indique exactement le contraire, s'explique facilement si l'on admet quelques postulats qu'ils n'expriment pas, mais que toute leur attitude manifeste et qui, seuls, donnent une logique à leur attitude.

Ces postulats sont les suivants : l' « Action Française » est l'intelligence, elle est l'honnêteté, elle est la France. Donc, être contre l' « Action Française », c'est être inintelligent, malhonnête et antifrançais.

Déjà, depuis un an, leurs polémiques contre M. Georges Valois avaient ouvert les yeux à plus d'un. Tant qu'il avait été des leurs, ils avaient célébré en lui l'honnête homme, le penseur de génie, le patriote admirable. Il se sépare d'eux. Aussitôt il se transforme en un cerveau fêlé, un malhonnête homme et un mauvais Français. Ils mentaient quand il était des leurs, ou ils mentent depuis, car ils déclarent maintenant qu'ils le connaissent pour tel de vieille date. Passe encore qu'ils s'en soient tus. Mais exalter son génie et sa vertu solide, si ce qu'ils disent maintenant est vrai, est mépriser la vérité, comme la violence de leur attitude ultérieure marque un mépris cynique de la justice et de la charité.

Evidemment, si l'on admet leurs postulats, leurs conclusions se justifient. Si l' « Action Française » est l'intelligence, être contre elle témoigne d'un cerveau affaibli ou déséquilibré. Si l' « Action Française » est l'honnêteté, la morale, le bien, se prononcer contre elle, est se prononcer contre le bien, donc pour le mal. Si l' « Action Française » est la France, se prononcer contre elle est se prononcer contre la France.

L'exemple de l' « Action Française », l'aveuglement complet qu'elle paraît établir dans l'esprit de ses chefs, marque bien la gravité du péché dont l'Eglise fait le premier des péchés capitaux, le péché propre du diable. L'orgueil est le péché par lequel l'homme se fait centre à la place de Dieu, par lequel l'homme dès lors juge toutes choses par rapport à lui au lieu de les juger par rapport à Dieu, fait de son intelligence la règle de vérité au lieu de prendre la parole divine comme règle, fait de sa conduite la règle du bien au lieu de prendre la loi divine.

(1) Cf. *D. C.*, t. 16, col. 745-749 ; t. 17, col. 153-154, en note. (Les notes sont de la *D. C.*)

La condamnation *.

Par sa force d'affirmation, l' « A. F. » intoxique ses lecteurs.

Cette attitude appelait la suite qu'elle a eue. Le Pape, qui pendant quatre mois avait laissé toute latitude aux catholiques d' « Action Française » de se dégager de leurs chefs incroyants et de se réorganiser comme ils voudraient, a dû condamner l' « Action Française », cette fois par une condamnation disciplinaire. Jusqu'ici on n'avait parlé de « condamnation » que dans un sens impropre : le terme précis était « désaveu ». Maintenant, le refus de soumission et l'insulte obligeaient à sévir rigoureusement. Le Saint-Office a interdit plusieurs livres de M. Maurras et le journal *l'Action Française ;* et le Saint-Père a envoyé le décret au cardinal Andrieu avec une lettre publique motivant la condamnation. [*Suivent les textes.*]

Personnellement, je me suis fait un devoir de lire l'*Action Française* régulièrement ces derniers jours. Et je dois reconnaître qu'il est impossible que des esprits non prévenus la lisent sans en être complètement intoxiqués. Que dire alors d'esprits prévenus en sa faveur ? Je le répète, son cas est identique à celui des journaux communistes. Quand on lit le *Bonnet Rouge* ou l'*Humanité*, on y voit affirmé avec une telle assurance que la Russie est le pays du monde où l'on est le plus heureux, où l'ordre, la prospérité sont le plus parfaits, le tout appuyé sur des allégations de faits, qu'on se prend à se demander si l'unanimité des témoignages opposés, l'unanimité des voyageurs qui en reviennent, n'est pas vraiment une vaste conspiration ourdie pour étouffer le bienfait communiste. Et quelqu'un qui lit ces journaux sans être très averti doit se laisser impressionner.

Lorsque tous les jours ont vous répète, de chacun de ceux qui sont opposés à un mouvement, qu'ils sont vendus aux Allemands, que c'est de notoriété publique, et qu'on l'affirme inlassablement avec une assurance indéfectible, comment ne pas se laisser impressionner, si l'on n'est pas décidé à l'avance à repousser toute allégation qui ne sera pas solidement motivée et à compléter ailleurs sa documentation ?

La révolte continue *.

Désavouer l' « A. F. », c'est se tromper; la blâmer, c'est attaquer la France.

L'*Action Française* attendait la condamnation et était décidée à ne pas céder. Elle exprime au Pape sa pitié : « Que Rome évidemment trompée », écrit M. Maurras dans l'éditorial du 9 janvier, « censure le modeste appoint que portent nos faibles forces à la défense intellectuelle et morale de la civilisation contre l'anarchie, encore une fois, c'est son droit. Il ne m'appartient pas de protester. Il ne m'appartient pas non plus de cesser. A côté de Rome, il y a la France. Je n'ai pas le droit de cesser la défense de mon pays. *Kiel et Tanger* n'a pas été censuré, et c'est bien heureux ! Nous nous tiendrons, très fermes, sur ce bout de rempart qu'a respecté la germanophilie devenue maîtresse de quelques avenues et antichambres du Vatican. Mais nous n'arrêterons pas non plus de redire à Celui qui a cru lire de mauvais sentiments dans les cœurs qu'il dépendrait de Lui de les connaître directement et de les aimer. »

Sous la modération habile de la forme, ce texte résume tout ce qu'a écrit l'*Action Française* ces derniers temps. L' « Action Française », c'est la défense de la France. En blâmant l' « Action Française », Rome attaque la France. Le Pape désavoue l' « Action Française » : donc le Pape se trompe, puisque l' « Action Française » c'est la vérité. Les mots n'y sont pas, mais le texte ne signifie rien s'ils ne sont la pensée sous-jacente. On se trompe quand on est contre l' « Action Française » ; on a raison quand on est avec elle ; l' « Action Française » prend la place qu'occupe pour le catholique la vérité divine.

Et décidée à ne pas attaquer le Pape, l' « Action Française » en conclut que le pauvre homme est trompé ; elle lui exprime sa pitié, et attend qu'il revienne à la vérité. Elle ne dit pas encore que le Pape a le cerveau affaibli, logiquement elle doit y venir.

Le lendemain de la condamnation, M. Léon Daudet reprenait sa collaboration. M. Daudet se donne pour catholique. Il y a quelques années il voulut témoigner de son respect envers l'Eglise en retirant du commerce son roman *L'Entremetteuse*. Il adopte actuellement la même position que M. Maurras. Il serait plaisant, si la question n'était trop grave et trop triste pour qu'on en rie, de rappeler que ce qu'ils admiraient le plus dans l'Eglise, c'est le sens de l'autorité. Ce respect de l'autorité trouve sa limite à l'accord entre celle-ci et l' « Action Française ».

Le devoir des catholiques *.

Voir la pensée pontificale objectivement, non à travers le prisme des articles de l' « A. F. ».

Je m'excuse auprès de mes lecteurs de ce trop long article à propos d'une question à laquelle beaucoup d'entre eux ne trouvent pas un si grand intérêt. Mais il me revient de divers côtés qu'un assez grand nombre de jeunes gens en Belgique sont profondément troublés par la condamnation de l' « Action Française ». Lisant le journal, ils croient ce qu'il dit, se laissent impressionner par sa force d'affirmation, et ne voient plus la déformation qu'il imprime à la vérité.

Ils acceptent la façon dont l' « Action Française » pose la question, et se demandent si le Pape condamne ce qu'ils appellent la « politique de droite ». Je crois que les lignes ci-dessus y répondent suffisamment, comme y répondent suffisamment les précisions données par le Saint-Père lui-même. Mais ils ne voient plus la pensée pontificale qu'à travers le prisme des articles de M. Maurras et de M. Daudet ; il faut donc insister.

Le Pape ne condamne pas une conception gouvernementale, il condamne un mouvement existant dans lequel les catholiques se mettent à la suite d'incroyants dont le Saint-Siège estime les idées dangereuses. Dans le texte que nous venons de citer, M. Maurras a une parole qu'il faut souligner. Il parle de « défense intellectuelle et morale de la civilisation ». Il s'agit donc bien de tout autre chose que d'un mouvement politique. Le Pape estime que pour la « défense intellectuelle et morale de la civilisation » les catholiques doivent combattre dans les rangs de l'Eglise sous des chefs catholiques, et il a bien le droit, si des catholiques s'engagent imprudemment dans un mouvement de cette envergure sous des chefs incroyants, de déclarer que ces chefs ne lui inspirent pas confiance, et qu'il ne permet pas à des catholiques de s'engager sous cet étendard.

La question de savoir si les catholiques peuvent être partisans de la monarchie ou de la république, d'un Etat fort ou d'un grand développement des libertés publiques, ou encore la question des garanties que la Belgique et la France doivent demander à l'Allemagne pour trouver dans la paix la sécurité à laquelle elles ont droit, n'a rien à faire là-dedans.

Fait personnel *.

Je deviens profondément honteux de la dimension que prend cet article. Aussi je supplie les lecteurs que cette affaire ne passionne pas, et qui, au surplus, ne s'intéressent pas à ma personne, de ne pas lire plus avant. Je répugne vivement à me mettre en avant ; mon « moi » n'est vraiment pas intéressant. Je n'aborde mon cas personnel qu'à la demande expresse d'un jeune homme de mes amis.

Plusieurs jeunes gens qui veulent bien m'accorder une certaine confiance s'inquiètent de me voir si délibérément jeter l' « Action Française » par dessus bord, alors qu'il y a un an et demi j'écrivais, à la suite de cette enquête des *Cahiers de la Jeunesse catholique* qui a déclanché la grande polémique au sujet des idées maurrassiennes, un article où, tout en faisant beaucoup de réserves, je témoignais cependant à M. Maurras une sympathie que je ne cherchais pas à dissimuler (1).

On me demande de m'en expliquer publiquement. Je n'avais pas cru devoir le faire, n'attachant pas à ma personne tant d'importance. Mais peut-être, en effet, y a-t-il là une question de loyauté.

Attitude de l'auteur en 1925 :
sympathique pour l' « A. F. », quoique réservée.

Quand, en juillet 1925, je publiais dans les *Cahiers de la Jeunesse catholique* l'article en question, il me semblait que, M. Maurras ayant trouvé admirable et vraie et salutaire la doctrine politique et sociale qui se dégage des encycliques pontificales, on ne pouvait lui faire un reproche de la développer en un beau langage, avec fermeté de pensée, et d'en vouloir faire l'application à son pays.

Dans la mesure où l'on retrouve ces idées dans ses œuvres, j'estimais que celles-ci pouvaient rendre service, et je jugeais simplement utile de mettre en garde les lecteurs belges contre une série d'équivoques et d'outrances qui proviennent du caractère polémique de ces œuvres et du fait qu'elles sont écrites en fonction de situations françaises. Ma pensée était que les jeunes gens belges n'y cherchaient en somme que cela, n'étant pas embrigadés dans un mouvement d' « Action Française », et ne lisant pas, pour la plupart, les œuvres, non politiques de M. Maurras.

Je terminais mon article en constatant que le mouvement d' « Action Française » était le seul où l'on trouve un effort constructif de doctrine politique, et je rendais hommage au grand talent dont me semble témoigner le chef de cette école. Ce talent, je le lui reconnais encore, il ne fait que le rendre plus dangereux, puisque vraiment il y a danger à le fréquenter.

Enfin, je formulais mon regret de trouver en Belgique une jeunesse avide de doctrine politique, et de voir qu'en Belgique personne ne semblait préoccupé de lui donner cette doctrine qu'elle demande. « Cependant, disais-je, la formation d'esprit qui se fait exclusivement d'emprunts à l'étranger présente de graves dangers. Au surplus, l' « Action Fran-

---

(1) Cf. *D. C.*, t. 16, col. 732-733. M. Leclercq avait proclamé Maurras « un des géants de la pensée humaine ».

çaise », seule école de doctrine politique qui existe, st un parti plus qu'une école, avec tous les inconénients doctrinaux qui s'attachent à l'esprit de arti. »

Depuis lors, dans la mesure où j'ai pu exercer de 'influence sur les jeunes gens, j'ai toujours tâché de éagir contre l'engouement de l' « Action Française », e les ai toujours excités à s'en dégager et à tâcher le penser « belge ». Et j'ai été très heureux de voir certains mouvements de jeunes, comme le mouvement de l' « Autorité », faire un effort dans cette oie (1).

Je dois aussi avouer que ma sympathie pour ' « Action Française » a diminué depuis un an. Notamment, la violence de ses attaques contre son ncien collaborateur M. Georges Valois et ses procédés de polémique en cette affaire m'ont semblé révélateurs de dessous d'une propreté douteuse.

Les adversaires du maurrassisme, lors de la polémique qui suivit l'enquête des *Cahiers*, prétendaient que la jeunesse belge subissait l'influence générale le l'esprit maurrassien, et non seulement celle de ses doctrines politiques. Sans nier la chose pour la France, où j'estimais que la situation se présentait autrement qu'en Belgique, j'étais d'avis qu'en Belgique cette influence générale de Maurras, en dehors des questions de doctrine politique, était nulle, et que tout le bruit qu'on faisait autour de cette question n'était qu'exaltation d'imaginations échauffées. Je ne m'en cachai pas dans un article de la *Revue catholique des Idées et des Faits* paru le 13 novembre 1925. Et j'y exprimais à nouveau mon regret que, au lieu de tant se disputer autour de M. Maurras, on ne se préoccupe pas plutôt de donner à nos jeunes gens une doctrine belge et catholique, pensée par des catholiques sur les questions politiques qui les intéressent.

L'auteur, en 1926, reconnaît avoir manqué de clairvoyance

Survinrent, voici quatre mois, les premières déclarations pontificales. Elles donnaient raison aux adversaires du maurrassisme ; elles me donnaient donc tort. J'en fus un peu étonné, c'était naturel, puisque je croyais avoir raison. Mais je ne suis pas de ceux, et j'espère ne jamais en être, qui limitent leur obéissance à l'Eglise aux cas où l'Eglise les approuve. J'ai donc fait mon possible pour entrer dans la pensée pontificale.

Les premières déclarations pontificales me semblaient se résumer dans cette formule : « Le Pape n'aime pas M. Maurras, il l'estime dangereux, il demande qu'on s'en écarte. » Quand des jeunes gens m'ont demandé mon avis, je leur ai dit que la pensée du Pape me semblait être telle, qu'il fallait donc faire ce que le Pape demandait. Depuis lors, le Pape a précisé sa pensée sur le danger qu'il trouve à l'atmosphère intellectuelle qu'on respire dans le journal *l'Action Française*. Malheureusement, la révolte de l' « Action Française » ne lui a donné que trop raison. Je ne dois plus faire aucun effort, actuellement, pour me rendre à son appréciation.

Lorsque la *Cité chrétienne* a été amenée à parler de la question, j'ai cherché à expliquer la pensée pontificale ; je n'ai même pas songé à la mettre en relation avec ma pensée propre : quand le Pape parle, les opinions personnelles de tel ou tel publiciste catholique n'ont plus beaucoup d'importance. Du moins c'est ainsi que je comprends l'esprit catholique. Si je change de méthode aujourd'hui, c'est uniquement parce que je vois des âmes troublées par ce qui leur semble une contradiction dans mes écrits et que ce peut être un devoir à leur égard de la leur expliquer.

Le trouble profond que la condamnation de l' « Action Française » provoque chez un certain nombre de jeunes gens belges donne, hélas ! lui aussi, raison à l'intervention pontificale. Il manifeste que la lecture de l'*Action Française* ne correspondait pas simplement chez eux à un intérêt intellectuel pour une pensée forte, mais que leur cœur était pris. De n'avoir pas vu cela, ou du moins de ne l'avoir pas vu suffisamment, bien que je sois en contact avec tant de jeunes gens, a été chez moi un manque de clairvoyance. De cela je leur demande pardon.

Que reste-t-il à faire ? Ce que je demandais déjà dans mon article sur « Charles Maurras et la jeunesse catholique belge » en juillet 1925 : se dégager des influences étrangères, étrangères à notre foi encore plus qu'à notre pays, pour travailler à former une doctrine politique qui soit d'inspiration catholique homogène. Tant que nous n'aurons pas cela, nous ne serons pas en sûreté.

Par leur philosophie les agnostiques de l' « Action Française » sont à gauche.

Chanoine BERNARD GAUDEAU.

[*Foi catholique*, t. 12, p. 405.]

---

(1) Le groupement ayant comme organe le journal hebdomadaire *Pour l'Autorité*, fondé en 1924, dirigé par M Et. de La Vallée Poussin (87, rue Lesbroussart, Ixelles ; prix : Belgique, 12 fr. ; étr., 15 fr.), est né après la guerre à Louvain. Groupé sous le nom de « Jeunesse nouvelle », il comprenait la génération issue de la guerre. Rapidement, il passa du terrain littéraire aux nécessités de l'action.

Son influence se manifeste dans les différents barreaux de Belgique et auprès de la partie conservatrice du parti catholique belge. Le 17. 10. 26, à Bruxelles, le chevalier Ruzette, fils de l'ancien ministre, dans sa conférence « Comment améliorer le régime parlementaire », exposait à la Fédération des associations et cercles catholiques le programme de la Ligue « Pour l'Autorité ». *Pour l'Autorité* (30. 8. 25) le résume ainsi :

« Renforcement de l'exécutif responsable. Musellement du parlementarisme. Contrôle *entier* au Parlement, chien de garde de notre argent et de notre liberté. Liberté individuelle, sociale, *protection de la famille* et non de l'individu. Organisation de l'armée, *la nation armée dans la défense à l'extérieur et à l'intérieur*. Cadres forts et service limité, intensif et échelonné. Politique internationale *d'intérêt*. Liberté formelle des langues. Antidémagogie absolue, mais démocratie économique et sociale déterminée. Contre la lutte des classes, pour leur rapprochement, *pour une équitable répartition des richesses nationales*. Antisocialistes, et non antidémocratiques socialement ; aucune prime à la fainéantise ; protection de l'épargne, de la cellule familiale, du bien-être moral et matériel. *L'égalité par le haut*. Prosélytisme de foi Rétablissement de l'ordre des *esprits*, dans les *volontés*, dans le *fait*. »

La *Libre Belgique* et M. Passelecq traitent dédaigneusement les partisans de ce mouvement de « jeunes », le *Peuple* socialiste et, à la Semaine sociale de Lyon, le R. P. Rutten, de « petits vieux ». Les principes prônés par le groupement voient pourtant leur influence grandir : ainsi, le 30. 8. 25, à l'occasion de la polémique maurrassienne, *Pour l'Autorité* a publié un numéro de douze pages, tiré à 50 000 exemplaires, auquel avaient collaboré de nombreuses personnalités du monde catholique et qui a été totalement épuisé. La position très nette qu'il prit le rangea « sans ambages dans le clan des maurrassiens ». La Ligue d'Autorité, « avant tout soumise à la plus haute autorité terrestre, celle du Pape, s'inclinera toujours, sans hésitation, devant ses décisions non seulement extérieurement, mais aussi en esprit ».

LE DISCOURS DU NONCE ET LE DÉSARMEMENT DES ESPRITS

« *Au moment où le Saint-Siège condamnait l'*Action Française, *le nonce de Paris, présentant au président de la République les vœux du corps diplomatique, prononçait des paroles qui ont excité une vive indignation dans la presse nationaliste* (1). L'Action Française *s'en est emparée pour étayer sa thèse d'après laquelle la condamnation dont elle est l'objet est une manœuvre politique en faveur de l'Allemagne* (2).

» *Des idées très justes ont été exprimées au sujet du discours du nonce par le comte* LOUIS DE LICHTERVELDE *dans un article de la* Revue catholique des Idées et des Faits *du 7 janvier,* « L'Eglise et » la paix ». *Le comte de Lichtervelde est bien connu en Belgique, où sa parole fait autorité dans les questions d'histoire contemporaine. On ne l'accusera assurément ni de pacifisme, ni de démagogisme, pas plus que la revue où il écrit. Bien que le comte de Lichtervelde soit un esprit trop indépendant pour se laisser classer dans une coterie, ses affinités et sa tournure d'esprit le rapprochent cependant davantage des milieux conservateurs et nationalistes que des milieux démocratiques et pacifistes.* » (Cité chrétienne, 20. 1. 27.)

D'instinct, pour les autres comme pour elle-même, l'Eglise romaine préfère les transactions aux conflits. (3)

La primauté d'honneur du nonce apostolique a imposé à Mgr Maglione le devoir de présenter à M. Doumergue les vœux de nouvel an du corps diplomatique accrédité à Paris. L'allocution qu'a prononcée à l'Elysée l'éminent prélat a eu un retentissement considérable. Le nonce, en effet, ne s'est pas cantonné dans les généralités protocolaires. Après avoir félicité le Gouvernement français de ses efforts pour la pacification des peuples, il a expressément loué le discours prononcé à Genève par M. Briand. « Ses paroles si éloquentes et si profondément senties, a dit Mgr Maglione, exprimaient l'aspiration des peuples vers ce rapprochement et cette fraternité spirituelle qui les mettront en mesure de panser leurs blessures et qui les achemineront par une émulation toute pacifique vers des progrès moraux, économiques et sociaux toujours plus grands. Pour cette œuvre bienfaisante la France peut être assurée de l'active et loyale collaboration de nos Gouvernements et, en particulier — qu'on me permette de le dire, — de Celui qui n'a jamais cessé d'appeler, avec la tendresse d'un père et au nom du Prince de la paix, le désarmement des esprits. »

Le nonce, avec la discrétion qui s'imposait dans une manifestation collective, a donc marqué officiellement la sympathie avec laquelle le Saint-Siège suit la tentative de rapprochement franco-allemand ; se plaçant au point de vue des intérêts généraux de l'humanité, il accorde à la politique inaugurée par M. Briand les louanges que lui refusent un grand nombre de conservateurs et de catholiques français. Des journalistes s'écrient aussitôt que le Pape a donné son investiture au ministre des Affaires étrangères de la République ! C'est, assurément, aller trop vite en besogne. Mais l'éloge venu de Rome prouve que l'effort de Locarno lui paraît dirigé dans la bonne voie et qu'il lui accorde ouvertement son appui.

L'Eglise, qui ne cesse de prier pour la paix, l'Eglise, qui considère la guerre comme un châtiment de Dieu, est *a priori* favorable à toute politique de conciliation et d'entente. On ne peut douter que la diplomatie vaticane ne préfère la manière de M. Briand à celle de M. Poincaré ; elle n'a jamais usé elle-même, dans la solution pratique des problèmes intéressant les relations de l'Eglise et de l'Etat, de la rigueur logique qui caractérisait les procédés du président du Conseil au quai d'Orsay. Habituée à devoir tirer le meilleur parti possible de circonstances contraires, elle préfère, d'instinct, les transactions aux conflits. Intransigeante sur la doctrine et sur les principes, elle tient compte, dans l'application, des erreurs, des faiblesses humaines, des passions déchaînées. La méthode qu'elle préfère pour elle-même est nécessairement celle qu'elle préfère pour les autres. Puissance spirituelle, elle souhaite, plus que toutes choses, l'apaisement des esprits, et cet apaisement n'est possible, dans l'état de choses légué par le traité de Versailles, qu'en suivant la ligne de Locarno.

(1) Cf. *D. C.*, t. 17, col. 67-68. (Les notes sont de la *D. C.*)

(2) S. Em. le cardinal Cerretti, le 1er janvier 1916, avait exprimé les vœux du Corps diplomatique sous une forme peut-être plus chaleureuse ; il avait fait un éloge senti de l'œuvre « magnifique » de Locarno et dit l'admiration et la reconnaissance méritées par M. Briand (cf. *D. C.*, t. 15, col. 131-132). Aucun journal n'avait relevé son allocution.

« Quelque émotion qu'aient soulevée dans l'opinion publique les paroles prononcées à l'Elysée le 1er janvier dernier par Mgr Maglione, elles n'apportaient aucune révélation : le lecteur s'en convaincra qui comparera l'allocution du nonce actuel à celle de son prédécesseur de 1926 : ce sont les mêmes idées, ce sont parfois les mêmes mots. » (« Rome devant les problèmes du monde », *Europe Nouvelle*, 26. 2. 27.)

M. VAUSSARD (« La campagne des nationalistes français contre le Saint-Siège et le devoir des catholiques », dans le *Bulletin catholique international*, 1. 2. 27) trouve même que le discours de S. Em. le cardinal Cerretti « allait beaucoup plus loin que celui de son successeur dans les allusions politiques et dans l'éloge de M. Briand. [...] Mgr Maglione s'est montré non moins cordial, mais beaucoup plus réservé ».

(3) Sous-titre de la *D. C.*

De la Semaine religieuse de Lyon (4. 2. 27) :

Le 15 décembre dernier paraissait, dans la *Chronique sociale de France*, une étude de M. JOSEPH VIALATOUX, sur « *La Doctrine catholique et l'Ecole de Maurras* ». L'auteur, qui est un philosophe et un sociologue lyonnais de grande valeur, ne faisait que reprendre et développer une étude sur le même sujet publiée par la *Chronique sociale* il y a dix-huit ans. Il s'essayait à dégager de la littérature maurrassienne les théories esthétiques et philosophiques qui ont abouti à une conception de l'ordre de la Cité tout imprégnée de paganisme.

Cette étude, écrite sans passion et qui laisse de côté le point de vue monarchique, fut bien vite remarquée : De toutes parts, ceux dont elle avait dissipé l'angoisse écrivirent à l'auteur pour lui demander de la développer et de la publier sous forme d'ouvrage pouvant être conservé en bibliothèque. Déférant à ce désir, M. J. Vialatoux a repris son travail en le mettant au point des derniers événements marqués par l'allocution consistoriale et les décrets de l'Index. Cet ouvrage vient de paraître, revêtu de l'*Imprimatur* du diocèse de Lyon. Il sera lu avec profit dans tous les milieux désireux de sereine lumière.

Envoi contre 4 francs adressés à l'administrateur de la *Chronique sociale de France*, Lyon, 16, rue du Plat.

ÉPHÉMÉRIDES

Samedi 22 janvier 1927.

ITALIE. — *Rome :* Mort du P. Herman Walmesley, S. J., né en 1850 à Gidlow, élevé à Stonyhurst, dont il fut rect. de 1891 à 1898, mission. au Zambèze, rect. du Collège de Grahamstown, ass. angl. du gén. de la Cie de 1908 à 1923.

Lundi 24 janvier.

FRANCE. — Arr. (min. I. P.) rel. à la délivrance du certif. d'apt. au professorat « lettres-langues vivantes » dans les éc. prat. de comm. et d'industr. (*J. O.*, 16. 2. 27).

Mercredi 26 janvier.

FRANCE. — *Chartres :* Mort de la générale de Sonis, née Anaïs Roger, fille d'un notaire, à Castres en 1832, mariée à Castres le 18. 4. 49 au sous-lieut. Gaston de Sonis, mère de 12 enfants, inhumée dans la crypte de Loigny près de son mari.

Vendredi 28 janvier.

BELGIQUE. — *Alost :* Une lettre de la S. C. Consistoriale nomme év. aux. Gand le chan. H. Coppieters, né à Overmeire le 30. 3. 74, doct. en théol., prof. d'Ecrit. Sainte et de langues orient. à l'Un. cath. de Louvain et, pendant la guerre, au Grand Sém. de Gand, curé-doyen d'Alost depuis le 8. 8. 24.

Dimanche 30 janvier.

POLOGNE. — *Kattowitz :* Mort de Thomas Szczeponik, né le 4. 12. 60 à Preiskretscham (Haute-Silésie), instit., m. de la fraction du Centre au Reichstag, ardent défenseur de la cause allem., depuis la guerre sénat. à Varsovie et m. du Sejm de Haute-Silésie.

Mardi 1er février.

FRANCE. — Arr. (min. I. P.) fixant les dates des examens et concours de l'ens. prim. en 1927 (*J. O.*, 3. 2. 27 ; *rectificatif*, *J. O.*, 10. 2. 27). — D. (min. G.) nommant le gén. Edmond-J.-Victor Boichut gouv. mil. de Strasbourg (*J. O.*, 2. 2. 27). — D. (min. G.) mod. D. 20. 10 23 fixant les condit. d'applic. de L. 1. 4. 23 sur le recrutement de l'armée aux Français et naturalisés Fr. résidant à l'étr. hors d'Europe et des pays limitr. de la Méditerranée (*J. O.*, 10. 2. 27).

— *Nancy :* Mort de Henry Boucher, né à Bruyères le 19. 9. 47, dép. Vosges (1889), sén. Vosges (1908-1920), min. Comm. (1896-1898).

— *Paris :* La Conf. des ambass. approuve l'accord réalisé le 31. 1. 27 au sujet du syst. des ouvrages fortifiés des front. Est et Sud de l'Allemagne et au sujet du matér. de guerre entre le Comité milit. interallié de Versailles et le gén. von Pawelsz, représent. du Reich. — Entrevue de MM. Emile Vandervelde et A. Briand sur le projet de rétabliss. du visa, par les consuls fr., des passeports des étr. se rendant en France. — Première ass. gén. de la Confédér. fr. des profess. comm., industr. et libér., fusion de l'Union fratern. du comm. et de l'ind. et des Unions fédérales. — M. Maurice Auvray est élu m. tit. de l'Ac. de méd., sect. de chir., en rempl. d'Auguste Le Dantu, déc. le 23. 10. 26.

ALLEMAGNE. — *Fribourg-en-Brisgau :* Mort de Ernst-Karl-Gustav Grosse, né à Stendal le 29. 7. 62, prof. de phil. de l'art à l'Univ. de Fribourg depuis 1895, a passé trois ans à Tokyo (1908-1911), aut. de *Spencers Lehre von dem Unerkennbaren*, 1890 ; *Anfaenge der Kunst*, 1894 ; *Formen der Familie und der Wirtschaft*, 1896 ; *Kunstwissenschaftliche Studien*, 1900.

CHINE. — *Hankéou :* M. E. Chen refuse de signer le nouv. *modus vivendi* proposé par M. O'Malley aussi longtemps que les forces brit. se concentreront à Shanghaï.

— *Pékin :* Le Gouv. relève de son emploi d'insp. gén. des douanes marit. chin. Sir Francis Arthur Aglen (né le 17. 10. 69, fils d'un archdeacon, petit-fils du prof. Sir Bayley Balfour, élevé à Marlborough, entre dans les douanes en 1888, fonctionn. à Tientsin, Nanking, Shanghaï, Pékin, Hankow, nommé insp. gén. des douanes en 1911), qui refusait de faire prélever les surtaxes prévues par la confér. de Washington ; M. H. P. Edwards, insp. adjoint, le remplace le 11 févr.

GRANDE-BRETAGNE. — *Marlow-on-Thames :* Mort de Sir George Wentworth Alexander Higginson, né le 21. 6. 1826, fils un. du gén. George Higginson et de Frances (fille du 1er comte de Kilmorey), marié en 1858 à Florence (fille du 1er baron Castletown of Upper Ossory, morte en 1912), beau-père du 9e vicomte Ashbrook et de M. Roderick Dalziel Mackenzie, élevé à Eton, a servi trente ans dans les grenadiers de la Garde, a fait toute la campagne de Crimée, gouv. de la Tour de Londres, surnommé « le père de la Garde royale », a écrit *Seventy-One Years of a Guardsman's Life*, 1916.

— *Westminster :* Réun. du Catholic Council for International Relations, à Caxton Hall, sous la prés. du card. Bourne : rapports avec la S. D. N. — Le 9e duc de Marlborough (Charles Richard John Spencer-Churchill ; baron Spencer, 1603 ; comte de Sunderland, 1643 ; baron Churchill, 1685 ; comte de Marlborough, 1689 ; marquis de Blandford, 1702 ; duc de Marlborough, 1702 ; prince du Saint-Empire romain et prince de Mindelheim en Souabe ; né le 13. 11. 71 à Simla, fils du 8e duc et de la 6e fille du 1er duc d'Abercorn, Lady Albertha Frances Anne Hamilton, marquise de Blandford, née en 1847, mariée en 1869 ; succéda à son père en 1892 ; chanc. de la Primrose League en 1897 et 1898, off. de caval. dans le Sud-Africain en 1900 et aide de camp du gén. Ian Hamilton ; m. du ministère de 1899 à 1905 comme Paymaster-General, puis comme sous-secr. Etat aux Col., secr. parlem. du ministère de l'Agr. de 1917 à 1918 ; grand propriét. terrien [19 685 acres]), est reçu dans l'Egl. cath. en la chap. de l'arch. de Westminster par le P. Cyril Charlie Martindale (né en 1879, fils de Sir A. H. T. Martindale, devenu cath., puis Jésuite au sortir de Harrow, étud. à Stonyhurst et à Pope's Hall, Oxford, coll. au *Month*, à la *Dublin Review*, à la *Catholic Encyclopedia*, aut. de nombr. ouvr.). Le duc avait épousé, en 1895, une riche Américaine, protest. épiscopalienne, Miss Consuelo Vanderbilt, de New-York, fille de W. K. Vanderbilt et de l'actuelle Mrs Belmont, dont il a eu deux fils : l'aîné et héritier, John Albert Edward William, marquis de Blandford, né le 18. 9. 97, élevé à Eton, capit. aux Gardes en 1916, s'est marié en 1920 à Mary Cadogan, fille du vicomte Chelsea et de Lady Meux. Consuelo a obtenu, en 1920, le divorce et a épousé civilement, en 1921, un cath. français, Jacques Balsan, col. du génie, demeurant à Eze, Alpes-Maritimes ; le duc de Marlborough a épousé de son côté, en 1921, une autre riche Américaine, Gladys Marie, fille d'Edward Parker Deacon, de Boston ; en déc. 1925, Miss Consuelo Vanderbilt, pour pouvoir régulariser, au point de vue religieux, par un mariage mixte, sa situation avec M. Balsan, demanda à la Curie dioc. cath. de Southwark, Angl., diocèse dans lequel le duc de Marlborough a sa résidence londonienne (15, Great College Street, S. W. 1), de prononcer, pour défaut de consentement, la nullité de son mariage de 1895 avec le duc ; les témoins affirmèrent unanimement la contrainte violente exercée sur Consuelo, âgée alors de 17 ans, par sa mère ; l'officialité, en févr. 1926, prononça la nullité du mariage (coût des frais du procès : 8 livres 10 shelling) et la Rote confirma à Rome ce jugement le 29. 7. 26. Cette décision permit au duc de régulariser de son côté sa situation et d'être reçu dans l'Eglise cath., envers laquelle depuis plusieurs années il témoignait une grande sympathie, fréquentant à Oxford l'église des Jésuites St. Aloysius, recevant à Blenheim Palace, Woodstock, les membres de la Confér. du Catholic Council for International Relations réunis à Oxford dans l'été de 1925. Depuis le 1er février, la Chambre des Pairs compte donc 2 ducs, dont le premier-duc d'Angleterre (de Norfolk), 1 marquis (de Bute), 10 comtes, 2 vicomtes et 27 barons catholiques.

ITALIE. — *Naples :* Mort de Ferdinando Russo, poète, journal. et romanc., âgé de 61 ans.

— *Rome :* Inaug. du tribun. mil. extraord. pour la défense de l'Etat.

YOUGOSLAVIE. — *Belgrade :* M. Ouzounovitch forme le nouv. cabinet, qui comprend 12 radic. et 3 populistes slovènes.

Mercredi 2 février.

FRANCE. — L. portant mod. à l'art. 4 al. 2 L. 9. 4. 98 concernant les responsab. des accid. dont les ouvr. sont victimes dans leur trav. (*J. O.*, 3. 2. 27). — Arr. (min. l'in.) suspendant l'émiss. des bons ordin. du Trésor (*J. O.*, 3 2. 27). — D. (min. Trav.) fixant le dividende maximum (6 %) des soc. d'habitat. à bon marché (*J. O.*, 4. 2. 27).

— *Paris :* Au Palais-Bourbon, ass. constitut. d'un Comité fr. de coopérat. europ., qui aura pour but de développer la coopérat. des peuples de l'Europe dans le cadre et l'esprit de la S. D. N. — Ass. gén. de la F. N. C (2-3 févr.). — Mort du poète Léon-Emile Petitdidier (pseud. Emile Blémont), né à Paris en 1839, prés. de la Commiss. pour la Bourse nat. de voyage littér., fonda avec J. Aicard et Léon Valade la *Renaissance artistique et littéraire*, aut. de *Poèmes d'Italie*, *Poèmes de Chine*, *Les pommiers en fleurs*, *Les beaux rêves*.

BELGIQUE. — *Bruxelles :* Le parti socialiste décide de continuer sa particip. au cabinet d'un. nat. prés. par M. Jaspar.

EGYPTE. — *Le Caire :* Ouv. du 14e congr. intern. de navigation.

ITALIE. — *Milan :* Sept chefs de la C. G. T. ital. dissoute le 4 janv., réunis sous la prés. de M. Rinaldo Rigola, publient un manifeste où ils déclarent se rallier au nouv. régime synd. fasciste institué par la L. 3. 4. 26.

SYRIE. — L'émir Hassan Attrache, chef de la famille des Attrache, se soumet.

YOUGOSLAVIE. — *Belgrade :* M. Vouitchitch, min. Postes, et M. Trifounovitch, min. Cultes, donnent leur démiss. pour des raisons de convenances personn.

Jeudi 3 février.

FRANCE. — D. (min. Fin.) portant réduct. du taux d'intérêt des bons de la déf. nat. à un an (*J. O.*, 4. 2. 27). — Arr. (min. Fin.) portant réduct. du taux d'intérêt des comptes courants de dépôt avec préavis d'un mois (*J. O.*, 4 2. 27). — Le *J. O.* publie des *errata* au D. (min. Fin.) du 28. 12. 26 portant cod. des textes législ. concernant les douanes. — D. (min. Tr.) mod. le D. 9. 9. 1905 rel. aux subvent. aux caisses de chômage (*J. O.*, 9. 2. 27).

ALBANIE. — *Tirana :* Démiss. du ministère.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* Au Reichstag, M. W. Marx donne lect. de la décl. minist. : fidélité à la Constit. de Weimar, continuat. de la polit. pacifique de M. Stresemann, caractérisée par le renoncement à l'idée de revanche ; décl. du comte Westarp, nationaliste : pas de polit. de force et de revanche, réconciliat. réciproque, les national. ne sont pas liés par l'accord sur les fortificat. de l'Est, évacuat. de la Rhénanie et de la Sarre. — La majorité des actions de la *Deutsche Allgemeine Zeitung* passe aux mains d'un consortium englobant des intérêts industr., commerc. et marit.

ETATS-UNIS. — *Washington :* M. Garrard B. Winston, sous-secr. Etat à la Trésorerie, donne sa démission.

PORTUGAL. — *Porto :* Révolte d'une partie de la garnison, sous les ordres du gén. Sousa Dias.

RUSSIE. — Le code soviét. de la famille, qui admet l'union libre, est repoussé par 89 pour 100 des assemblées de villages en Russie blanche.

Vendredi 4 février.

FRANCE. — D. (min. Aff. étr.) portant promulg. de la convent. rel. à la navigat. aér. signée à Paris le 22. 5. 26 entre la France et l'Allemagne et du protoc. final portant la même date (*J. O.*, 10. 2. 27). — Arr. (min. Fin.) fixant les frais d'assiette et de percept. des taxes comm. et départem. recouvrées par l'admin. des contrib. indir. (*J. O.*, 5. 2. 27).

— *Chambre :* Disc. de M. R. Poincaré sur le chômage et la vie chère.

— *Paris :* M. Paul Mazon, prof. de langue et de litt. grecques à la Sorbonne, est élu m. de l'Ac. des Inscr. et Belles-Lettres, en rempl. de Paul Foucart, déc. le 20. 5. 26.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* L'ambassade de France avertit le Gouv. que le visa des passeports pour les Anglais se rendant en France n'est pas rétabli.

ITALIE. — *Rome :* Le Cons. des min. approuve la créat. d'un chef d'état-major gén. qui commandera les forces de terre et de mer ; le gén. Joseph-François Ferrari est nommé à ce poste le 5 févr.

Samedi 5 février.

FRANCE. — *Paris :* Lettres échangées entre MM. Briand et von Hoesch pour enregistrer l'accord germano-allié du 1. 2. 27 sur les fortific. dans la zone frontière orient. et mérid. du Reich.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* Au Reichstag, vote de conf. au cabinet W. Marx par 235 contre 174 et 18 abst.

BELGIQUE. — *Bruxelles :* Lettre du Gouv. au gouv. de Liége affirmant que la quest. d'Eupen et Malmédy ne peut être remise en cause.

ETATS-UNIS. — *Washington :* Sign. d'un accord avec l'Allemagne stipulant que la part améric. des réparat. (2,25 %) sera mise à la disposit. des Etats-Unis en dollars.

LETTONIE. — *Riga :* Sign. d'un accord économ. avec l'Esthonie.

Dimanche 6 février.

FRANCE. — L. tendant à approuver l'avenant du 29. 5. 26 aux traité de comm. et conventions comm. div. (21. 11. 98, 13. 11. 22, 28. 7. 23) entre la France et l'Italie (*J. O.*, 10. 2. 27). — Décrets (min. Fin.) mod. la constit. du Comité de contrôle des prestat. en nature (plan Dawes), nommant M. A. Tardieu prés. de la Comm. de surveillance, suivis d'un arr. nommant des m. du Comité de contrôle et du Comité techn. (*J. O.*, 9. 2. 27).

— *Chambre :* Le groupe parlem. des Amis de la Pologne renouvelle son bureau ; M. Louis Madelin est nommé prés.

— *Beauvais :* Mort de Cyprien Desgroux, né à Rennescamps le 26. 9. 54, dép. Oise (1. 5. 21-1924).

— *Paris :* Banquet des anc. poilus de l'armée d'Orient, remise d'une médaille d'or à M. Briand, qui justifie sa polit. de défense nat. et de paix mondiale. — Mort d'Antoine Taravel (pseud. Xavier Privas), né à Lyon le 23. 9. 63, dénommé par ses pairs le « prince des chansonniers », aut. de *La chanson des heures*, *Rondes pour les enfants sages*.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* Confér. du Comité franco-allem. d'informat. et de documentation.

CHINE. — *Hankéou :* Disc. de M. Eugène Chen, min. Aff. étr., qui demande la reconnaissance de Canton comme seul Gouvernement chinois.

Lundi 7 février.

FRANCE. — Arr. (min. I. P.) nommant, en surnombre Mlle Marie-Louise-Amélie Jacotin él. de l'Ec. norm. sup. (sect. des sc.) (*J. O.*, 7-8. 2. 27). — Arr. (min. I. P.) fixant pour 1927 l'ouv. (31 mars) des sess. de l'examen d'aptit. aux bourses d'ens. sec., prim. sup. et techn. (1re et 2e série) (*J. O.*, 9. 2. 27). — Arr. (min. I. P.) rel. aux pupilles de la nation candidats à une bourse d'ens. prim. supér. (*J. O.*, 13. 2. 27). — Arr. (min. Tr.) prorogeant les dispos. de l'arr. 16. 7. 25 rel. à la proportion des pensionnés de guerre dont l'emploi est obligatoire dans les établissements assujettis à la L. 26. 4. 24 (*J. O.* 19. 2. 27).

— *Paris :* Sess. du Cons. nat. écon. (7-9 févr.) : intensifier la production, remédier au chômage, demande le retour à une monnaie saine. — Mort de Jean Morel, né à Nandax le 10. 10. 54, dép. Loire en 1898, sén. depuis 1912, min. Col. (1910-1911, 1913), de la Gauche dém. rad. et rad.-soc.

— *Saint-Etienne :* Confér. de M. René Benjamin sur Alphonse Daudet ; des manifestants révolutionnaires blessent de 2 coups de revolver M. Marius Doron, qui meurt le 10 févr.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* Sign. avec les Etats-Unis d'un accord rel. à l'exécut. de l'accord du 6. 3. 25 entre les ministres alliés au sujet de la répartit. des indemnités Dawes.

GRANDE-BRETAGNE. — *Clifton :* Mort du P. Anatole Durand, le dernier des Franciscains fr. qui vinrent se réfugier en Angl. après leur expulsion de France en 188[illegible]

— *Londres :* Mort de Sir Frederick Wilfrid Scott Stokes, né le 9. 4. 60, 5e fils d'un barrister (converti du mouvement d'Oxford), Scott Nasmyth Stokes, élevé à Kensington Catholic Public School et au Catholic University College, Kensington, a épousé en 1899 Irene Theodora (fille de Luke Ionides, artiste grec, neveu du fondat. de la collection Ionides au musée de South Kensington), ingén., dir. de la firme Ransome and Rapier ; a construit le barr[illegible]

d'Assouan en 1902, a inventé pendant la guerre le « mortier Stokes », employé pour la 1re fois à la bat. de Loos (sept. 1915), prés. de l'Ass. des ingén. brit., créé chev. en 1917.

— *Westminster* : Réun. commune à la Church House des deux « Convocations » de Canterbury et d'York : présentation aux membres réunis des deux Chambres basses (représentants du clergé des deux provinces : *proctors*) du projet de révision du *Prayer Book* préparé par les membres des deux chambres hautes (bishops des deux provinces) : disc. de l'archbishop de Canterbury, primat de toute l'Angleterre, et de l'archbishop d'York, primat d'Angleterre.

CHINE. — *Pékin* : Le corps diplomat. proteste contre la destitut. de Sir Francis Aglen de ses fonctions d'insp. gén. des douanes mar.

JAPON. — *Tokyo* : Fun. solenn. du mikado Yoshihito, déc. le 24. 12. 26.

PORTUGAL. — *Lisbonne* : Insurrect. dirigée par le col. Mendes dos Reis et le lieut. de mar. Agatao Lanca.

— *Porto* : Les troupes gouvern. font leur entrée dans la ville, tout le Comité révolut. est arrêté ; les dern. rebelles se rendent le 8 févr.

RUSSIE. — *Moscou* : Sess. du Comité central élargi du parti communiste (7-12 févr.), trois résolut. ; industrialisation (constitut. d'un fonds de l'industrie et octroi d'un crédit), prix des marchand. industr. (une baisse de 10 % est exigée), élect. aux Soviets (nouv. instructions).

Mardi 8 février.

FRANCE. — D. (min. Int.) rectif. les résultats du dénombrement de la populat. (*J. O.*, 10. 2. 27). — D. (min. I. P.) rel. aux pupilles de la nation candidats à une bourse d'ens. prim. sup. (*J. O.*, 13. 2. 27). — D. (min. Com.) instituant une commiss. centr. des marchés de l'aéron., suivi d'un arr. fixant le fonctionn. de cette comm. (*J. O.*, 11. 2. 27).

— *Paris* : La Ch. des appels correct. confirme le jugement du 29. 10. 26 de la 10e Ch. condamnant M. Maurras à un an de pris. et 1 600 fr. d'am. pour menaces de mort sous condit., mais accorde le sursis pour la peine d'empris.

AUTRICHE. — *Linz* : Mort de Mgr Jean-Népomucène Hauser, né à Kopfing le 24. 3. 66, chef des chrétiens sociaux de Linz depuis 1898 ; m. de la Diète de Haute-Autr. depuis 1899, m. du Reichsrat depuis 1908, prés. du Reichsrat pendant la Guerre, vice-prés. de l'Ass. constit. en 1919, puis 1er vice-prés. Rép., cons. national depuis 1920, prélat de S. S. depuis 1913.

BELGIQUE. — *Bruxelles* : Sign. avec la Suisse d'un traité d'arbit. et de conciliat. qui remplacera celui du 15. 11. 1904.

GRANDE-BRETAGNE. — *Westminster* : Réun. des 3 Ch. (House of Bishops, House of Clergy, House of Laity) de l'Assemblée nation. de l'Eglise d'Angleterre, à la Church House, sous prés. de l'archbishop de Canterbury. — Ouv. de la session parlement., disc. du trône, discuss. sur les aff. de Chine. — M. Lloyd George est réélu chef du parti lib. parlement.

Mercredi 9 février.

FRANCE. — L. mod. les art. 8 et 9 L. 7. 8. 1851 sur les hôpit. et hospices (mode d'administr. des b'ens et revenus) (*J. O.*, 10. 2. 27). — D. (min. Fin.) autorisant l'admiss. dans les souscript. aux bons du Trésor 7 % à 15 ans des bons du Trésor 6 % 1922 affectés à des cautionnements fournis à l'Etat, aux départ., aux comm. et aux établiss. publ. et d'util. publ. (*J. O.*, 11. 2. 27). — Arr. (min. I. P.) mod. l'arr. du 31. 12. 26 rel. aux épreuves des conc. de l'ens. sec. (*J. O.*, 13. 2. 27). — Décisions (min. G.) nommant le gén. de brig. Pellegrin comm. de la 57e brig. d'inf. à Nice, et le gén. de brig. Besson comm. de la 58e brig. d'inf. à Antibes (*J. O.*, 10. 2. 27) ; — D. (min. G.) nommant le gén. de brig. Bordeaux gouv. de Briançon (*J. O.*, 10. 2. 27).

— *Sénat* : Constit. d'un groupe d'act. et de défense laïque, prés. M. Joseph Brenier.

— *Paris* : M. Barthou remet la croix de la Légion d'honn. à Sœur Marie-Perpétue (Gabrielle-Claudine Chabat), sup. des relig. de la pris. Saint-Lazare.

ALLEMAGNE. — *Berlin* : Le Gouv. interrompt les négociat. pour la reprise des relat. écon. avec la Pologne, par suite du retrait, par celle-ci, de 4 permis de séjour provis. accordés à des Allemands ; le Cabinet d'Empire décide, le 12 févr., que les négociat. ne reprendront qu'après la conclus. d'un accord sur ces permis de séjour. — Constitut. d'un « parti allemand du kaiser » sous les auspices du mar. Mackensen.

CHILI. — *Santiago* : Démiss. du ministère ; le col. Carlos Ibanez constitue le nouv. cabinet le 10 févr.

CHINE. — *Hankéou* : M. Eugène Chen notifie aux consulats que la justice sera désormais rendue par les seuls juges chin., hors la présence des consuls.

ETATS-UNIS. — *Washington* : Dissol. de la commiss. spéc. amér. qui avait été chargée de régler la quest. des dettes interalliées.

ITALIE. — *Rome* : Sign. d'un accord écon. avec la Suisse.

PERSE. — *Téhéran* : M. Mostocel Memalek constitue un cabinet d'union nation.

POLOGNE. — *Varsovie* : Echange des instruments de ratif. du traité de garantie polono-roumain, signé à Bucarest le 23. 3. 26.

PORTUGAL. — *Lisbonne* : Les rebelles se rendent sans condit., il y eut 230 morts et 600 blessés.

Jeudi 10 février.

FRANCE. — *Sénat* : Vote, par 279 contre 1, du projet de L. portant ratif. de la convent. intern. de Washington sur la journée de 8 h.; la ratif. ne deviendra définit. qu'après que l'Allemagne et l'Angleterre auront pris la même mesure.

— *Maubeuge* : Mort d'Achille Taphanel, fond. en 1898 de la *Revue de l'histoire de Versailles* avec M. Pierre de Nolhac.

— *Paris* : M. Myron T. Herrick, amb. Etats-Unis, remet à M. Briand une note et un mémorandum de son Gouv. invitant la France à participer à une nouv. confér. de désarm. nav. qui compléterait celle de Washington de 1921-1922. — A l'Ac. fr., récept., par M. Maurice Donnay, de M. le duc de La Force, élu le 19. 11. 25 au fauteuil du comte d'Haussonville (*D. C.*, t. 17, 515-530). — Décl. de l'Assoc. Cardinal-Ferrari ; but : assistance sociale aux enfants, étudiants, employés des deux sexes, principal. aux Italiens vivant en France (*J. O.*, 20. 2. 27).

BELGIQUE. — *Bruxelles* : Congrès intern. de la Ligue contre l'oppress. colon. et l'impérialisme capitaliste, organisé à Berlin par M. Alphonse Goldschmidt (11-15 févr.) ; ingérence de l'Angleterre en Chine, dans les Indes, des Etats-Unis en Amérique centr. ; fondat. d'une ligue perman. contre l'impérialisme, l'oppression coloniale et pour la libération nationale, dont le siège est à Paris.

BRÉSIL. — Levée de l'état de siège dans tout le territoire.

ETATS-UNIS. — *Washington* : Message du prés. Coolidge au Congrès notifiant la démarche des Etats-Unis auprès de l'Angleterre, de la France, de l'Italie et du Japon rel. à la réduction des armem. navals. — Le départ. d'Etat annonce que la Grande-Bretagne et 2 autres Puissances ont repoussé les réserves mises par les Etats-Unis à leur adhésion à la Cour de Justice intern. de La Haye.

NICARAGUA. — *Chinandega* : M. Callanos, prés. du Cons., est tué dans un combat.

PAYS-BAS. — *La Haye* : Requête du Gouv. allem. auprès de la Cour de Just. intern. rel. aux indemnités que devrait verser le Gouv. polon. pour dédommager les entreprises allem. ayant des intérêts dans l'usine d'azote de Chorzow.

SUISSE. — *Genève* : Dépôt au Secrétariat S. D. N. d'un traité de concil. hispano-suisse, conclu pour 10 ans.

Vendredi 11 février.

FRANCE. — Décrets (min. I. P.) mod. le D. 31. 5. 1902 rel. au baccal. de l'ens. sec. ; mod. le D. 27. 5. 24 rel. aux dispens. de baccal. de l'ens. sec. en vue de la licence dans les fac. de droit des sc. et des lettres (*J. O.*, 13. 2. 27).

— *Bordeaux* : Le card. Andrieu interdit la lecture de la *Nouvelle Guyenne*.

— *Paris* : Mort de Gustave Rouanet, né à Oupia (Hérault) le 14. 8. 55, journal., un des fondat. de l'*Humanité*, dont il fut quelque temps réd. en chef, dép. socialiste de Clignancourt (1893-1914).

ALLEMAGNE. — *Berlin* : Après intervent. du chanc. W. Marx, le Reichstag repousse les motions de déf. contre M. von Keudell, min. Int., qui, étant sous-préfet de Koenigsberg, aurait favorisé le coup d'Etat Kapp en 1920.

Samedi 12 février.

France. — L. ayant pour but de modifier et de compléter l'art. 106 du Code de comm. rel. à la constatat. de l'état des objets transportés en cas de refus ou de contestat. à l'arrivée (*J. O.*, 16. 2. 27).

— *Paris :* Sess. du Comité exéc. de l'Intern. ouvr. socialiste (2e Intern.) (12-13 févr.), réunissant 34 délég. représentant 24 sect. nation. ; il approuve les statuts du Comité intern. des femmes voté par la confér. des femmes à Bruxelles du 4. 12. 26, et adresse aux travailleurs et socialistes de tous les pays un manifeste contre l'impérialisme des Gouv. qui crée de nouv. dangers de guerre, en Chine, en Amérique, et contre le fascisme ital. — Mort du romanc. et dramat. Siméon Iouchkévitch, juif russe, âgé de 61 ans, auteur de *La petite ville*, *Léon Drey*, *Mendel Spivak*.

Allemagne. — *Hassel :* Congrès des fédéralistes allem., fondat. d'un nouv. parti polit. ne comprenant que des protestants, l' « Evangelische Volkspartei ».

Chine. — *Hankéou :* Mme Sun-Yat-Sen inaugure l'Institut polit. des femmes, qui sera une éc. de préparat. milit pour les femmes.

Grande-Bretagne. — *Kingsway* (Londres) : Le card. Bourne assiste au banquet ann. de la Catholic Police Guild : le marquis Merry del Val, amb. Espagne, constate les progrès du cathol. en Angl. depuis 30 ans.

Dimanche 13 février.

France. — D. (min. Int.) portant homolog. d'une décis des délégat. fin. algériennes ayant pour objet d'appliquer à l'Algérie l'art. 112 L. 29. 4. 26 concernant l'exempt. d'impôt pour les attrib. à des assoc. cultuelles des biens affectés par des particul. ou des soc. à l'exercice publ. du culte (*J. O.*, 17. 2. 27). — D. (min. I. P.) rel. à la lic. ès sc. exigée des aspirantes aux fonct. de l'ens. scient. dans les lycées, collèges et cours sec. de j. filles (*J. O.*, 19. 2. 27). — Arrêtés (min. I. P.) mod. la nature et la durée des épreuves de l'agrég. de l'ens. sec. des j. filles (sect. litt. et sect. des sc. phys. et nat.) ; mod., en ce qui concerne les j. filles, les condit. fixées par l'arr. 8. 6. 1904 pour l'admiss. aux épreuves des agrég. de phil. et de sc. nat. (*J. O.*, 19. 2. 27).

Allemagne. — Elect. pour 4 cons. munic. et 3 cons. de district en Haute-Silésie.

Etats-Unis. — *New-York :* Le consortium Sripps theward achète le *New York Sun* et le *New York Telegram*.

Italie. — *Naples :* Mort du sén. Leonardo Bianchi, anc. ministre, prof. à l'Univ. royale.

Yougoslavie. — Tremblement de terre en Herzégovine : 3 morts, 15 blessés.

Lundi 14 février.

France. — Arr. (min. Fin.) fixant la durée de l'émiss. des bons du Trésor à 15 ans 7 % 1927 (*J. O.*, 14.-15. 2. 27).

— *Bordeaux :* M. Cohen, grand-rabbin, inaugure un cours de langue hébr. à la Fac. des lettres.

— *Neuilly :* Mort de Turkhan pacha, né à Janina (Albanie), amb. ottoman à Madrid en 1891, délégué turc à la confér. de la paix à La Haye, gouv. gén. de Crète, min. Aff. étr. et Wakoufs, amb. à St-Pétersbourg de 1908 à 1913, prés. du Cons. des min. d'Albanie (1913-1914).

— *Paris :* M. John Sealy Edward Townsend, né à Galway le 7. 6. 68, 2e fils du prof. Edward Townsend, élevé à Trinity College, Dublin, et à Cambridge, prof. de phys. à l'Univ. de Cambridge, puis d'Oxford, aut. de *A Treatise on the Theory of Ionisation of Gases by Collision ; A Treatise on Electricity in Gases*, est élu m. corresp. de l'Ac. des sc., sect. de phys. gén., en rempl. de M. Pierre Weiss (élu m. résident le 26. 6. 26).

Albanie. — *Tirana :* Constitut. du nouv. cabinet.

Australie. — *Nouvelle-Galles du Sud :* Grève dans les houillères du Nord.

Chine. — *Shanghaï :* Débarquement de 2 bataill. brit.

Grande-Bretagne. — *Londres :* Mort de Sir George Greenhill, né le 29. 11. 47, prof. de math. à l'Artillery College, Woolwich, créé chev. en 1908, auteur de *Differential and Integral Calculus with Applications*, 1885 ; *Applications of the Elliptic Function*, 1892 ; *Hydrostatics*, 1894 ; *Notes on Dynamics*, 1908 ; *Report 19, Theory of a Stream Line with application to an Aeroplan*, 1910 ; *Dynamics of Mechanical Flight*, 1912 ; *Report 146, Gyroscopic Theory*, 1914.

— *Paragon* (Hull) : Collision entre un train express et un train omnibus ; 9 morts, 30 blessés.

Russie. — *Moscou :* Arrestat. du métropolite Serjius, qui refusait d'excommunier tous les Russes en exil. — Ouv. de la 3e sess. du Comité exéc. central de l'U. R. S. S. ; à l'ordre du jour : budget, quest. des ch. de fer, rapport du Gouv. de la Rép. blanc-russienne, modif. de cert. art. du Code pénal, résultat du dern. recensement.

Mardi 15 février.

France. — Arr. (min. Fin.) précédé d'un rapport concernant l'émiss. des bons du Trésor à 15 ans 7 % 1927 (*J. O.*, 16. 2. 27). — Arr. (min. T. P.) constituant dans cert. ports un cons. d'arbitr. pour les différends d'ordre collect. des entrepr. de pêche et leurs équipages (*J. O.*, 18. 2. 27). — D. (min. Trav.) mod. D. 28. 12. 26 sur les condit. à remplir par les fonds municip. et départ. de chômage pour bénéficier des subvent. du fonds nat. de chômage (*J. O.*, 16. 2. 27). — D. (min. G.) (complétant le D. 13. 11. 26, *J. O.*, 20. 11. 26) portant attrib. de la médaille comméм. de Syrie-Cilicie (*J. O.*, 20. 2. 27).

— *Chambre :* Disc. de M. Poincaré, qui marque les étapes du redressement fin. ; répliques de MM. Vincent Auriol et Georges Bonnet.

— *Paris :* Sign. d'une convent. pour l'exécut. provis. en 1927-1928 de l'accord Churchill-Caillaux du 12. 7. 26 sur notre dette de guerre envers la Gde-Bretagne. — Réponse du Gouv. au mémorandum du prés. Coolidge sur le désarm. naval : la S. D. N. ne doit pas être dessaisie du problème du désarm. — Ouv. de la conf. franco-esp., dont le but est d'étudier les modific. susceptibles d'être apportées au statut de Tanger ; un mémorandum esp. est remis aux délégués fr. — Salle Wagram, manifestat. de la Ligue des Patriotes pour le maintien de l'occupat. rhénane. — La C. G. T. accepte, en principe, l'adhésion de la Fédérat. des fonctionnaires. — Mort de l'abbé Louis Garriguet, S. S., né à Le Nayrac (Aveyron), le 18. 11. 59, prof. de théol. aux grands Sémin. de Nantes et de Lyon, sup. des grands Sémin. d'Avignon et de La Rochelle, aum. du collège Rollin, aut. de *Traité de sociologie d'après les principes de la théologie catholique*, *La valeur sociale de l'Evangile*, *L'évolution actuelle du socialisme*. — Mort de Camille Enlart, né à Boulogne-sur-Mer le 22. 11. 62, dir. du musée de sculpt. compar. du Trocadéro, m. de la Soc. nat. des antiq., de la Comm. des monum. hist., du Comité des Soc. des Beaux-Arts, prof. d'hist. de l'art à l'Ec. spéc. d'archit., m. de l'Ac. des Inscr. et Belles-Lettres (1925), aut. de nombr. ouvr. sur les architect. anciennes.

Belgique. — *Chambre des Représentants :* M. E. Vandervelde répond à la quest. de M. Carton de Wiart sur la polit. des Alliés en ce qui concerne le désarm. de l'Allemagne : le potentiel de guerre de cette dernière reste formidable.

Yougoslavie. — *Belgrade :* Le groupe parlement. du parti rad. décide de réadmettre dans son sein les 12 déput. radic. dissidents du groupe Yovanovitch.

« Mettre en rapport de synthèse les sentiments traditionnels du monde de droite et les idées philosophiques, historiques et scientifiques professées à gauche » : tel fut, d'après lui-même (L'Action Française et la religion catholique, *p. 68*), *le dessein de M. Maurras quand se décida sa vocation politique.*

Chanoine Bernard Gaudeau.

Il est assez piquant de constater que, dans le conflit actuel entre catholiques révoltés et catholiques fidèles, c'est Maurras qui incarne le véritable esprit républicain.

René Gillouin.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse » (Ste Anme), 5, rue Bayard, Paris-8e. — *Le gérant :* A. Faigle.